



**DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL
10 NOVEMBRE 2022**

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022

DELIBERATIONS	OBJET	PAGE
CM-22-126	Compte-rendu des délégations du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT	3
CM-22-127	Désignation d'un correspondant défenses	17
CM-22-128	Cité des Vins du Climats de Bourgogne : Actualisation du Plan de financement	19
CM-22-129	Procédure d'acquisition d'un bien vacant sans maître dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Route de Challanges	22
CM-22-130	Contrat de partenariat Eclairage public : Avenant 19	24
CM-22-131	Contrat de partenariat Eclairage public : Rapport d'activité 2021	37
CM-22-132	Financement de l'activité de l'Espace Jeune	289
CM-22-133	Création de postes	294
CM-22-134	Modifications d'emplois suite à des promotions internes	296
CM-22-135	Ajustements d'emplois pour recrutement sur des grades différents	299
CM-22-136	Décision modificative n° 3	302
CM-22-137	Rapport d'orientations budgétaires	306
CM-22-138	Vœu sur la flambée des prix de l'énergie	347
CM-22-139	Vœu de soutien à la filière viticole	348

Séance du : 10 NOVEMBRE 2022

Délibération n° CM-22-126

Date d'envoi de la convocation : 4 Novembre 2022**Présidence de** : M. SUGUENOT,
Maire**Présents** : Mmes, MM BOLZE, BECQUET, CAILLAUD, COSTE,
PUSSET, DAHLEN, LEVIEL, LEFAIX,
*Adjoints*Mmes, MM BOUILLET, BRAVARD, BRUNEL, BYNEN,
CHAMPION, CHATEAU, DIERICKX, FALCE, FEVRE,
LABEAUNE, LONGIN, PAGNOTTA, PELLETIER,
ROUXEL-SEGAUT, VION,
*Conseillers municipaux,***Secrétaire** : Mme FOUGERE,**Ont donné pouvoir** :⇒ **Pour toute la séance** :M. BLANC à M. COSTE,
Mme CHAMPANAY à Mme PUSSET,
Mme JEUNET-MANCY à M. BRUNEL,
M. PIERRON à M. BECQUET,
M. REPOLT à M. CHAMPION,
Mme REZIGUE à Mme FOUGERE,⇒ **Après son départ** :Mme. BERNHARD à M. BOUILLET,
M. GLOAGUEN à Mme CAILLAUD,⇒ **Jusqu'à son arrivée** :

M. FAIVRE à Mme DIERICKX,

Absent(e)s- excusé(e)s :

M. MONNOT,

**DELEGATION AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE
L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
RAPPEUR : M. SUGUENOT**

Le Conseil Municipal a donné délégation au Maire, par délibération du 12 novembre 2020, pour traiter des affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.


Conformément à ce même article, le Maire rend compte de ses décisions au Conseil Municipal.

DECISION :

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la communication sur les décisions que le Maire a prises, en application de la délégation qui lui a été donnée le 12 novembre 2020 pour traiter des affaires énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT et dont la liste est jointe en annexe.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

<p>Envoyé en préfecture le 21/11/2022 Reçu en préfecture le 21/11/2022 Publié le 23/11/2022 ID : 021-212100549-20221110-CM_22_126-DE</p>	
---	---

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,
 pour le MAIRE et par délégation
 Le Directeur Général des Services

Mickaël BOITELLE



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

- ◆ **Affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux :**
Sans objet.

- ◆ **Réalisation et gestion des lignes de Trésorerie dans la limite de 7 000 000 €**

- ◆ **Réalisation d'emprunts**

- ◆ **Mandats**

- ◆ **Contrats d'assurances :**
Sans objet.

- ◆ **Création, extension, modification, suppression ou refonte de régies comptables :**
 - Suppression de régie de recettes :**
Sans objet.

 - Création de régie de recettes :**
Sans objet.

 - Modification de régie de recettes :**

 - Refonte de régie de recettes :**
Sans objet.

 - Augmentation de fonds de caisse :**
Sans objet.

◆ Marchés publics :

N° de marché	Lot	Objet	Entrepreneur	Département de rattachement	Ville de rattachement	Montant global et localisation du marché en € HT affranchi base	Montant simulation en offre de base	Informations globales et localisation du marché en € HT affranchi base	Montants simulation en offre de base	Gains	Date de notification	Délai de notification
2022V12017	Lot 2 : Fourniture et livraison de deux véhicules utilitaires neufs équipés d'un appareil à bras hydraulique neuf et d'une benne amovible neuve	Fourniture et livraison de véhicules utilitaires neufs pour les besoins de la Commune de Beauce	SEGARP	47	MARMANDE	109 259,52 € TTC					30/09/2022	18 mois à compter de sa notification
2022V22018	Lot 1 : fourniture et livraison d'un tracteur agricole	Fourniture de matériel pour le service espaces verts de la Ville de Beauce	SARL VALAGRI	71	CIEL	110 000					05/10/2022	1 an à compter de sa notification
2022V22020	Lot 2 : fourniture et livraison d'un enfouisseur et préparateur de sol		ETS FOURNERET SARL	71	LUX	21 900					05/10/2022	1 an à compter de sa notification
2022V24021AC		Accord-cadre mono-attributaire pour des conseils en gestion des ressources en eau sur les différents sites de la Commune de Beauce	CA'LEAU	68	MUNCHHOUSE		180 700		165 100	15 600	07/10/2022	4 ans à compter de sa notification
2022V23022	Lot 1 : Voirie et réseaux divers		Groupement EUROVIA / ROUGEOT	21	LONGVIC		444 016,10				21/10/2022	18 mois à compter de l'émission de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation
2022V23023	Lot 2 : signalisation horizontale et verticale	Marché de travaux relatif à l'aménagement d'une voie pour modes actifs Boulevard circulaire - 2 tranches Perry/Joffre et Bretonnière	SAS GROUPE HELIOS, Division PROXIMARK	71	CHALON-SUR-SOANE		17 747,76				21/10/2022	18 mois à compter de l'émission de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation
2022V23024	Lot 3 : aménagements paysagers		LANTANA CORNUET PAYSAGE	21	LEVERNOIS		51 631,16				21/10/2022	18 mois à compter de l'émission de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation

◆ **Marchés publics – marchés subséquents :**

Accord-cadre pour l'acquisition de matériels informatiques

Lot 1 : AIO-WS - Ecran ordinateur - PC fixe tout en un (souris/clavier) - accessoires Mac/station de travail

Année	N° consultation	N° marché	N° ordre	Marché subséquent n°	Attributaire	MONTANT EN € HT	Date de notification	Commande	Durée du marché
2022	V51	57	3351	24	TILT	7107	15/09/2022	3 stations de travail	3 mois
2022	V51	58	3451	25	TILT	5450	30/09/2022	5 aio	3 mois

Lot 2 : Portable - Tablette WINDOWS - Tablette ANDROID - IPAD, MAC BOOK, accessoires (sacoche, protections, chargeurs)

Année	N° consultation	N° marché	N° ordre	Marché subséquent n°	Attributaire	MONTANT EN € HT	Date de notification	Commande	Durée du marché
2022	V51	61	4252	38	TILT	14 810	21/10/2022	10 pc portables et un serveur master cyber sécurité	3 mois

Lot 3 : Serveurs-Switch-Prestations diverses (installation, transfert de compétences, formation,,,,), Serveurs, commutateurs réseaux et accessoires

Année	N° consultation	N° marché	N° ordre	Marché subséquent n°	Attributaire	MONTANT EN € HT	Date de notification	Commande	Durée du marché
2022	V51	62	1553	14	DISTRIMATIC	3 142,86	29/09/2022	2 Switchs	3 mois

Lot 6 : Téléphonie fixe compatible sur l'autocommutateur et accessoires (casques,,)

Année	N° consultation	N° marché	N° ordre	Marché subséquent n°	Attributaire	MONTANT EN € HT	Date de notification	Commande	Durée du marché
2022	V51	68	1556	13	GAIA	3 187,50	13/09/2022	50 téléphones	3 mois

◆ Avenants :

AVENANTS

N° marché	N° d'avenant	Intitulé du marché et lot concerné	Attributaire (nom, ville et code postal)	Montant du marché initial en € HT	Montant de l'avenant en € HT	Objet de l'avenant	Notification
2021V30038	1	Ravitaillement et livraison d'une mini borne à induction recharge pour les besoins de la Communauté de Beaune	IRIDE France 1 Place Joseph Bermond, Immeuble Ophira 1, 06560 Sophia-Antipolis	82.024 € TTC	-650,00	Pallier à l'absence de rétroviseurs extérieurs à commandes électriques comme stipulé dans le cahier des charges. Une moins-value de 650 € HT sera appliquée sur la facture.	14/09/22
2021V27025	1	Travaux d'aménagement du Parc des Eclairés à Beaune Lot 6 : fourniture de végétaux	PEPINIERES DANIEL SOUPE SAS 01 400 CHATILLON SUR CHALARONNE	Marché conclu à prix unitaires Montant de DOE 133 600,20€ HT		Ajout de prix unitaires complémentaires	20/09/22
2021V27021	4	Travaux d'aménagement du Parc des Eclairés à Beaune Lot 1 : Végétaux et aménagements qualitatifs	ID VERDE 21850 SAINT APOLLINAIRE	Marché conclu prix unitaires Montant du DOE : 1 583 921,80 € HT	/	Prolongation des délais d'exécution de 12 semaines en raison de contraintes non appréhendées en amont	06/10/22
2019V33017	1	Opération d'insémination au Ministère communal à Beaune	SDAT 21000	sans minimum et avec un maximum de 24 900 € HT		Prolongation du marché de 6 mois dans l'attente de la relance d'un marché réservé et alloti	10/09/22
2021V27021	5	Travaux d'aménagement du Parc des Eclairés à Beaune Lot 1 : Végétaux et aménagements qualitatifs	ID VERDE 21850 SAINT APOLLINAIRE	Prix unitaires Montant du DOE : 1 583 921,80 € HT	/	ajout d'un prix unitaire complémentaire	19/10/22
2022V14019	2	Gros travaux d'entretien et d'aménagement des voiries et dépendances sur la Communauté de Beaune	EUROVIA BFC (21601 LONGVIC)	sans minimum et avec un maximum de 2 000 000 € HT	/	Prises en compte d'une omission dans le BPU négocié + ajout de prix unitaires complémentaires	21/10/22

◆ **Conclusion et révision du louage de choses pour une durée inférieure à 12 ans**

⇒ Mise à disposition de locaux dans les bâtiments municipaux, de terrains ou d'installations sportives

Associations ou Organismes	Locaux	Date convention
AJPB ASSOCIATION JAPONAISE DU PAYS BEAUNOIS	ESPACE BEAUNE BLANCHES FLEURS Salle polyvalente (95,43 m ²) Cuisine pédagogique (51 m ²) Sanitaires (22 m ²)	30/08/2022
ASB (football) ASSOCIATION SPORTIVE BEAUNOISE	MAISON DES ASSOCIATIONS BUREAU 9 - NIVEAU 1 13,07m ²	08/09/2022
ASB (football) ASSOCIATION SPORTIVE BEAUNOISE	COMPLEXE SPORTIF VIGNOLES BUREAU 15 m²	28/09/2022
BEAUNE ACCUEILLE	ESPACE JEUNES 1er étage grande salle 207,52 m ²	05/10/2022
BEAUNE COUNTRY-LINE DANCE	CAMP AMERICAIN Salle polyvalente (103,15m ²) local cuisine (10,12m ²) sanitaires (14,19m ²)	02/09/2022
BEAUNE CYCLOS	LOCAUX 1 et 3 Promenade des Buttes - BEAUNE LOCAL REUNIONS (32,03m ²) CAVEAU (34,62m ²)	06/10/2022
BEAUNE ECHECS	ESPACE BEAUNE BRETONNIERE Salle activités 56,20 m ² Salle activités 32,94 m ²	31/08/2022
BEAUNE POKER	CAMP AMERICAIN Salle polyvalente (103,15m ²) local cuisine (10,12m ²) sanitaires (14,19m ²)	26/09/2022
CHORALE DE BEAUNE EN BOURGOGNE	CHALLENGES Salle des fêtes 143 m ²	21/09/2022
CLUB LOISIRS ET ACTIVITES DU 3e AGE	MAISON DES ASSOCIATIONS BUREAUX 17 (13,17m²) et 18 (8,20m²) NIVEAU 2	01/09/2022
CLUB LOISIRS ET ACTIVITES DU 3e AGE	MAISON DES ASSOCIATIONS salle 8 niv 2 : 34,96m ² salle 9 niv 2 : 27,16m ² salle 10 niv 2 : 21,58m ² salle 11 niv 2 : 37,24m ² office niv 2 : 10,43m ² salle polyvalente niv 3 : 271,28m ²	01/09/2022

Associations ou Organismes	Locaux	Date convention
CYOSA	ESPACE BEAUNE ST JACQUES Salle polyvalente 111m ² ±	04/09/2022
ECOLES PRIMAIRES SAINT CŒUR & NOTRE DAME	STADE DES MARIAGES + STADE NAUTIQUE	01/09/2022
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BEAUNOISE	MAISON DES ASSOCIATIONS BUREAU 8 -NIVEAU 1 13,17m ²	06/10/2022
21 JUMP CINE	MAISON DES ASSOCIATIONS Salle 7 "Les Boucherottes" - NIVEAU 1 39,57m ²	03/09/2022
KFT SOUFFLE ET MOUVEMENT Club de Tai Chi Chuan	CAMP AMERICAIN Salle polyvalente (103,15m ²) local cuisine (10,12m ²) sanitaires (14,19m ²)	13/09/2022
LE CLUB CULTUREL ITALO-BEAUNOIS	MAISON DES ASSOCIATIONS SALLE 8 - NIVEAU 2 34,96m ²	19/09/2022
MAISON FAMILIALE DE GRANDCHAMP	STADE NAUTIQUE	07/10/2022
MAISON FAMILIALE DE GRANDCHAMP	BLANCHES FLEURS Salle du gymnase 401,72 m ² VIGNOLES Complexe sportif STADE DES MARIAGES	07/10/2022
PAYS BEAUNOIS	CITE ADMINISTRATIVE LORRAINE 2e étage 6 bureaux + salle attente et accueil 124m ² ± Parties communes 63m ² ±	13/10/2022
POCHETTE SURPRISE	ESPACE BEAUNE ST JACQUES Ponctuel : Salle polyvalente 111m ² environ Permanent : local réserve 2,50m ²	11/09/2022
POINT A LA LIGNE	MAISON DES ASSOCIATIONS SALLE 1 - NIVEAU 0 39,54m ²	05/10/2022
SECOURS CATHOLIQUE	ESPACE BEAUNE BLANCHES FLEURS Cuisine 51 m ²	30/08/2022
TRIPLE PAS	ESPACE JEUNES 1er étage Grande salle 207,52m ²	21/09/2022
VOLLEY BEAUNE	BLANCHES FLEURS Salle du gymnase 401,72 m ²	04/10/2022

⇒ Mise à disposition de matériel appartenant à la Ville :

Associations ou Organismes	Locaux	Date convention
BEAUNE TRIATHLON	STADE NAUTIQUE MATÉRIEL mis à la disposition de l'Association par la Ville pour des SEANCES D'AQUABIKING	05/10/2022

⇒ Mise à disposition d'emplacements :

Associations ou Organismes	Emplacements	Date convention
M. Marc ORECHIO (Camion boutique Food Truck)	Parking Charles de Gaulle Les Mardis et Mercredis de 16 h à 22 H Du 5 octobre au 31 décembre 2022	10/10/2022

⇒ Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle dans le cadre de Beaune Vibrations

◆ **Délivrances et reprises des concessions dans les cimetières :**

N° contrat	Date du contrat	Durée du contrat		Nom du bénéficiaire	Nom Marital	Prénom
21579	09/09/2021	Quinzenaire	Madame	LECHARPENTIER	MONTOLOY	Françoise
21580	14/09/2021	Quinzenaire	Monsieur	RAILLARD		Eddy
21581	16/09/2021	Quinzenaire	Monsieur	JACQUEMIN		Joël
21582	21/09/2021	Quinzenaire	Madame	BREUGNOT	BROCHOT	Colette
21583	23/09/2021	Quinzenaire	Madame	GIRERD	JACQUET	Edwige
21584	27/09/2021	Quinzenaire	Madame	CESSOT	DROUX	Marie-France
21585	28/09/2021	Trentenaire	Madame	PERRINOT	CHOLET	Monique
21586	28/09/2021	Trentenaire	Madame	GAUDRY	JARROT	Christiane
21587	04/10/2021	Quinzenaire	Monsieur	GALLOT		Philippe
21588	05/10/2021	Trentenaire	Madame	VOIDEY	ALVES-VOIDEY	Aurélie
21589	05/10/2021	Quinzenaire	Monsieur	THIEULIN		Jean-Paul
21590	11/10/2021	Quinzenaire	Monsieur	BURTY		René
21591	14/10/2021	Trentenaire	Monsieur	PETITJEAN		Guy
21592	19/10/2021	Quinzenaire	Madame	JACCARD		Marie-Hélène
21593	19/10/2021	Quinzenaire	Monsieur	MICHAUT		Roland
21594	20/10/2021	Quinzenaire	Madame	MEISSNER	BRULEY	Maryse
21595	20/10/2021	Quinzenaire	Madame	LAMBERT	GIBOULOT	Liliane
21596	20/10/2021	Quinzenaire	Madame	LAMBERT	GIBOULOT	Liliane
21597	20/10/2021	Quinzenaire	Madame	FERRY		Muriel
21598	25/10/2021	Quinzenaire	Monsieur	BERNARD		Didier
21599	26/10/2021	Quinzenaire	Madame	CHAVIN	BECQWORT	Véronique
21600	26/10/2021	Quinzenaire	Madame	PHILIBERT	LEWANDOWSKI	Marie-Christine
21601	28/10/2021	Quinzenaire	Madame	MILLIARD	GACON	Evelyne
21602	29/10/2021	Quinzenaire	Monsieur	GUICHARD		Marc
21603	29/10/2021	Quinzenaire	Madame	SIMONIN		Véronique
21604	29/10/2021	Quinzenaire	Monsieur	LEJEUNE		Jean-Noël
21605	02/11/2021	Quinzenaire	Madame	GUYOT	AGUERO	Raymonde
21606	02/11/2021	Quinzenaire	Monsieur	BRULÉ		Emmanuel
21607	03/11/2021	Quinzenaire	Monsieur	TRENET		Pierre
21608	04/11/2021	Quinzenaire	Monsieur	JAILLET		Claude

N° contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Nom du bénéficiaire		Nom Marital	Prénom
21609	05/11/2021	Quinzenaire	Madame	FORASACCO	PAYET	Sabrina
21610	05/11/2021	Cinquantenaire	Monsieur	DULOR		Fabrice
21611	08/11/2021	Cinquantenaire	Monsieur	BEREND		Ernest
21612	09/11/2021	Quinzenaire	Madame	SAVARIAT	AUFFRET	Jocelyne
21613	12/11/2021	Trentenaire	Monsieur	MITILLO		Patrick
21614	15/11/2021	Quinzenaire	Madame	VITRÉ		Valérie
21615	18/11/2021	Cinquantenaire	Monsieur	GACON		Yannis
21616	23/11/2021	Trentenaire	Madame	DUPUY	VINCENT	Muriel
21617	29/11/2021	Quinzenaire	Madame	THOMAS	TUPINIER	Françoise
21618	06/12/2021	Quinzenaire	Madame	MAUCHAUSSÉ	CLAIRET	Patricia
21619	07/12/2021	Quinzenaire	Monsieur	FERRARIS		Georges
21620	07/12/2021	Quinzenaire	Madame	OLIVAN-JARQUÉ		Patricia
21621	13/12/2021	Quinzenaire	Madame	GAUMET		Jackie
21622	13/12/2021	Quinzenaire	Monsieur	GARROS		Jean-Pierre
21623	13/12/2021	Trentenaire	Monsieur	DOUSSOT		Guy
21624	15/12/2021	Quinzenaire	Madame	DEL ROSARIO		Isabelle
21625	15/12/2021	Quinzenaire	Madame	MONNOT	BONNAUD	Chantal
21626	16/12/2021	Trentenaire	Madame	MIGEON	LÉON	Annie
21627	17/12/2021	Trentenaire	Madame	BABOZ	FLOQUET	Odile
21628	17/12/2021	Trentenaire	Madame	BADET	PIERRE	Suzanne
21629	22/12/2021	Quinzenaire	Madame	PRADILLON	GRANGEY	Joseline
21630	24/12/2021	Quinzenaire	Madame	BOIVIN		Sylvie
21631	28/12/2021	Trentenaire		SMJPM pour Mme Annie LUCOTTE		
21632	28/12/2021	Cinquantenaire	Madame	TAINTURIER	LEFEBVRE	Christine
21633	31/12/2021	Cinquantenaire	Monsieur	MONNOT		Bernard
21634	04/01/2022	Trentenaire	Monsieur	GERMAIN		François
21635	04/01/2022	Quinzenaire	Madame	MEYER	MEROT	Nadia
21636	06/01/2022	Cinquantenaire	Monsieur	PIFFAUT		François
21637	10/01/2022	Cinquantenaire	Madame	ROUILLARD	VILLENEUVE	Michelle
21638	10/01/2022	Quinzenaire	Madame	CHANGARNIER	PIERRAT	Sylvaine
21639	11/01/2022	Trentenaire	Madame	PITHON	LELOUTRE	Claude
21640	11/01/2022	Quinzenaire	Madame	CONTAMIN	CONDETTE	Mélanie
21641	14/01/2022	Quinzenaire	Madame	JUBY	PÄTZOLD	Clémence
21642	17/01/2022	Quinzenaire	Monsieur	DUPUY		Pierre
21643	17/01/2022	Quinzenaire	Madame	OUSSET		Clémence
21644	17/01/2022	Trentenaire	Madame	BONNARD	SCHNEIDER	Monique
21645	17/01/2022	Quinzenaire	Madame	ORAIN	RIGOLOT	Annick
21646	17/01/2022	Quinzenaire	Madame	MADON	MARY	Nathalie
21647	17/01/2022	Trentenaire	Madame	LEBLEUX		Nadine
21648	18/01/2022	Quinzenaire	Madame	BALLOUX		Thérèse
21649	18/01/2022	Cinquantenaire	Madame	BOISSET	GAGELIN	Sandrine
21650	19/01/2022	Quinzenaire	Madame	BRIQUET	FERRAIN	Marie-Thérèse
21651	20/01/2022	Quinzenaire	Madame	BREUILLOT	CHEVALLIER	Martine
21652	20/01/2022	Quinzenaire	Madame	LONGCHAMPT	FEGER	Nicole
21653	20/01/2022	Quinzenaire	Monsieur	MELIS		Raffaele
21654	21/01/2022	Quinzenaire	Madame	FLEUROT	ROPIEAU	Denise
21655	21/01/2022	Trentenaire	Monsieur	BOCHOT		Jean-Paul
21656	21/01/2022	Quinzenaire	Monsieur	MERITZA		Sébastien
21657	24/01/2022	Trentenaire	Madame	SECULA	DUMAS	Martine
21658	24/01/2022	Quinzenaire	Madame	BARRAUD	CAPRIATA	Marie-France
21659	24/01/2022	Quinzenaire	Madame	MAROT	ROUTIER	Dominique

N° contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Nom du bénéficiaire		Nom Marital	Prénom
21660	28/01/2022	Quinzenaire	Monsieur	TRIBOUILLARD		Alain
21661	31/01/2022	Quinzenaire	Madame	CLUNET	THIBAUT	Dominique
21662	02/02/2022	Quinzenaire	Madame	PRIN	PERTUISET	Mauricette
21663	03/02/2022	Trentenaire	Monsieur	VIELLARD		Jean-Pierre
21664	03/02/2022	Quinzenaire	Madame	DENIEPORT	LANG	Charline
21665	03/02/2022	Trentenaire	Madame	CHALINE	PECCARD	Mireille
21666	03/02/2022	Quinzenaire	Monsieur	PATUILLET		René
21667	07/02/2022	Quinzenaire	Monsieur	MIDONNET		Michel
21668	07/02/2022	Trentenaire	Monsieur	VIROT		Gérard
21669	10/02/2022	Quinzenaire	Monsieur	BLANCHET		Benjamin
21670	10/02/2022	Quinzenaire	Madame	BOEUF	LAFOUGE	Pascale
21671	11/02/2022	Quinzenaire	Madame	CHAMBRETTE	BOULAY	Bernadette
21672	11/02/2022	Quinzenaire	Monsieur	SUDOUR		Arnaud
21673	11/02/2022	Quinzenaire	Monsieur	VOINDROT		André
21674	11/02/2022	Trentenaire	Monsieur	LAFOUGE		Pierre
21675	16/02/2022	Quinzenaire	Madame	HENRY	DE DEMO	Brigitte
21676	18/02/2022	Trentenaire	Madame	MAGNIEN	CLAVELIER-MAGNIEN	Christiane
21677	21/02/2022	Cinquantenaire	Monsieur	GONCALVES SANTANA		Romuald
21678	21/02/2022	Cinquantenaire	Madame	GALLISSOT	BARTNICKI	Geneviève
21679	23/02/2022	Quinzenaire	Madame	BOIVIN	DECOSTER	Claudette
21680	25/02/2022	Quinzenaire	Monsieur	BADOT		André
21681	25/02/2022	Quinzenaire	Madame	DUC	LENKO	Christine
21682	28/02/2022	Trentenaire	Monsieur	PIGEARD		Yann
21683	28/02/2022	Quinzenaire	Monsieur	DEPARDIEU		Jean-Claude
21684	01/03/2022	Cinquantenaire	Monsieur	TAILLEFER		Pierre
21685	02/03/2022	Quinzenaire	Monsieur	MARLET		Michel
21686	04/03/2022	Quinzenaire	Madame	CHAMBIET		Isabelle
21687	04/03/2022	Trentenaire	Monsieur	AUSINA		Jean-François
21688	07/03/2022	Trentenaire	Monsieur	LAMALLE		Pascal
21689	10/03/2022	Quinzenaire	Monsieur	BARBIER		Michel
21690	10/03/2022	Trentenaire	Madame	PIERRE	VUCIC	Gilberte
21691	11/03/2022	Quinzenaire	Madame	GONIN	YON	Mireille
21692	11/03/2022	Trentenaire	Madame	BÉCU	MONNOT	Sylvie
21693	16/03/2022	Cinquantenaire	Madame	MICHAUD	BOBIN-MICHAUD	Nadine
21694	18/03/2022	Quinzenaire	Madame	GAROTTE	GUADALOPPA	Joëlle
21695	18/03/2022	Quinzenaire	Madame	FICHET	CLAVEL	Anne-Marie
21696	21/03/2022	Trentenaire	Madame	TAGGER		Nicole
21697	24/03/2022	Quinzenaire	Madame	ISLER	ROUVEYROL	Michèle
21698	24/03/2022	Trentenaire	Monsieur	GENIN		Fernand
21699	24/03/2022	Quinzenaire	Madame	BLEUCHOT	DAUBIGNEY	Françoise
21700	29/03/2022	Quinzenaire	Monsieur	HEYRAULT		Jean-Claude
21701	29/03/2022	Quinzenaire	Monsieur	DECORNE		Jean-Bernard
21702	06/04/2022	Quinzenaire	Madame	HUET	SALVAIRE	Marie-Christine
21703	06/04/2022	Quinzenaire	Monsieur	HAVRET		Jean-Christophe
21704	07/04/2022	Quinzenaire	Madame	DAS NEVES PIMENTA	CAMOES	Carmina
21705	07/04/2022	Trentenaire	Madame	BUREAU	URBAIN	Renée
21706	13/04/2022	Quinzenaire	Madame	BOUCENA	MESSAOUDENE	Marwa
21707	14/04/2022	Quinzenaire	Madame	PIERRE	CHIH	Joëlle
21708	15/04/2022	Quinzenaire	Monsieur	PROVENCE		Olivier
21709	20/04/2022	Quinzenaire	Madame	BARDOUX		Chantal
21710	20/04/2022	Trentenaire	Monsieur	BATIME		Paul

N° contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Nom du bénéficiaire		Nom Marital	Prénom
21711	21/04/2022	Cinquanteenaire	Madame	BRENOT	BERNARD	Gilberte
21712	22/04/2022	Quinzenaire	Madame	CAMP	LAROCHE	Elisabeth
21713	22/04/2022	Quinzenaire	Monsieur	VERILLAUD		Jean-Michel
21714	25/04/2022	Trentenaire	Monsieur	TISSIER		Georges
21715	26/04/2022	Quinzenaire	Monsieur	LOISY		Didier
21716	26/04/2022	Cinquanteenaire	Monsieur	PINOT		Gérard
21717	27/04/2022	Cinquanteenaire	Monsieur	CHALUMEAU		Bruno
21718	02/05/2022	Cinquanteenaire	Monsieur	LAFARGUE		Bruno
21719	03/05/2022	Quinzenaire	Madame	CLERC		Marie-Françoise
21720	03/05/2022	Quinzenaire	Madame	ORGIU	CHAFFRAIX	Christine
21721	19/05/2022	Trentenaire	Madame	L'EXCELLENT	BOUZEREAU	Alberte
21722	24/05/2022	Cinquanteenaire	Madame	BERTRAND	LEYMARIE	Denise
21723	27/05/2022	Quinzenaire	Madame	LESAVRE		Mireille
21724	09/06/2022	Quinzenaire	Madame	FICHOT	VINCENT	Monique
21725	10/06/2022	Quinzenaire	Madame	LAUVERGNIER	NIGLIO	Françoise
21726	14/06/2022	Quinzenaire	Madame	JUNOT		Jeannine
21727	27/06/2022	Quinzenaire	Monsieur	ROBIN		Georges
21728	30/06/2022	Cinquanteenaire	Monsieur	AGNETA		Vincent
21729	01/07/2022	Quinzenaire	Monsieur	AUDROUHIN		Jerôme
21730	01/07/2022	Quinzenaire	Monsieur	MAUFOUX		Roger
21731	05/07/2022	Quinzenaire	Monsieur	BERTHIER		Christophe
21732	05/07/2022	Quinzenaire	Monsieur	RATEAU		Bernard
21733	05/07/2022	Cinquanteenaire	Madame	BÔNE	LÉPINOY	Marie-Christine
21734	18/07/2022	Trentenaire	Monsieur	NOIROT		Jean-Pierre
21735	22/07/2022	Trentenaire	Madame	CLAUTRIER		Jacqueline
21736	22/07/2022	Quinzenaire	Madame	REBILLET	COURTOIS	Dominique
21737	26/07/2022	Trentenaire	Madame	DA SILVA CRUZ	DE OLIVEIRA RAMALHO	Maria De Lurdes
21738	26/07/2022	Quinzenaire	Monsieur	ENJALBERT		Gérard
21739	28/07/2022	Quinzenaire	Monsieur	JAILLET		Philippe
21740	01/08/2022	Quinzenaire	Monsieur	BROCARD		Xavier
21741	01/08/2022	Quinzenaire	Monsieur	BLANCHOT		Jean-Marie
21742	01/08/2022	Quinzenaire	Monsieur	SACLIER		Jean
21743	01/08/2022	Cinquanteenaire	Madame	TISON		Flavie
21744	05/08/2022	Quinzenaire	Monsieur	PUSSET		Jean-Jacques
21745	05/08/2022	Trentenaire	Madame	BLONDEAU	HARDY	Nicole
21746	05/08/2022	Quinzenaire	Monsieur	PLATRET		Jean-Marc
21747	08/08/2022	Quinzenaire	Monsieur	VILLIEN		Jean-Marc
21748	10/08/2022	Trentenaire	Monsieur	VAGNER		Jacques
21749	16/08/2022	Cinquanteenaire	Monsieur	RAETH		Claude
21750	16/08/2022	Quinzenaire	Madame	SATHUÉ		Nicole
21751	18/08/2022	Quinzenaire	Madame	KIELBOWICZ		Sophie
21752	18/08/2022	Quinzenaire	Madame	STANCIER		Christelle
21753	19/08/2022	Trentenaire	Madame	STANCZAK	KAZINSKI	Christina
21754	22/08/2022	Trentenaire	Monsieur	ROUQUETTE		Gilles
21755	24/08/2022	Quinzenaire	Madame	DEMOLLIÈRE		Anne
21756	06/09/2022	Quinzenaire	Monsieur	COÉFFET		Hervé
21757	05/09/2022	Quinzenaire		SCP SERAPHIN-LAMOUR pour Indivision MAUCHAUSSE		
21758	06/09/2022	Quinzenaire	Madame	BENHELLAL		Fatima
21759	09/09/2022	Quinzenaire	Monsieur	MATHIEU		Louis
21760	13/09/2022	Quinzenaire	Madame	MONIER	TOULOT	Josette
21761	15/09/2022	Quinzenaire	Madame	MONNOT	DARCIAUX	Bernadette
21762	19/09/2022	Quinzenaire	Monsieur	PINTE		Laurent
21763	20/09/2022	Trentenaire	Madame	MADEC	CHARLOT	Paulette
21764	21/09/2022	Quinzenaire	Madame	RICHARD	CORNU	Josette
21765	26/09/2022	Cinquanteenaire	Madame	RAQUIN	CORCIA	Patricia
21766	27/09/2022	Trentenaire	Monsieur	FLAMARION		Eric
21767	28/09/2022	Quinzenaire	Madame	TSILEKAS-BLANC	BARBEAU	Nicole
21768	29/09/2022	Quinzenaire	Monsieur	LIEVRE		Jean-Pierre
21769	29/09/2022	Quinzenaire	Madame	DIABANKANA-MAYALA		Carla
21770	30/09/2022	Trentenaire	Monsieur	GAUTHRON		Jean-Yves
21771	04/10/2022	Trentenaire	Madame	MORIN	GOUDOT	Mauricette
21772	05/10/2022	Quinzenaire	Monsieur	BARBIER		Gérard
21773	11/10/2022	Cinquanteenaire	Monsieur	BOUHET		Patrick
21774	13/10/2022	Trentenaire	Monsieur	RAGEOT		Michel
21775	13/10/2022	Quinzenaire	Madame	DUCRET		Marie-Thérèse

◆ **Acceptation de dons et legs non grevés ni de conditions ni de charges :**

→ **Direction de la culture**

◆ **Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € :**
Sans objet.

◆ **Etat des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers et experts**

◆ **Notification d'offres dans le cadre des procédures d'expropriation :**
Sans objet.

◆ **Création de classes dans les établissements d'enseignement :**
Sans objet.

◆ **Reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme :**
Sans objet.

◆ **Exercice du droit de priorité :**
Sans objet.

◆ **Droit de préemption Urbain :**

Les arrêtés décidant de la non-préemption sont disponibles au service foncier – Services Techniques 4 Rue du Moulin Perpreuil, la liste étant trop longue.

◆ **Droit de préemption commercial :**

N° DPC	DATE DE DEPOT	IDENTITE DU MANDANT	PROPRIETAIRE DU FONDS	PROPRIETAIRE DES MURS-BAILLEUR	PRENEUR-ACQUEREUR	ADRESSE DU FONDS	ENSEIGNE	ACTIVITE PROFETEE	CESSION DU FONDS	OBSERVATIONS
DC 22	17/08/22	Maitre Maël VIARD 23 Rue Buffon 21200 BEAUNE	AKIN Isabelle 57 Rue du Faubourg Bretonnière 21200 BEAUNE	MONTENOT Mickael 47 Impasse de l'Epi 71100 SAINT-REMY	M. CURLIER	17 Rue du Faubourg Madeleine	Kebab, restauration rapide sur place et à emporter	Kebab, restauration rapide sur place et à emporter	90 000,00 €	Arrêté DC 22 12/09/2022
DC 23	05/09/22	Maitre Edouard LAMOUR 18 Place Camot 21200 BEAUNE	LES MILLES ET UNES VIGNES 162 Route de Dijon 21200 BEAUNE	PERDREAUX Monique Rue d'Avoux 71170 DEMIGNY	Mme RABHI	61 Rue de Lorraine	Marchand de vin en gros et alcool. Tout produit se rapportant aux métiers de bouche	Salon de thé	22 500,00 €	Arrêté DC 23 20/10/2022

◆ **Etat des actions en justice, en recours et en défense :**

- ◆ **Accidents impliquant des véhicules municipaux :**
Sans objet.

- ◆ **Opérations menées par un établissement public foncier local : avis de la Commune**
Sans objet.

- ◆ **Convention de participation d'un constructeur au coût d'équipement d'une ZAC ou de versement de la participation pour voirie et réseaux par un propriétaire**
Sans objet.

- ◆ **Réalisation de diagnostics archéologiques préventives pour les opérations d'aménagement ou de travaux**

- ◆ **Renouvellement des adhésions aux associations dont elle est membre**

- ◆ **Réalisation des demandes de subvention de fonctionnement et d'investissement d'un montant inférieur à 1 000 000 € HT**

- ◆ **Dépôt des déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager pour les opérations dont le montant des travaux est inférieur à 1 000 000 € HT**

- ◆ **Exercice du droit à la protection des occupants des locaux à usage d'habitation**

- ◆ **Ouverture et organisation de la participation du public par voie électronique dans le cadre des procédures de consultation, prévues à l'article L 123-19**

- ◆ **Prendre toute mesure, négocier et signer les conventions conclues, dans le cadre des ruptures conventionnelles**

- ◆ **Divers**

Séance du : 10 NOVEMBRE 2022

Délibération n° CM-22-127

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le 23/11/2022



ID : 021-212100549-20221110-CM_22_127-DE

Date d'envoi de la convocation : 4 Novembre 2022

Présidence de : M. SUGUENOT,
Maire

Présents : Mmes, MM BOLZE, BECQUET, CAILLAUD, COSTE,
PUSSET, DAHLEN, LEVIEL, LEFAIX,
Adjoints

Mmes, MM BOUILLET, BRAVARD, BRUNEL, BYNEN,
CHAMPION, CHATEAU, DIERICKX, FALCE, FEVRE,
LABEAUNE, LONGIN, PAGNOTTA, PELLETIER,
ROUXEL-SEGAUT, VION,
Conseillers municipaux,

Secrétaire : Mme FOUGERE,

Ont donné pouvoir :

⇒ **Pour toute la séance :**

M. BLANC à M. COSTE,
Mme CHAMPANAY à Mme PUSSET,
Mme JEUNET-MANCY à M. BRUNEL,
M. PIERRON à M. BECQUET,
M. REPOLT à M. CHAMPION,
Mme REZIGUE à Mme FOUGERE,

⇒ **Après son départ :**

Mme. BERNHARD à M. BOUILLET,
M. GLOAGUEN à Mme CAILLAUD,

⇒ **Jusqu'à son arrivée :**

M. FAIVRE à Mme DIERICKX,

Absent(e)s- excusé(e)s :

M. MONNOT,

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE
RAPPORTEUR : M. SUGUENOT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-33,

Considérant que la Ville de BEAUNE, dès 2007, a mis en œuvre un projet visant à rapprocher la Défense Nationale de la société civile, en favorisant notamment la réserve volontaire qui a pour missions d'entretenir l'esprit de défense et de contribuer au maintien du lien entre la nation et ses forces armées en renforçant, notamment les capacités des forces armées dont elle constitue une des composantes,

Considérant que ce dispositif nécessite la désignation d'un « correspondant défense », chargé d'assurer la communication auprès des agents de la Ville de BEAUNE en matière de Défense Nationale,

Considérant la démission de M. Philippe ROUX des fonctions de 5^{ème} adjoint, en date du 1^{er} septembre 2022, adressée à M. le Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat,

DECISION :

L'unanimité des membres présents s'étant prononcé en faveur du vote à main levée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ DESIGNNE M. Stéphane DAHLEN en qualité de Correspondant Défense.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

<p>Envoyé en préfecture le 21/11/2022 Reçu en préfecture le 21/11/2022 Publié le 23/11/2022</p> <p style="text-align: right;">SLOW</p> <p>ID : 021-212100549-20221110-CM_22_127-DE</p>

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,
 pour le MAIRE et par délégation
 Le Directeur Général des Services

Mickaël BOITELLE



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Séance du : 10 NOVEMBRE 2022

Délibération n° CM-22-128

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 021-212100549-20221110-CM_22_128-DE

Date d'envoi de la convocation : 4 Novembre 2022**Présidence de** : M. SUGUENOT,
Maire**Présents** : Mmes, MM BOLZE, BECQUET, CAILLAUD, COSTE,
PUSSET, DAHLEN, LEVIEL, LEFAIX,
*Adjoints*Mmes, MM BOUILLET, BRAVARD, BRUNEL, BYNEN,
CHAMPION, CHATEAU, DIERICKX, FALCE, FEVRE,
LABEAUNE, LONGIN, PAGNOTTA, PELLETIER,
ROUXEL-SEGAUT, VION,
*Conseillers municipaux,***Secrétaire** : Mme FOUGERE,**Ont donné pouvoir** :⇒ **Pour toute la séance** :M. BLANC à M. COSTE,
Mme CHAMPANAY à Mme PUSSET,
Mme JEUNET-MANCY à M. BRUNEL,
M. PIERRON à M. BECQUET,
M. REPOLT à M. CHAMPION,
Mme REZIGUE à Mme FOUGERE,⇒ **Après son départ** :Mme. BERNHARD à M. BOUILLET,
M. GLOAGUEN à Mme CAILLAUD,⇒ **Jusqu'à son arrivée** :

M. FAIVRE à Mme DIERICKX,

Absent(e)s- excusé(e)s :

M. MONNOT,

CITE DES VINS ET DES CLIMATS : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

RAPPORTEUR : M. SUGUENOT

Au terme d'un montage qui a demandé plusieurs années et mobilisé l'ensemble des acteurs politiques et économiques de la Région et au-delà, le dossier de l'inscription des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO a été retenu en juillet 2015.

En sa qualité de capitale des Vins de Bourgogne, la Ville de Beaune, s'est vu confier, par les professionnels de la filière viticole, l'implantation sur son territoire, de la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne.

Ce projet, situé au cœur de la Ville, constitue le principal Centre d'interprétation des Climats du vignoble de Bourgogne, dont la création était l'un des engagements pris dans le cadre de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 27 septembre 2018 avait arrêté le plan de financement prévisionnel de l'opération conformément à la convention des financeurs, signée par l'ensemble des partenaires en décembre 2017. La délibération ainsi prise précisait également que les participations financières pourraient être complétées par des fonds européens sans toutefois en préciser ni la nature ni le montant.

L'association du Pays Beaunois, porteuse du programme européen LEADER, s'est vue accorder récemment un abondement d'enveloppe FEADER de la part de la Région Bourgogne Franche Comté, autorité de gestion des programmes européens.

Une partie de cet abondement peut être mobilisé pour contribuer au co-financement de la Cité des Vins et des Climats.

Une actualisation du plan de financement prévisionnel est ainsi proposée :

Dépenses :

- Travaux de construction	13 454 107.66 € HT
---------------------------	--------------------

Recettes :

- Communauté d'Agglomération	2 000 000,00 €
- Région	2 500 000,00 €
- Département	2 500 000,00 €
- BIVB	3 000 000,00 €
- Europe-LEADER	534 881,28 €
- Autofinancement	2 919 226,38 €

DECISION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE de la subvention allouée au Pays Beaunois, structure porteuse du programme européen LEADER au titre dudit programme,
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention au titre du programme LEADER,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches,
- AUTORISE que la part d'autofinancement de la commune puisse appeler des fonds FEADER, qui pourra être majoré le cas échéant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,
 pour le MAIRE et par délégation
 Le Directeur Général des Services



Mickaël BOITELLE

Envoyé en préfecture le 21/11/2022 Reçu en préfecture le 21/11/2022 Publié le 23/11/2022 ID : 021-212100549-20221110-CM_22_128-DE
--

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Séance du : 10 NOVEMBRE 2022

Délibération n° CM-22-129

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le 23/11/2022



ID : 021-212100549-20221110-CM_22_129-DE

Date d'envoi de la convocation : 4 Novembre 2022

Présidence de : M. SUGUENOT,
Maire

Présents : Mmes, MM BOLZE, BECQUET, CAILLAUD, COSTE,
PUSSET, DAHLEN, LEVIEL, LEFAIX,
Adjoints

Mmes, MM BOUILLET, BRAVARD, BRUNEL, BYNEN,
CHAMPION, CHATEAU, DIERICKX, FALCE, FEVRE,
LABEAUNE, LONGIN, PAGNOTTA, PELLETIER,
ROUXEL-SEGAUT, VION,
Conseillers municipaux,

Secrétaire : Mme FOUGERE,

Ont donné pouvoir :

⇒ **Pour toute la séance :**

M. BLANC à M. COSTE,
Mme CHAMPANAY à Mme PUSSET,
Mme JEUNET-MANCY à M. BRUNEL,
M. PIERRON à M. BECQUET,
M. REPOLT à M. CHAMPION,
Mme REZIGUE à Mme FOUGERE,

⇒ **Après son départ :**

Mme BERNHARD à M. BOUILLET,
M. GLOAGUEN à Mme CAILLAUD,

⇒ **Jusqu'à son arrivée :**

M. FAIVRE à Mme DIERICKX,

Absent(e)s- excusé(e)s :

M. MONNOT,

**PROCEDURE D'ACQUISITION D'UN BIEN SANS MAITRE DANS LE CADRE DE
L'OPERATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION ROUTE DE CHALLANGES
RAPPORTEUR : M. COSTE**

La Ville de Beaune poursuit les différentes procédures relatives à l'aménagement futur de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « route de Challanges ».

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur la cession du site de 4 hectares en bordure d'autoroute entre la route de Challanges et la route de Seurre lors de sa séance du 30 juin 2022.

Cette cession intégrait la parcelle DR n°107 faisant l'objet d'une procédure d'appréhension en bien vacant et sans maître à l'encontre de ce tènement, inscrit à la cote de M. TISSOT EDOUARD au cadastre, pour ensuite le rétrocéder à la société SOPREMA.

Conformément aux articles L1123-1 et suivants du Code Général de la Propriété et des Personnes Publiques qui organise cette procédure, les étapes suivantes ont été diligentées :

- Enquête préalable auprès des services du cadastre, de l'Etat Civil, de la réglementation, des impôts fonciers ainsi que des différents notaires de BEAUNE.
- Constatation de la vacance du bien susvisé par arrêté municipal pris, après avis de la Commission Communale des impôts directs,
- Notification aux présumés propriétaires,
- Mesures de publication comprenant affichage en mairie et publication dans la presse pour une durée de 6 mois.

Le délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité correspondant à la publication dans la presse en date du 18 avril 2022 prévu par l'article L. 1123-3 étant écoulé, le Conseil Municipal est appelé à incorporer ledit bien dans le domaine privé communal.

DECISION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE l'incorporation dans le domaine privé communal de la parcelle cadastrée section DR n°107 de 948 m², sise au lieu-dit « EPINOTTE ET CHAMPAGNE »,
- AUTORISE le Maire à constater ladite incorporation,
- DECIDE la prise en charge par la Ville de BEAUNE de tous les frais inhérents à ce transfert de propriété,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à effectuer toute démarche et signer tout document dans ce cadre.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,
pour le MAIRE et par délégation
Le Directeur Général des Services



Mickaël BOITELLE

Envoyé en préfecture le 21/11/2022	
Reçu en préfecture le 21/11/2022	
Publié le 23/11/2022	
ID : 021-212100549-20221110-CM_22_129-DE	

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 021-212100549-20221110-CM_22_130-DE



Séance du : 10 NOVEMBRE 2022

Délibération n° CM-22-130

Date d'envoi de la convocation : 4 Novembre 2022

Présidence de : M. SUGUENOT,
Maire

Présents : Mmes, MM BOLZE, BECQUET, CAILLAUD, COSTE,
PUSSET, DAHLEN, LEVIEL, LEFAIX,
Adjoints

Mmes, MM BOUILLET, BRAVARD, BRUNEL, BYNEN,
CHAMPION, CHATEAU, DIERICKX, FALCE, FEVRE,
LABEAUNE, LONGIN, PAGNOTTA, PELLETIER,
ROUXEL-SEGAUT, VION,
Conseillers municipaux,

Secrétaire : Mme FOUGERE,

Ont donné pouvoir :

⇒ ***Pour toute la séance*** :

M. BLANC à M. COSTE,
Mme CHAMPANAY à Mme PUSSET,
Mme JEUNET-MANCY à M. BRUNEL,
M. PIERRON à M. BECQUET,
M. REPOLT à M. CHAMPION,
Mme REZIGUE à Mme FOUGERE,

⇒ ***Après son départ*** :

Mme BERNHARD à M. BOUILLET,
M. GLOAGUEN à Mme CAILLAUD,

⇒ ***Jusqu'à son arrivée*** :

M. FAIVRE à Mme DIERICKX,

Absent(e)s- excusé(e)s :

M. MONNOT,

CONTRAT DE PARTENARIAT ECLAIRAGE PUBLIC : AVENANT 19
RAPPORTEUR : M. BECQUET

La Ville a confié, sur le fondement des articles L. 1414 - 1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux contrats de partenariat, à la Société de projet « *BEAUNE Images & Lumières* » créée par la Société INEO GDF SUEZ, un contrat de partenariat portant sur le financement de l'investissement, la conception, le renouvellement, l'exploitation, la maintenance et l'entretien des ouvrages et installations situés sur le territoire de la Ville et liés à l'éclairage public et terrains sportifs, à la signalisation lumineuse tricolore, aux illuminations festives ainsi qu'à la mise en lumière de plusieurs monuments emblématiques de la Ville.

Par délibération n°09-363 du 1er octobre 2009, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer ledit contrat de partenariat d'une durée de 15 ans, entré en vigueur le 1er novembre 2009.

Il appartient désormais à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'avenant n°19 proposé au contrat de partenariat qui a pour objet de prendre en compte au marché, la réduction des illuminations de Noël suite à l'augmentation des coûts de l'énergie et ce pour les trois périodes festives restantes du contrat de partenariat, de 2022 à 2024.

Cette situation nécessite une modification du périmètre de service, ce qui se traduit par une réévaluation mécanique des loyers correspondant.

DECISION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°19 au contrat de partenariat relatif à l'éclairage public et à la mise en lumière de la ville de BEAUNE,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer les documents contractuels s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

<p>Envoyé en préfecture le 21/11/2022 Reçu en préfecture le 21/11/2022 Publié le 23/11/2022 ID : 021-212100549-20221110-CM_22_130-DE</p>

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE
 pour le MAIRE et par délégation
 Le Directeur Général des Services

Mickaël BOITELLE



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

AVENANT N°19

Au contrat de partenariat relatif à l'éclairage public et à la mise en lumière de la ville de BEAUNE (articles L1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)

ENTRE

D'UNE PART

La Ville de BEAUNE, ci-après dénommée « La Ville », représentée par M. Alain SUGUENOT, Maire, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération du Conseil Municipal du, devenue exécutoire après sa transmission au contrôle de légalité.

ET

D'AUTRE PART

La société BEAUNE Images & Lumières, ci-après dénommée « la Société BEAUNE Images & Lumières ou le Partenaire », représentée par M. Liêm CAO THAI, dont le siège social est sis 76 avenue Raymond Poincaré 21000 DIJON,

Ensemble les « parties »

Préalablement, il est exposé ce qui suit :

Considérant que la Ville a confié, sur les fondements des articles L. 1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux contrats de partenariat, à la Société de projet « BEAUNE Images & Lumières » créée par la Société INEO GDF SUEZ, un contrat de partenariat portant sur le financement de l'investissement, la conception, le renouvellement, l'exploitation, la maintenance et l'entretien des ouvrages et installations situés sur le territoire de la Ville et liées à l'éclairage public, à la signalisation lumineuse tricolore, aux illuminations festives ainsi qu'à la mise en lumière de la Ville.

Considérant que ce contrat de partenariat d'une durée de 15 ans, est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2009.

Considérant qu'un avenant n° 1 relatif à la fourniture d'énergie a été conclu le 1^{er} juillet 2010.

Considérant qu'un avenant n° 2 relatif au décalage du phasage des investissements initiaux et à la prolongation du contrat d'une durée de trois mois a été conclu le 1^{er} juillet 2010.

Considérant qu'un avenant n° 3 relatif à la cristallisation du taux de chacune des phases d'investissements a été approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 20 janvier 2011.

Considérant qu'un avenant n° 4 relatif à l'adoption du Bordereau des Prix Unitaires et de nouveaux forfaits unitaires ayant entraîné en conséquence une réévaluation de loyers, a été approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 7 avril 2011.

Considérant qu'un avenant n° 5 relatif à la mise en adéquation du Programme des Investissements initiaux avec les deux schémas Directeur d'Aménagement Lumière -SDAL- et par ailleurs, la modification du SDAL extramuros a été approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 7 avril 2011,

Considérant qu'un avenant n°6 relatif à l'adoption de nouvelles modalités d'exécution du planning prévisionnel des travaux d'investissements initiaux a été approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 7 avril 2011,

Considérant qu'un avenant n° 7 relatif à la fourniture d'énergie a été conclu le 1^{er} juillet 2011.

Considérant qu'un avenant n° 8 relatif à la modification du périmètre des installations induites par la réception des travaux d'investissements réalisés au titre de la phase 2 des travaux d'investissements initiaux ayant entraîné en conséquence une réévaluation des loyers a été approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 22 mars 2012.

Considérant qu'un avenant n° 9 relatif à la valorisation du stock de matériel d'éclairage public appartenant à la Ville et remis au partenaire lors de la signature du contrat de partenariat a été approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 22 mars 2012.

Considérant qu'un avenant n° 10 relatif à la suspension des dispositions de l'article 52.3 alinéa 1 « Loyer Energie » du contrat de partenariat, au plus tard, jusqu'à la disparition officielle des tarifs réglementés, a été approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 22 mars 2012,

Considérant qu'un avenant n°11 relatif à la modification du périmètre des installations induit par la réception des travaux d'investissement au titre des fonds d'enfouissement et des phases 5 et 6 des investissements initiaux ayant entraîné en conséquence une réévaluation des loyers a été approuvé par le conseil municipal en date du 13 décembre 2012.

Considérant qu'un avenant n° 12 relatif à l'adoption d'un nouveau Bordereau des Prix Unitaires a été approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 décembre 2012.

Considérant que deux avenants n° 13 et 14 relatifs, pour le premier de l'abrogation partielle de l'avenant n° 11 suite à une erreur dans la revalorisation des loyers, pour le second, à la renonciation à l'organisation du festival des lumières, ont été approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 juin 2013.

Considérant qu'un avenant N°15 relatif à la modification du périmètre des installations induit par la réception des travaux d'investissement au titre des fonds d'enfouissement et des phases 5 et 6 des investissements initiaux ayant entraîné en conséquence une réévaluation des loyers a été approuvé par le conseil municipal en date du 02/12/2013.

Considérant qu'un avenant N°16 relatif à la mise à jour du bordereau initial des prix unitaires suite à la mise à jour du SDAL et à la modification du périmètre des installations de 2013 à 2018 ayant entraîné en conséquence une réévaluation des loyers a été approuvé par le conseil municipal en date du 02/06/2019.

Considérant qu'un avenant N°17 relatif à la mise à jour du bordereau initial des prix unitaires liés au renouvellement des pièces essentielles des vidéoprojections et vidéoprotectives, à la mise à jour des loyers L2a et L2e correspondant d'autre part et à la modification du périmètre des installations de 2019 à 2020 ayant entraîné en conséquence une réévaluation des loyers a été approuvé par le conseil municipal en date du 21/09/2021.

Considérant qu'un avenant n°18 relatif à l'évolution du périmètre des installations pour l'année 2021 et à la rénovation de l'éclairage sportif extérieur des terrains de tennis et du stade synthétique au château de Vignoles telle que prévue au budget communal de l'exercice 2022, ayant entraîné en conséquence une réévaluation des loyers a été approuvé par le Conseil Municipal en date du 30 juin 2022.

Considérant l'article 5 du contrat de partenariat « Modifications du Contrat » en vigueur.

Ceci exposé, les parties conviennent ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : Objet

Le présent avenant au contrat de partenariat entré en vigueur le 1^{er} novembre 2009 porte le n°19. Il a pour objet de prendre en compte au marché, la réduction des illuminations de Noël suite à l'augmentation des coûts de l'énergie et ce pour les trois périodes festives restantes du contrat de partenariat, soit de 2022 à 2024.

ARTICLE 2 : Réduction des illuminations de Noël

La réduction des équipements festifs de fin d'année s'appliquera dans les rues figurant sur le tableau joint en annexe récapitulant également les impacts, avec la pose d'un motif sur deux et un filin sur deux pour les plafonds lumineux de rue.

La baisse de la consommation d'énergie attendue correspondra à une économie de 94.27% par rapport à l'origine du contrat, et la réduction du montant de la pose/dépose des équipements permettra de faire une économie de plus de 200 heures, à savoir 12 451,67€HT (hors révision de prix) soit 30% environ du coût total. Le loyer mensuel du L2e illuminations sera donc diminué de 1 037,64€ HT (hors révision).

ARTICLE 3 : Entrée en vigueur

Les stipulations du contrat de partenariat non modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur. Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa notification à la Société BEAUNE Images & Lumières, après transmission au contrôle de légalité.

L'envoi pour notification à la Société BEAUNE Images & Lumières du présent avenant sera réalisé le jour de son retour du contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : Recours et publicité

Les parties conviennent qu'en cas de recours contre le présent avenant, ou l'un de ses actes détachables, les dispositions de l'article 9.2 du contrat de partenariat s'appliqueraient.

La Ville s'engage à publier, dans les formes requises aux fins de faire courir les délais de recours, la délibération du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à signer le présent avenant et un avis informant les tiers de la signature du présent avenant et des modalités suivant lesquelles il peut être consulté.

ARTICLE 5 : Indépendance des clauses

Les parties conviennent que si l'une des stipulations du présent avenant est déclarée nulle ou inapplicable, ou fait l'objet d'une requalification par le Tribunal, ladite stipulation sera réputée non écrite et les autres stipulations du présent avenant continueront à produire tous leurs effets sous réserve qu'elles ne présentent pas un caractère indivisible de ladite stipulation eu égard à l'intention des parties.

En cas de caractère indivisible de la stipulation du présent avenant déclarée nulle ou non applicable, les parties négocieront de bonne foi pour convenir d'une clause mutuellement satisfaisante visant à remplacer ladite stipulation.

ARTICLE 6 : Portée de l'avenant

Le présent avenant ou l'une quelconque de ses stipulations ne sauraient être interprétés comme emportant novation de l'une quelconque des stipulations du contrat de partenariat.

Les parties acceptent que toute référence au contrat de partenariat dans un autre acte ou contrat auquel l'une d'entre elles au moins est signataire ou partie soit interprétée comme une référence au contrat de partenariat tel que modifié par le présent avenant.

ARTICLE 7 : Annexe au présent avenant

Annexe 1 : Tableau récapitulatif de l'ensemble des rues concernées et les impacts.

Fait à BEAUNE

Le

En trois exemplaires

Pour la Ville, son Maire

Pour le Société BEAUNE Images &
Lumières, son représentant légal

Liêm CAO THAI



secteur	Site	Rue	Motifs depuis Noël 2009	Noël 2021				Noël 2022			
			Type de motifs	Type de motifs	Nb	P unitaire	P tot	Heures pose et dépose 2021	Prévision des équipements à poser pour 2022	P tot	Heures pose et dépose 2022
CV	1	Avenue de la République	29 motifs - guirlande étoilée PN 57 Blachère	Petite Comète Blachère	8	49	392	6	pose 1 sur 2 et chaque extrémité	196	3
CV	2	Rue Ziem	3 porteurs avec 6 bananes et 3 motifs - jabot sapin avec guirant luciole	Comète scintillante Blachère (PL033)	3	185	555	4	pose des 2 extrémités (sans celui du milieu)	278	2
CV	3	Rue Poterne	5 porteurs avec 10 bananes et 5 motifs - jabot sapin avec guirlande luciole	Motif Double Légende Blachère (TL100)	6	94	564	6	pose 1 sur 2 et chaque extrémité	282	3
				Lustre pierré G-Lustre Blachère (G-Lustr09)	3	20	60		pose des 3 lustres	60	
CV	4	Rue Victor Millot	4 porteurs et 8 motifs - luciole	Comète scintillante Blachère (PL033)	4	185	740	8	pose des 2 extrémités (sans les 2 du milieu)	370	4
CV	5	Passage Sainte-Hélène	Motif côté Pl Carnot sur grille structure alu avec guirlandes	Cristal féérique Blachère (TGL19) plac e camot	1	118	118	3	pose	118	3
				Cristal féérique Blachère (TGL19) poterne	1	118	118	3	pose	118	3
Fbg	6	Faubourg Bretonnière	8 motifs sur candélabre - structure alu bon rideaux led blanche	Bannière baroque Blachère (PL075)	8	68	544	14	pose 1 sur 2 et chaque extrémité	272	7
Extérieur	7	Faubourg St Jean / Poissonnerie	3 rideaux en façade (luciole)	Bannière baroque Blachère (PL075)	3	68	204	4	pose des 2 extrémités (sans celui du milieu)	102	2
privé	8	Reine Pédauque	Guirlande B22	Stalacit light Blachère	8	15	120	8	bâtiment vendu - à supprimer	0	0
Fbg	9	Faubourg Madeleine	environ 100m de guirlande verte avec ampoule en façade	Ensemble Lustre pierré G-Lustre Blachère (G-Lustr09) + 2 bannières baroque (LG1901150)	1	20	20	8	pose	20	8
					2	91	182		pose	182	
			plafond tendu avec de la luciole	Plafond (30m)	9	32	288	28	possible de poser 1 guirlande sur 2 pour les 9 plafonds	144	20
Fbg	10	Place Malmédy		Ensemble Lustre pierré G-Lustre Blachère (G-Lustr09) + 2 bannières baroque en traversée (2u)	4	91	364	6	pose	364	6
					2	20	40		pose	40	
			2 porteurs avec 4 motifs et 6 motifs sur candélabre - luciole	Bannière baroque verticale Blachère (PL075)	12	91	1092	16	possible de poser 1 guirlande sur 2	546	8
Fbg	11	Place Madeleine	6 motifs de 5m posés sur candélabre	LOGO A (PF205)	6	152	912	24	poser les 4 des extrémités (sans les 2 du milieu)	608	16
		Croisement	pose de 2 porteurs en croix et une vasque et de 4 rideaux	Lustre Diamant Blachère (GX073-L PM)	1	128	128		pose	128	

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 021-212100549-20221110-CM_22_130-DE

secteur	Site	Rue	Motifs depuis Noël 2009	Noël 2021			Heures pose et dépose 2021	à poser pour 2022	depose 2022	
			Type de motifs	Type de motifs	Nb	P unitaire				P tot
CV	12	Stationnement rue Carnot / rue Monge		Rideau LED h:1,5mx2m Blachère (FL24CWBF)	8	68	544	12	possible de poser 1 rideau sur 2 soit 4 rideaux de 1,5mX2m	6

secteur	Site	Rue	Motifs depuis Noël 2009	Noël 2021				Heures pose et dépose 2021	à poser pour 2022	P tot	dépose 2022
			Type de motifs	Type de motifs	Nb	P unitaire	P tot				
Extérieur	13	Place de Krems	environ 150m de guirlande verte avec ampoule en façade et environ 100m de guirlande verte avec ampoule en façade	Guirlande Sparklight LED Flash Blachère	4	23	92	0	à supprimer		0
CV	14	Petite place Carnot	2 porteurs en croix avec 16 bananes et 8 motifs et 4 rideaux	Motif Légende Blachère (PL100)	4	90	360	16	pose	360	8
				Lustre pierré G-Lustre Blachère (G-Lustr09)	4	20	80		à supprimer	0	
Fbg	15	Avenue du 8 septembre	19 motifs de 3m posés sur candélabre, ondule étoiles PF202 guirlande luciole	Bannière baroque Blachère (PL075)	19	68	1 292	24	possible de poser 1 sur 2	646	12
CV	16	Place au Beurre	2 porteurs avec 8 bananes et 6 motifs - jabot sapin, luciole	Motif Double Légende Blachère (TL100)	4	94	376	8	pose	376	5
				Lustre pierré G-Lustre Blachère (G-Lustr09)	2	20	40		à supprimer		
CV	17	Place du Docteur Jorrot	1 motif (vasque) sur épi (3 lanternes) - guirlande luciole	Fontaine Calathéa Blachère (VL001)	1	486	486	6	pose		6
CV	18	Rue de Lorraine	16 porteurs avec 50 bananes et 35 motifs - jabot sapin - luciole	Motif Légende Blachère (PL100)	3	94	282	32	pose 1 sur 2 et extrémités	141	18
				Motif Double Légende Blachère (TL100)	18	94	1 692		pose 1 sur 2 et extrémités	846	
				Lustre pierré G-Lustre Blachère (G-Lustr09)	9	20	180		pose lustre 1 sur 2	90	
CV	19	Place Fleury	1 porteur avec 3 guirlandes de 7,50m et 3 motifs (1 grosse boule et 2 petites boules) - luciole	Lustre Diamant Blachère (GX073-L PM)	1	128	128	6	pose	128	4
				Rideau LED h:1,5mx2m Blachère (FL24CWBF)	4	68	272		pose 1 sur 2	136	
CV	20	Rue Vergnette de la Motte	1 porteur avec 2 bananes et 1 motif - jabot sapin, guirlande luciole	Comète scintillante Blachère (PL033)	1	114	114	1	pose	114	1
CV	21	Place Monge	3 arbres à décorer avec de la luciole	Bannière baroque Blachère (PL075)	3	68	204	4	pose des 3	204	4
CV	22	Place Carnot	12 gros arbres à décorer avec guirlande luciole	Guirlande pierré Blachère (FL22C-CE)	22	40	880	156	pose	880	117
				Barre led x5 Blachère (FXL085)	40	30	1 200		pas de pose		
CV	23	Rue de l'Hôtel Dieu	pose sur épi lumineux 1 motif (vasque) - luciole						supprimé		
CV	24	Porte Marie de Bourgogne	1 sapin en guirlande avec 1 rideau dessus (luciole) - jabot						supprimé		

secteur	Site	Rue	Motifs depuis Noël 2009	Noël 2021				Heures pose et dépose 2021	à poser pour 2022	à poser pour 2022	depose 2022
			Type de motifs	Type de motifs	Nb	P unitaire	P tot				
CV	25	Rue d'Alsace	plafond tendu avec de la luciole	Plafond (30m)	15	32	480	26	possible de poser 1 guirlande sur 2 pour les 15 plafonds	240	20
CV	26	Rue Maufoux	plafond tendu avec de la luciole	Plafond (2x30m) Balnc Chaud scintillant Leblanc	21	32	672	36	pose complète	672	36
CV	27	Rue Fraisse	plafond tendu avec de la luciole	Plafond (2x30m) Balnc Chaud scintillant Leblanc	3	32	96	24	pose 1 guirlande sur 2	48	16
CV	28	Rue Monge et rue Carnot	plafond tendu avec de la luciole	Plafond (30m)	15	32	480	16	pose 1 guirlande sur 2	240	10
Fbg	29	Porte Saint-Nicolas	Lustre gros modèle Leblanc (201068 lustre perce neige)	Lustre gros modèle Leblanc (201068 lustre perce neige)	1	120	120	9	pose	120	9
			Guirlande luciole				0		supprimé		
CV	30	Les Halles	Guirlande tresse lumineuse entre 4 toits	Guirlande (1m) Leblanc	30	7	210	6	pose de l'ensemble	210	6
		Les Halles - Toiture		Diamant	19	2	38		pose 1 sur 3	13	
				Guirlande Mini Stalactit light Blachère	40	10	400	8	pose	400	4
Fbg	31	Faubourg St Nicolas	arbre + 5 grappes Leblanc (200910 arbre perlé 3D)	Arbre Perlé Leblanc	6	105	630	8	5 mâts déjà posés - ajouter les décors	630	8
			Lustre bysantin Leblanc						supprimé		
			5 groupes	Traversé rêve Leblanc (59785)	12	42	504	16	pose 1 sur 2 (rue Réon et Bd)	252	8
			Boule déco (D14) Leblanc				0		à supprimer		
			Boule déco (D20) Leblanc				0				
			5 arbres avec chacun 1 guirlande luciole	6 arbres avec chacun 1 guirlande luciole	5	30	150	8	à supprimer		0
Fbg	32	Arbre Place malmedy							supprimé		
Extérieur	33	Sapins Challenges rue des Maranches		Guirlande Sparklight LED Flash Blachère	4	23	92	8	pose	92	8
Extérieur	34	Sapin Gigny rue de la Motte		Guirlande Sparklight LED Flash Blachère	4	23	92	8	pose	92	8
Extérieur	35	Sapins Quartier de la Montagne		Guirlande Sparklight LED Flash Blachère	6	23	138	16	pose	138	16
Extérieur	36	Arbres Challenges		Guirlande Sparklight LED Flash Blachère	6	23	138	16	à supprimer - vers ex école		0
Extérieur	37	Arbre Gigny		Guirlande Sparklight LED Flash Blachère	4	23	92	16	à supprimer		0
Extérieur	38	Bretonnière/rue des levées		Guirlande Sparklight LED Flash Blachère	4	23	92	8	à poser	92	8
Extérieur	39	Sapin ZUP saint jacques		Guirlande Sparklight LED Flash Blachère	4	23	92	8	pose	92	8
Extérieur	40	Sapin Blanches fleurs/marconnet		Guirlande Sparklight LED Flash Blachère	4	23	92	8	pose	92	8
Extérieur	41	Rond Point Route de Seurre		Fontaine Calathéa Blachère (VL001)	1	486	486	12	pose	486	12

secteur	Site	Rue	Motifs depuis Noel 2009	Noël 2021				Heures pose et dépose 2021	à poser pour 2022	P tot	dépose 2022
			Type de motifs	Type de motifs	Nb	P unitaire	P tot				
Extérieur	42	Rond Point de l'intersport		Calathéa Blachère (PL031)	4	92	368	6	pose	368	6
Extérieur	43	Rond Point Charles de Gaulle (Carrefour)		Calathéa Blachère (PL031)	4	92	368	6	pose	368	6
CV	44	Annexe Lorraine		Stalactit light Blachère	7	15	105	8	pose	105	8
Fbg	45	6 Arbres Place Madeleine		Guirlande Leblanc	16	36	72	18	pose	36	10
				diamants LEBLANC	18	2			à supprimer		
CV	46	Kiosque Place Carnot		Guirlandes mini Stalactit light Blachère	15	10	150	4	pose 1 sur 2 Le demi-kiosque côté manège	75	2
Puissance totale installée sur l'ensemble du parc					497		20 820	700		12 886	483
Economie d'énergie par rapport à 2009							90,72%	48 521,34 €		94,27%	33 479,72 €

Puissance totale installée à

228

12 729

8 073

94,33%

96,40%

Un plafon: Un plafond fait 8 fils sur 30 mètres donc 8 x 4W, soit 32W par plafond

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 021-212100549-20221110-CM_22_130-DE et

secteur	Site	Rue	Motifs depuis Noël 2009	Noël 2021				Noël 2022		
			Type de motifs	Type de motifs	Nb	P unitaire	P tot	Heures pose et dépose 2021	à poser pour 2022	depose 2022

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 021-212100549-20221110-CM_22_131-DE

Séance du : 10 NOVEMBRE 2022

Délibération n° CM-22-131

Date d'envoi de la convocation : 4 Novembre 2022

Présidence de : M. SUGUENOT,
Maire

Présents : Mmes, MM BOLZE, BECQUET, CAILLAUD, COSTE,
PUSSET, DAHLEN, LEVIEL, LEFAIX,
Adjoints

Mmes, MM BOUILLET, BRAVARD, BRUNEL, BYNEN,
CHAMPION, CHATEAU, DIERICKX, FALCE, FEVRE,
LABEAUNE, LONGIN, PAGNOTTA, PELLETIER,
ROUXEL-SEGAUT, VION,
Conseillers municipaux,

Secrétaire : Mme FOUGERE,

Ont donné pouvoir :

⇒ **Pour toute la séance :**

M. BLANC à M. COSTE,
Mme CHAMPANAY à Mme PUSSET,
Mme JEUNET-MANCY à M. BRUNEL,
M. PIERRON à M. BECQUET,
M. REPOLT à M. CHAMPION,
Mme REZIGUE à Mme FOUGERE,

⇒ **Après son départ :**

Mme BERNHARD à M. BOUILLET,
M. GLOAGUEN à Mme CAILLAUD,

⇒ **Jusqu'à son arrivée :**

M. FAIVRE à Mme DIERICKX,

Absent(e)s- excusé(e)s :

M. MONNOT,

2021 **CONTRAT DE PARTENARIAT ECLAIRAGE PUBLIC : RAPPORT D'ACTIVITES**
RAPPORTEUR : M. BECQUET

La Ville a confié, sur le fondement des articles L. 1414 - 1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux contrats de partenariat, à la Société de projet « *BEAUNE Images & Lumières* » créée par la Société INEO GDF SUEZ, un contrat de partenariat portant sur le financement de l'investissement, la conception, le renouvellement, l'exploitation, la maintenance et l'entretien des ouvrages et installations situés sur le territoire de la Ville et liés à l'éclairage public, à la signalisation lumineuse tricolore, aux illuminations festives ainsi qu'à la mise en lumière de plusieurs monuments emblématiques de la Ville.

Par délibération n°09-363 du 1er octobre 2009, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer ledit contrat de partenariat d'une durée de 15 ans, entré en vigueur le 1er novembre 2009.

Conformément aux dispositions de l'article L 2234-1 du Code de la Commande Publique, la Société BEAUNE Image et Lumières, partenaire de la Ville, pour le service de l'éclairage public, a établi, au titre de l'exercice 2021 un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du Contrat de partenariat et une analyse de la qualité du service.

Ce rapport annuel établi par le partenaire permet d'apprécier les conditions d'exécution du Service Public.

Ce rapport sera soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L) pour avis préalablement à la saisine du Conseil municipal.


Eu égard au volume que représentent ces rapports, ces derniers sont consultables à la Direction Générale des Services du lundi au vendredi de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00 sur rendez-vous en contactant le 03.80.24.56.78.

DECISION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité 2021, établi par la société BEAUNE Image et Lumières, partenaire de la Ville

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Envoyé en préfecture le 21/11/2022 Reçu en préfecture le 21/11/2022 Publié le 23/11/2022 ID : 021-212100549-20221110-CM_22_131-DE	
--	---

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,
 pour le MAIRE et par délégation
 Le Directeur Général des Services

Mickaël BOITELLE



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.



BEAUNE

RAPPORT ANNUEL 2021





SOMMAIRE

1.	PREAMBULE.....	3
2.	MOYENS	4
3.	COMPTE RENDU TECHNIQUE	5
3.1.	ÉTAT D'AVANCEMENT DU RENOUELEMENT.....	5
3.1.1.	MISE EN SECURITE ET CONFORMITE DES INSTALLATIONS	5
3.1.2.	RENOUELEMENT ECLAIRAGE PUBLIC	7
3.1.3.	ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE	15
3.1.4.	MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE.....	16
3.1.5.	VIDEOPROJECTIONS	17
3.1.6.	SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE.....	18
3.1.7.	VIDEOPROTECTION.....	19
3.2.	EXECUTION DES MISSIONS D'EXPLOITATION.....	20
3.2.1.	MAINTENANCE CORRECTIVE	20
3.2.2.	MAINTENANCE PREVENTIVE.....	27
3.2.3.	SINISTRES – GER	29
3.3.	SUIVI DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE.....	30
3.4.	NIVEAUX DE PERFORMANCE ATTEINTS.....	31
3.4.1.	ECONOMIE D'ENERGIE.....	31
3.4.2.	RESULTATS PHOTOMETRIQUES	31
3.4.3.	TAUX DE DISPONIBILITE	32
3.5.	MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE ET DES PLANS	33
4.	COMPTE RENDU FINANCIER.....	34
4.1.	COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION	34
4.2.	ETAT DE VARIATION DU PATRIMOINE	36
4.3.	INFORMATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES RELATIVES AUX PROVISIONS	37
4.3.1.	MAINTENANCE – L2A.....	37
4.3.2.	GER (SINISTRES) – L2B	38
4.3.3.	FOND DE RESERVE – L2C	39
4.3.4.	FRAIS DE STRUCTURE – L2D.....	40
4.3.5.	FOND DE RENOUELEMENT – L2E	41
4.3.6.	FORMULES DE REVISION	50
4.4.	RECETTES ANNEXES – CEE	52



1. Préambule

La mission confiée au Partenaire dans le cadre du contrat de Partenariat porte sur une mission globale visant à financer, concevoir, construire, mettre aux normes, assurer la maintenance et le renouvellement des ouvrages, équipements et installations, situées sur le territoire de la Ville de Beaune et liés à l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, l'éclairage des équipements sportifs, les illuminations festives et de fin d'année et la mise en lumière du patrimoine de la ville et à la vidéosurveillance.

Dans ce rapport 2021, les travaux réalisés au cours de la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021 sont détaillés pour les postes suivants :

- Loyer L2 : Maintenance, Exploitation et Renouvellement

Ce rapport présente **un bilan complet des travaux réalisés dans le cadre du renouvellement 2021** ainsi qu'un bilan de l'évolution du patrimoine de la commune de Beaune au cours de 2021, les travaux réalisés lors des interventions de dépannages (curatif ou systématique), un point sur les interventions liées au vandalisme ou à des sinistres et un récapitulatif de l'avancement des travaux de renouvellement.

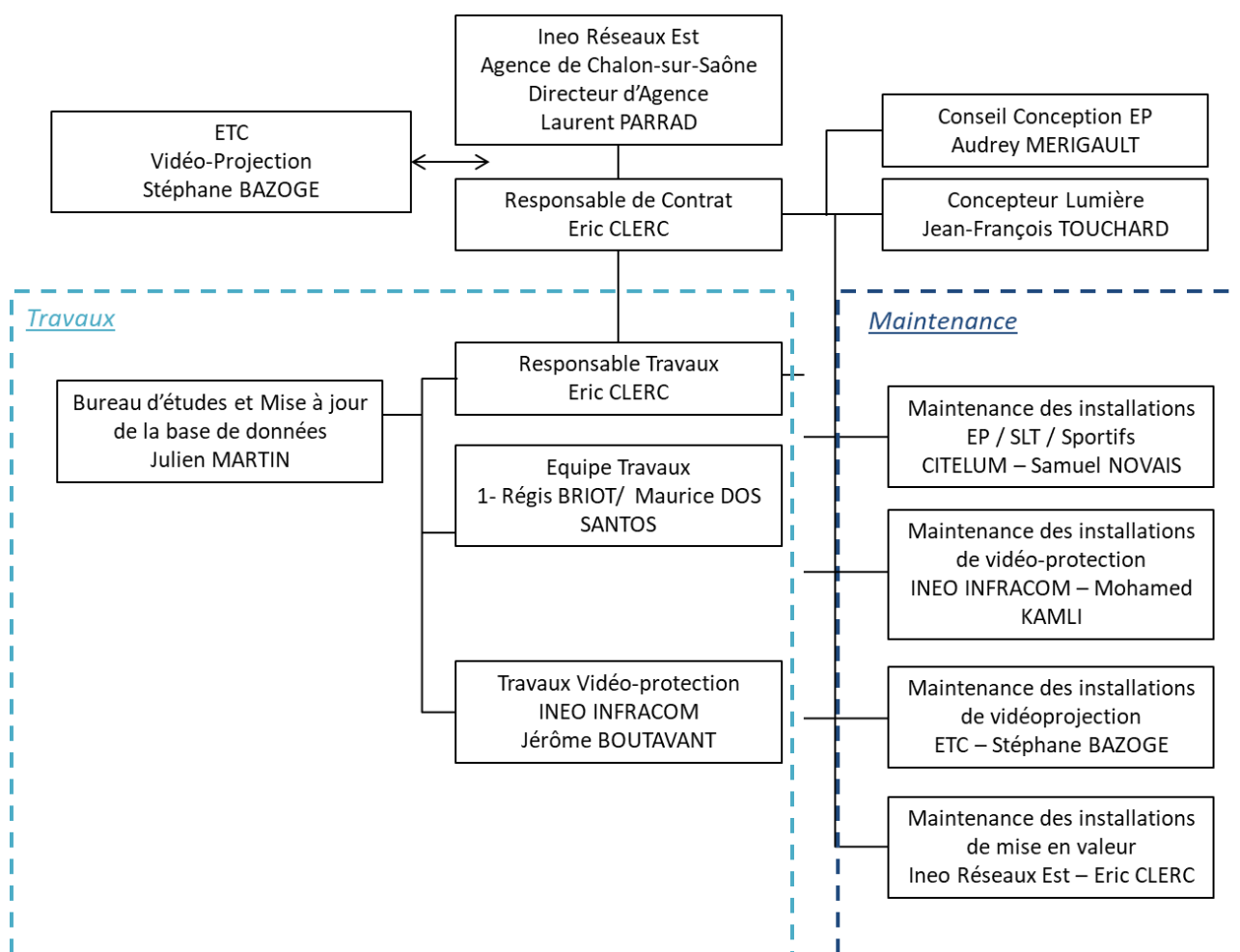


2. Moyens

❖ *Les moyens humains :*

Pour ce contrat une équipe dédiée a été mise en place, assurant ainsi à la Ville de Beaune, un interlocuteur unique et une disponibilité et réactivité optimum.

L'organisation mise en place pour la période de Renouvellement est la suivante :



❖ *Part confiée aux PME :*

Au titre de la réalisation, INEO s'était engagé à établir un partenariat privilégié avec des PME locales à hauteur de 15% du coût des investissements initiaux (soit un objectif de 1 234 609,20€ HT). A fin 2012, INEO a respecté cet engagement en sous-traitant 1 265 821,07€ HT à des PME.



3. Compte rendu technique

La dernière phase des investissements initiaux a été réceptionnée le 31 janvier 2013. Au 1^{er} Janvier 2021 a commencé la neuvième année de Renouvellement.

3.1. Etat d'avancement du renouvellement

Le renouvellement concerne la réalisation des travaux relatifs à la modernisation, à la restructuration et à l'optimisation des installations d'éclairage public après la période d'investissements initiaux. Pour cela, un programme d'action a été défini.

3.1.1. Mise en sécurité et conformité des installations

Armoires de commande

Les armoires de commande qui nécessitaient une mise aux normes en urgence ont été reconstruites au cours des investissements initiaux et au cours des premières années de renouvellement.

En 2021, il y a eu une armoire EP B060 Rue des Pinsons installée et raccordée sur PBA.



Réseaux électriques

Une partie des réseaux souterrains et aériens ont été reconstruits pour améliorer la qualité des installations et ainsi éviter des pannes.

Pour cela, les linéaires de réseaux reconstruits au cours de l'année 2021 représentent :

- En renouvellement : 200 ml en souterrain sous fourreaux dont 6 ml avec tranchée
- En fond de réserve : 0 ml en souterrain sous fourreaux dont 0 ml avec tranchée

Au total, **200 ml** de réseaux souterrains et **5 massifs** ont été reconstruits dans le cadre du renouvellement en 2021 et rien en fond de réserve.

	Rue	type de voie	ml de câble souterrain	ml de câble aérien	MI de tranchée	Nb de massifs
Renouvellement	Rue Ampère service espace vert	Parking	200		6	5
Total			200	0	6	5



3.1.2. Renouvellement Eclairage Public

Les travaux de renouvellement de l'année 2021 se sont terminés le 31 décembre 2021.

Le tableau ci-dessous présente les luminaires et candélabres reconstruits, ajoutés ou supprimés par rue.

Rue	type de voie	Source	Nb de point	Puissance au point	Puissance total lampe+ ballast	nb point lumineux reconstruit	Nb point supplémentaire	Nb point supprimé	Modèle de luminaire	Source du luminaire reconstruit	Puissance totale (avec les luminaires ajoutés)	Nb de candélabre reconstruit	Candélabre ajouté	Candélabre supprimé
Renouvellement	Contre allée rue des Rôles	Desserte	SHP	10	100	1 229,00	10		INOA	LED	490			
	Parking devant la gare	Parking	SHP	4	250	1 182,20	3	1	HESTIA	LED	150	1		
	Route de Verdun	Secondaire	SHP	5	250	1 477,75	5		SENSO 1	LED	370			
		Secondaire	SHP	4	150	723,00	4		SENSO 1	LED	296			
	Rue de la Cerisière	ZAC-ZI	SHP	11	150	1 988,25	11		FALCO	LED	550			
	Rue de la Gentilhomière	Desserte	SHP	24	100	2 949,60	24		TECEO	LED	540			
	Rue des Chobbins	Desserte	SHP	12	150	2 169,00	12		TECEO	LED	642			
	Route de Seurre	Secondaire	SHP	30	150	5 422,50	30		SENSO 1	LED	1 845			
		Secondaire	SHP	20	100	2 458,00	20		TECEO	LED	312			
	Rue du Docteur Bouley	Tertiaire	SHP	1	250	295,55	1		TWEET	LED	54			
		Tertiaire	SHP	9	100	1 106,10	9		TWEET	LED	288			
	Rue Raymond Noirot	Desserte	Fluo	9	125	1 318,05	9		TECEO	LED	279	9		
	Rue Joseph Erskine	Desserte	SHP	8	100	983,20	8		TECEO	LED	356	8		
	Rue Ampère service espace vert	Parking	SHP	10	100	1 229,00	10	3	TECEO	LED	1 118	9		
Rue Maryse Bastier	Desserte	Cosmo	4	45	204,00	4		TECEO	LED	144				
Total			161		24 735,20	160	3	1			7434	27	0	0

Tous les travaux, effectués en 2021, font partie du PPP. Il n'y a donc pas eu de travaux hors PPP cette année.



Le parc à fin 2021 est notamment constitué des luminaires suivants (y compris les luminaires installés hors contrat) :

Au centre-ville :

Type	Lanterne de style BEAUREGARD	Lanterne DEVIO	Ensemble FARO	Lanternes sur mât Adagio
Luminaires reconstruits	487	38	9	102
Photos				

Hors Centre-Ville :

type de voie	voies du boulevard		voies mixtes du boulevard	Voies normales (CV)		Voies primaires		Voies secondaires			
	Hestia	Hestia LED	Inoa	Beaugard	Montparnasse LED	Furyo	Furyo LED	Enza	Enza LED	Senso LED	TECEO
luminaire											
nombre de reconstruits	86	23	82	47	38	215	90	564	36	151	20

type de voie	Voies tertiaires			Voies de desserte		Piste cyclable	Parkings			
	Murena	Murena LED	Tweet LED	Airtrace	TECEO	Senso	Arc 80	Kazu	TECEO	Omniflood LED
luminaire										
nombre de reconstruits	691	5	90	606	67	117	88	23	13	5

type de voie	Voies piétonnes et semi-piétonnes								Voies des ZAC-ZI	
	Cityspirit	Stelia	OLV 330	OLV 334 LED	TRASSO LED	LEC 5633	TECEO	Inoa LED	Falco	Falco LED
luminaire										
nombre de reconstruits	60	88	22	1	5	14	46	29	202	20

type de voie	Voies de la montagne	Passage piéton	Tunnel
	luminaire	Furyo	Néos LED
nombre de reconstruits	61	2	8



Suite aux évolutions technologiques sur les luminaires et notamment à l'évolution des performances des luminaires à LED, la ville a mis à jour le SDAL en intégrant des modèles à LED.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de luminaires reconstruits par type de voie :

Types de voies		Quantité en Investissements initiaux	Quantité en Renouvellement (Année 2013)	Quantité en Renouvellement (Année 2014)	Quantité en Renouvellement (Année 2015)	Quantité en Renouvellement (Année 2016)	Quantité en Renouvellement (Année 2017)	Quantité en Renouvellement (Année 2018)	Quantité en Renouvellement (Année 2019)	Quantité en Renouvellement (Année 2020)	Quantité en Renouvellement (Année 2021)	Total
Centre ville	voies et espaces spécifiques du centre ville	45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45
	voies normales du centre ville	582	0	6	1	0	0	0	0	1	0	590
Extra-muros	boulevard circulaire	86	0	0	0	0	0	0	0	40	0	126
	voies mixtes du boulevard	57	0	6	0	0	0	0	0	0	0	63
	voies normales (proche CV)	42	5	0	0	0	38	0	0	0	0	85
	voies primaires	150	8	18	0	0	0	0	0	0	0	176
	voies primaires (en LED)									7	0	7
	voies secondaires	550	0	10	0	0	0	0	0	0	59	560
	voies secondaires (en LED)	0	0	13	0	8	8	17	65	26	0	137
	voies tertiaires	669	18	3	0	0	4	0	0	2	10	696
	voies tertiaires (en LED)	0	0	0	0	0	0	58	15	8	0	81
	voies de desserte	569	30	0	0	8	0	0	0	0	0	607
	voies de desserte (en LED)	0	0	0	0	0	0	0	4	9	0	13
	voies piétonnes et semi-piétonnes	161	5	2	47	0	0	6	0	0	0	221
	voies piétonnes et semi-piétonnes (en LED)	0	0	0	0	0	0	0	13	25	0	38
	piste cyclable	25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25
	parkings	69	0	19	0	0	11	0	0	0	16	99
	parkings (LED)	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	4
	voies des ZAC-ZI	135	0	0	0	0	0	0	0	0	11	135
	Voies de la montagne	59	0	2	0	0	0	0	0	0	0	61
	Eclairage passage piéton (LED)	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	3
	Tunnel	0	0	0	8	0	0	0	0	0	0	8
Total de luminaires reconstruits		3199	66	81	56	16	61	86	97	118	163	3943

Depuis le début du contrat, **3 943 luminaires** ont été posés, soit un taux de reconstruction de **74,51%** par rapport aux 5292 luminaires du patrimoine actuel éclairage public de la ville, soit **85,81%** par rapport aux 4595 luminaires au début du contrat.

Rappel des Objectifs :

Les objectifs sont la reconstruction de 3143 luminaires en investissements initiaux et un total de 3603 luminaires reconstruits en fin de contrat.



Le tableau ci-dessous présente le nombre de candélabres reconstruits par type de voie :

Types de voies		Quantité en Investissements initiaux	Quantité en Renouveaulement (Année 2013)	Quantité en Renouveaulement (Année 2014)	Quantité en Renouveaulement (Année 2015)	Quantité en Renouveaulement (Année 2016)	Quantité en Renouveaulement (Année 2017)	Quantité en Renouveaulement (Année 2018)	Quantité en Renouveaulement (Année 2019)	Quantité en Renouveaulement (Année 2020)	Quantité en Renouveaulement (Année 2021)	Total
Centre ville	voies et espaces spécifiques du centre ville	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9
	voies normales du centre ville	90	0	4	0	0	0	0	0	0	0	94
Extra-muros	boulevard circulaire	84	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84
	voies mixtes du boulevard	13	0	6	0	0	0	0	0	0	0	19
	voies normales (proche CV)	11	5	0	0	0	0	0	0	0	0	16
	voies primaires	122	6	15	0	0	0	0	0	7	0	150
	voies secondaires	497	0	23	0	7	3	0	15	4	0	549
	voies tertiaires	27	0	2	0	0	4	0	3	1	0	37
	voies de desserte	540	29	0	0	8	0	0	0	9	17	586
	voies piétonnes et semi-piétonnes	136	1	0	25	0	0	5	13	4	0	184
	piste cyclable	25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25
	parkings	58	0	10	0	0	2	0	0	0	10	70
	voies des secondaires ZAC-ZI	135	0	0	0	0	0	0	0	0	0	135
	Voies de la montagne	15	0	3	0	0	0	0	0	0	0	18
Eclairage passage piéton	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	2	
Total de candélabres reconstruits		1762	41	64	25	15	9	6	31	25	27	1978

Depuis le début du contrat, **1 978 candélabres** ont été posés, soit un taux de reconstruction de **71,80%** par rapport aux 2755 candélabres au début du contrat.

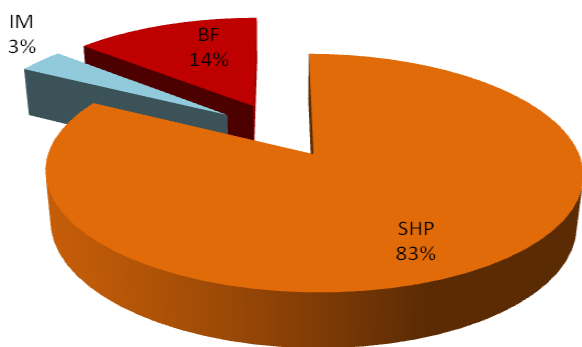
Rappel des Objectifs :

Les objectifs sont la reconstruction de 1542 candélabres en investissements initiaux et un total de 1788 candélabres reconstruits en fin de contrat.

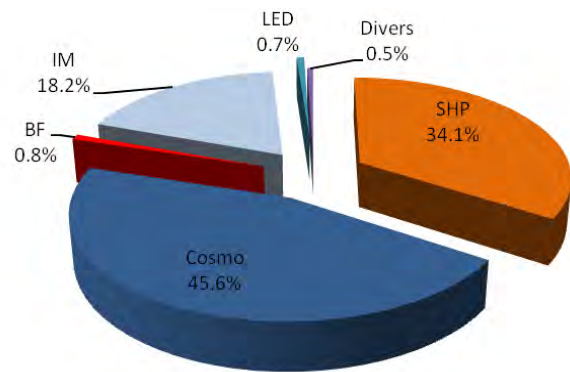


Evolution des sources en EP

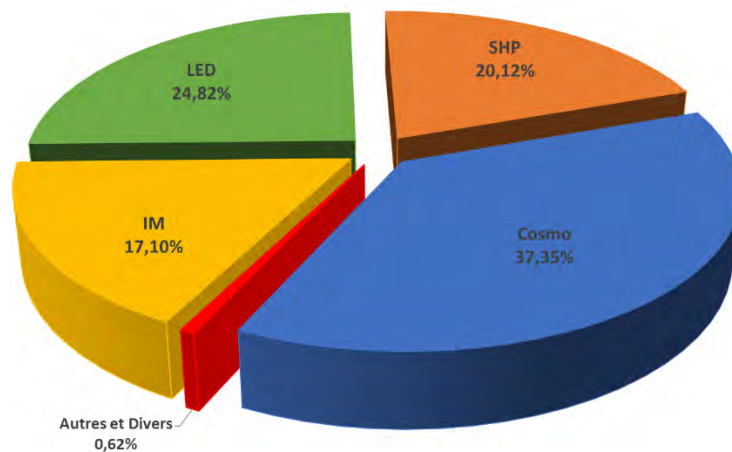
Les diagrammes ci-dessous représentent la répartition des sources au démarrage du contrat, à la fin des investissements initiaux et après une année de renouvellement.



Répartition au démarrage du contrat



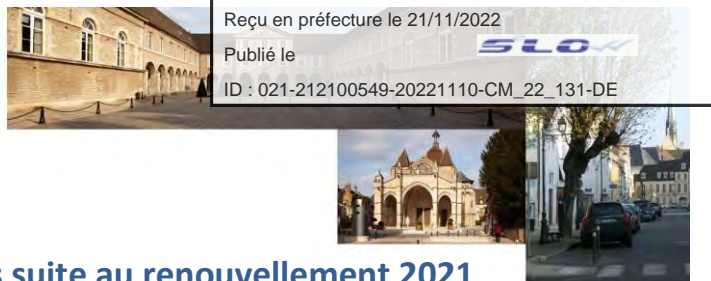
Répartition en fin d'investissements



Répartition à fin décembre 2021

Ces diagrammes mettent en évidence la nette diminution du nombre de sources SHP (éclairage jaune) et des sources BF/MHP (éclairage non-performant). Dans le cadre du renouvellement, il faudra porter un effort particulier au remplacement des derniers luminaires équipés de sources BF/MHP, car celles-ci ne sont maintenant plus aux normes et doivent être remplacées.

Les travaux réalisés au cours des investissements initiaux et du renouvellement permettent d'améliorer la qualité de la lumière dans les rues de la ville de Beaune par l'utilisation d'un éclairage blanc neutre (sources IM, Cosmo et LED), avec un bon rendu des couleurs.



Bilan des puissances économisées suite au renouvellement 2021

La puissance installée de référence en début de contrat était de **761 271kW** avec appareillage suite à l'inventaire initial mis à jour en début de contrat.

REFERENCE Puissance : 761 271 W Consommation : 2 931 060 kWh	Puissance avant travaux	Puissance après travaux	Economie sur les puissances	Puissance totale installée par an	Pourcentage d'économie sur la puissance	Pourcentage cumulé sur la puissance
Phase 1	67 455,9	27 528,0	39 927,9	721 343,1	5,24%	5,24%
Phase 2	136 906,0	68 658,2	68 247,8	653 095,3	8,96%	14,21%
Phase 3	128 258,2	64 236,5	64 021,7	589 073,6	8,41%	22,62%
Phase 4	86 690,2	47 821,0	38 869,2	550 204,5	5,11%	27,73%
Phase 5	70 577,0	42 040,5	28 536,5	521 668,0	3,75%	31,47%
Phase 6	60 429,2	26 289,0	34 140,2	487 527,9	4,48%	35,96%
Fond de réserve 2012	3 297,7	2 214,0	1 083,7	486 444,2	0,14%	36,10%
Total à fin d'investissements initiaux	553 614,0	278 787,2	274 826,8			36,10%
Année 4	9 764,8	5 721,0	4 043,8	482 400,4	0,53%	36,63%
Année 5	17 073,2	6 587,0	10 486,2	471 914,2	1,38%	38,01%
Année 6	2 508,7	420,0	2 088,7	469 825,6	0,27%	38,28%
Année 7	2 647,0	750,8	1 896,2	467 929,4	0,25%	38,53%
Année 8	9 016,8	2 470,0	6 546,8	461 382,6	0,86%	39,39%
Année 9	12 648,1	5 057,0	7 591,1	453 791,5	1,00%	40,39%
Année 10*	16 473,2	6 122,0	10 351,2	443 440,3	1,36%	41,75%
Année 11*	17 256,9	5 767,0	11 489,9	431 950,4	1,51%	43,26%
Année 12*	24 735,2	7 434,0	17 301,2	414 649,2	2,27%	45,53%
TOTAL	665 737,8	319 116,0	346 621,8			45,53%

* prise en compte dans les consommations après travaux de l'abaissement de 100% à 70% de 23h à 6h sur les nouveaux luminaires à LED

Les travaux réalisés depuis le début du contrat ont permis une diminution de 45,53% sur les puissances installées à parc constant.

Rappel des engagements sur la puissance installée :

L'engagement d'économie d'énergie sur les puissances installées à parc constant est de :

- 33.5% de diminution à la fin des investissements initiaux
- 40.2% de diminution à la fin du contrat



Bilan des consommations économisées suite au renouvellement 2021

La consommation de référence en début de contrat était de **2 931 060 kWh** avec appareillage suite à l'inventaire initial mis à jour en début de contrat.

REFERENCE Puissance : 761 271 W Consommation : 2 931 060 kWh	Consos avant travaux	Consos après travaux	Economie sur les consos	Consommations par an	Pourcentage d'économie sur les consos	Pourcentage cumulé sur les consos
Phase 1	280 153,5	104 227,5	175 926,0	2 755 134,0	6,0%	6,0%
Phase 2	591 076,9	259 590,8	331 486,1	2 423 647,8	11,3%	17,3%
Phase 3	528 543,6	264 690,9	263 852,8	2 159 795,0	9,0%	26,3%
Phase 4	357 770,2	177 584,8	180 185,5	1 979 609,6	6,1%	32,5%
Phase 5	291 271,1	169 096,0	122 175,1	1 857 434,5	4,2%	36,6%
Phase 6	242 000,6	108 088,0	133 912,6	1 723 521,8	4,6%	41,2%
Fond de réserve 2012	13 609,6	9 137,2	4 472,4	1 719 049,4	0,2%	41,4%
Total à fin d'investissements initiaux	2 304 425,6	1 092 415,0	1 212 010,6			41,35%
Année 4	40 299,3	23 610,6	16 688,8	1 702 360,7	0,6%	41,9%
Année 5	70 460,9	27 184,5	43 276,3	1 659 084,3	1,5%	43,4%
Année 6	10 353,2	1 733,3	8 619,9	1 650 464,5	0,3%	43,7%
Année 7	10 924,2	3 098,6	7 825,6	1 642 638,8	0,3%	44,0%
Année 8	37 212,1	10 193,7	27 018,4	1 615 620,4	0,9%	44,9%
Année 9	52 198,7	20 870,2	31 328,5	1 584 291,9	1,1%	45,9%
Année 10*	67 984,9	20 573,0	47 411,9	1 536 880,0	1,6%	47,6%
Année 11*	71 219,2	19 380,0	51 839,2	1 485 040,8	1,8%	49,3%
Année 12*	102 082,2	24 982,0	77 100,2	1 407 940,6	2,6%	52,0%
TOTAL	2 767 160,3	1 244 040,9	1 523 119,4			51,96%

* prise en compte dans les consommations après travaux de l'abaissement de 100% à 70% de 23h à 6h sur les nouveaux luminaires à LED

**la durée d'allumage est de 4127h.

Les travaux réalisés depuis le début du contrat ont permis une diminution de 51,96% sur les consommations annuelles à parc constant.

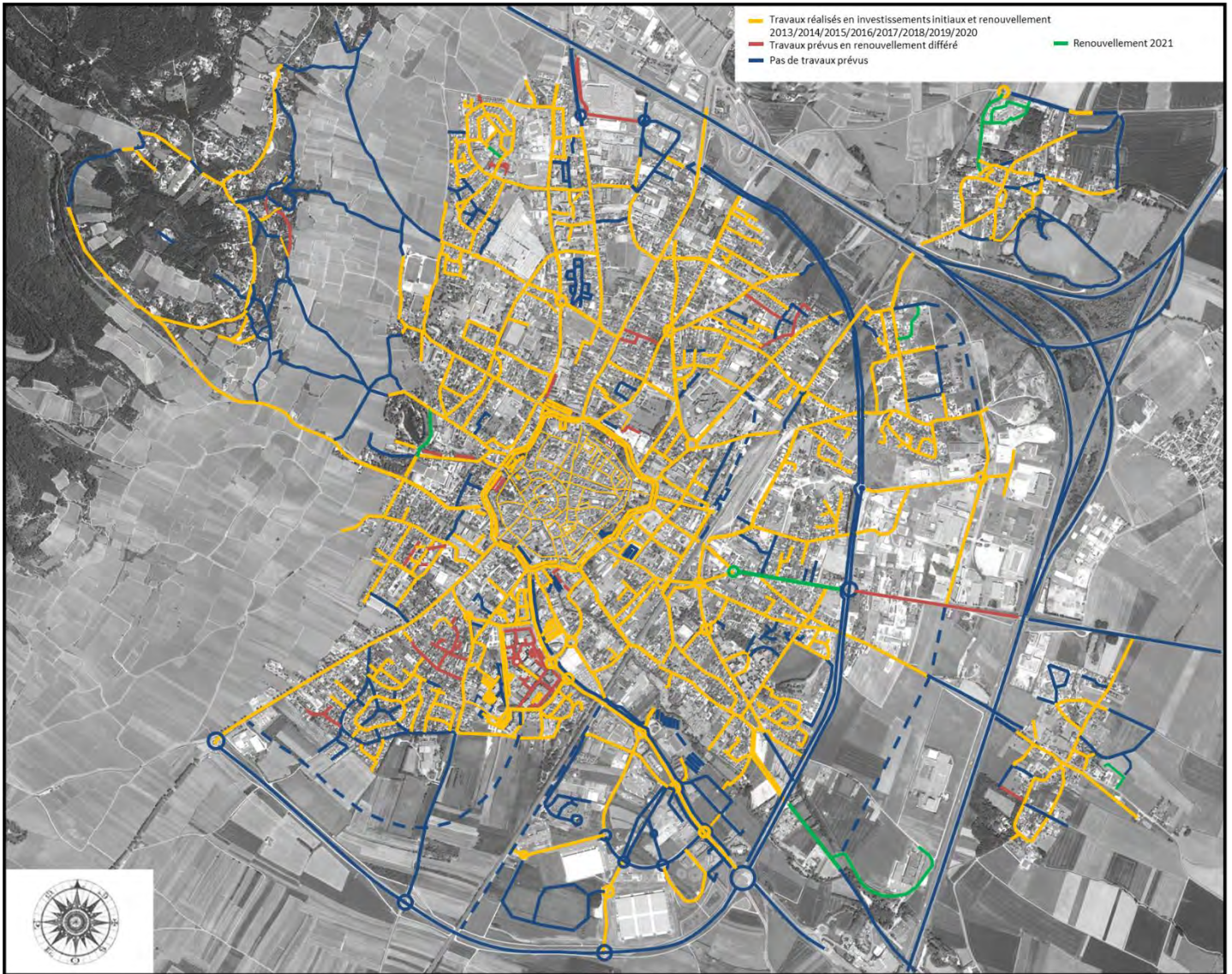
Rappel des engagements sur la consommation :

L'engagement d'économie d'énergie sur les consommations à parc constant est de :

- 40.9% de diminution à la fin des investissements initiaux
- 47.6% de diminution à la fin du contrat



Bilan des travaux réalisés et des rues à prévoir en renouvellement





3.1.3. Illuminations de fin d'année

Dans le cadre du renouvellement des illuminations de Noël, il est prévu de renouveler 1/5ème du parc par an.

En 2021, les motifs des sites suivants ont été renouvelés :

- Rue Ziem
- Rue Poterne
- Petite Place Carnot
- Route de Seurre
- Rue du Faubourg St Jean
- Annexes Lorraine
- Guirlandes de tous les sapins
- Reine Pédauque

Bilan des investissements et du renouvellement en 2021

Illuminations festives	Noël 2009	Noël 2010	Noël 2011	Noël 2012	Noël 2013	Noël 2014	Noël 2015
Nombre de motifs	408	411	420	437	468	469	469
Puissance installée (en W)	224 405	46 079	23 666	19 636	20 161	20 229	20 229
Pourcentage d'économie		79,5%	89,5%	91,2%	91,0%	91,0%	91,0%

Illuminations festives	Noël 2016	Noël 2017	Noël 2018	Noël 2019	Noël 2020	Noël 2021
Nombre de motifs	467	532	482	497	497	497
Puissance installée (en W)	20 140	20 915	19 596	20 270	20 700	20 820
Pourcentage d'économie	91,0%	90,7%	91,3%	91,0%	90,8%	90,7%

Programme de renouvellement 2022 validé

- Rue du Faubourg Bretonnière
- Place Monge
- Petite Place Carnot
- Arbres Place Carnot

Evolution des motifs et des sites

L'évolution des motifs par sites ainsi que les nouveaux sites sont présentées en Annexe 1.

Les cases en bleu mettent en évidence les changements par rapport à l'année précédente.



3.1.4. Mise en valeur du Patrimoine

Bilan des investissements

Dans le cadre des investissements initiaux, l'ensemble du parcours lumineux a été installé permettant de relier les 30 sites mis en valeur par INEO.

Le tableau reprenant l'ensemble des sites mis en valeur pendant les investissements initiaux avec le nombre de projecteurs installés et la puissance totale par site est présenté dans le rapport annuel 2012.

Le plan lumière mis à jour est également présenté en Annexe 9 du Rapport Annuel 2012.

Bilan du renouvellement en 2021

En 2020, INEO a commencé le renouvellement de projecteurs LED défectueux installés pendant les investissements initiaux.

En 2021, INEO a remplacé des projecteurs pour les sites suivants :

- Chapelle de la charité, Oratoire, musée du vin : 15 projecteurs BB34 et 1 projecteur woodie
- Hôtel de Ville : 5 petits encastrés de sol, 1 projecteur woodie et 2 glimcube rectangulaires
- Collégiale, colombier, Tour jolie Bois et libération : 11 projecteurs BB34 et 1 projecteur borne



3.1.5. Vidéoprojections

Dans le cadre du développement touristique de la ville de Beaune, sept bâtiments se sont vus habillés de projections d'image dès la vente des Vins 2009. Pour chaque vidéo projection, un kiosque a été installé et à l'intérieur se trouve entre 1 et 3 vidéoprojecteurs.

Les 7 sites de vidéoprojections sont présentés en Annexe 9 du Rapport Annuel 2012

Programme de mise en route de 2021

Evènement	Dates
Festival du Film Policier	Annulé
Saison Estivale	du 21 juin au 17 septembre 2021 inclus
Vente des Vins	du 19 au 21 novembre 2021 inclus
Fêtes de fin d'année	du 6 décembre 2021 au 7 janvier 2022 inclus

Programme de renouvellement 2020

Au cours de l'année 2020, plusieurs réunions ont eu lieu entre la Ville et la BIL pour échanger sur l'obsolescence du matériel et notamment les vidéoprojecteurs. De plus les pièces détachées permettant de réparer les vidéoprojecteurs, ne sont plus fabriquées. Dans le cadre du renouvellement 2020, le remplacement de 14 bulbes a été effectué.

Les travaux réalisés en 2020 ont concernés 4 opérations dont la constitution d'un stock pour 3 opérations :

- Constitution d'un stock pour remplacement de pièces des vidéoprojecteurs
- Stock pour le renouvellement des Bulbes Xénon pour 2020 à 2024
- Fourniture et remplacement du matériel informatique des 7 sites de vidéoprojections
- Remplacement d'un intégrateur ROD pour le vidéoprojecteur du bas de la projection de l'office du tourisme

Programme de renouvellement 2021

En 2021, il y a eu le renouvellement de 14 bulbes qui ont été pris dans le stock.



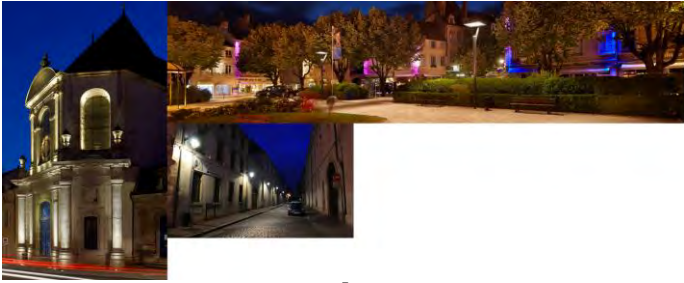
3.1.6. Signalisation Lumineuse Tricolore

Dans le cadre de l'amélioration des carrefours de SLT, INEO a mis aux normes et reconstruits une partie du matériel.

En 2021, il y a eu la reconstruction complète du carrefour C1, ainsi que le remplacement du contrôleur du carrefour C4.

La liste ci-dessous présente l'ensemble des quantités installées au cours des investissements initiaux et du renouvellement :

			PARTIE HAUTE														DETECTION			SUPPORT						
			Lanterne 3 x 300	Lanterne 3x 300 Ru	Lanterne 322	Lanterne 333	Lanterne 4 x 200	Croix Grecque	Fiche d'orientation	A13b	Répétiteur RJ (haut)	Répétiteur	Répétiteur 4 Flew	Signal patrouille couleur Alambic 2	Bouton poussoir non lumineux	Répétiteur RJ (bas)	Bouton	Rasdr	Vidéo détecteur	Potence	Poteau bi section 3,6m	Potelet bi section 2,6m				
C1	Aigues-Roles-Chazelot	Mise aux normes	Réalisée en Investissements Initiaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	6	-	2	1	1	-	-	-
		Reconstruction	Réalisée en Renouvellement 2021	4	-	-	-	-	3	-	-	-	3	1	8	6	-	-	2	-	-	4	4	-	-	-
C2	Bd Perreux-Jules Ferry-Place	Reconstruction	Réalisée en Investissements Initiaux	2	-	2	-	-	-	-	1	-	4	-	8	4	-	1	2	1	-	3	3	-	-	-
C3	Clémenceau-Brettonnière	Mise aux normes	Réalisée en Investissements Initiaux	1	-	1	-	-	-	-	-	-	2	-	6	-	-	-	-	-	-	1	3	-	-	-
		Reconstruction	Réalisée en Renouvellement 2016	-	-	1	1	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-
C4	Résistance-Brettonnière-Poissonard	Reconstruction	Réalisée en Investissements Initiaux	2	1	-	3	1	1	2	-	1	-	3	4	4	-	-	2	1	3	1	2	-	-	-
C5	Pt St-Jean-Lyonnais-Clare	Reconstruction	Réalisée en Investissements Initiaux	6	-	-	2	-	5	-	-	-	6	-	12	4	-	-	3	2	2	4	3	-	-	-
C6	St Jacques-Brettonnière-Durant De Gaulle (Rd point de l'Europe)	Mise aux normes	Réalisée en Investissements Initiaux	6	1	-	-	-	-	-	-	-	5	-	10	4	1	-	1	-	-	5	4	-	-	-
		Reconstruction	Réalisée en Renouvellement 2018	1	-	1	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
C7	Blanches Fleurs-Guyonnet-Clot du Roy	Mise aux normes	Réalisée en Investissements Initiaux	4	-	-	-	-	2	-	-	-	4	-	8	8	-	4	-	-	-	2	4	-	-	-
		Reconstruction	Réalisée en Renouvellement 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
C8	Porte Saint Nicolas	Mise aux normes	Réalisée en Investissements Initiaux	8	-	-	1	-	-	-	1	-	8	-	10	6	-	1	2	1	-	6	3	-	-	-
C9	Rocade-Rue-de-Vandun	Mise aux normes	Réalisée en Investissements Initiaux	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
C10	Savigny-Rue-de l'Église St Nicolas	Reconstruction	Réalisée en Investissements Initiaux	12	-	-	1	-	-	2	-	-	10	2	8	2	-	1	5	-	1	9	3	-	-	-
C11	C2070-Rue-de Vandun-Voie Nouvelle (Corisère)	Reconstruction	Réalisée en Investissements Initiaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
C12	Clémenceau-Républicain	Reconstruction	Réalisée en Investissements Initiaux	7	-	6	1	-	-	-	-	-	12	1	18	8	-	-	2	3	1	12	8	-	-	-
C13	Av Guigone-de Salins-Clair-Matin-Rue-de l'Aigue	Mise aux normes	Réalisée en Investissements Initiaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	6	-	-	-	-	-	3	4	-	-	-
		Reconstruction	Réalisée en Renouvellement 2013	4	-	-	1	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	3	1	1	-	-	-	-	-
C14	Savigny-Blanches Fleurs-Marcenelle	Mise aux normes	Réalisée en Investissements Initiaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		Reconstruction	Réalisée en Renouvellement 2019	4	-	-	1	-	-	-	-	-	4	-	6	2	-	-	4	1	1	6	2	-	-	-
C15	Ave Beaune Dijon	Mise aux normes	Réalisée en Investissements Initiaux	5	-	2	2	-	-	-	-	-	7	-	8	4	-	-	2	2	2	5	4	-	-	-
		Reconstruction	Réalisé en renouvellement 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
C16	Rue de Savigny-Rue du Clot du Roy	Mise aux normes	Réalisée en Investissements Initiaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-
		Reconstruction	Réalisée en Renouvellement 2015	4	-	-	2	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-	-	2	2	5	-	-	-
C17	Ferry-8 Septembre	Mise aux normes	Réalisée en Investissements Initiaux	4	-	-	-	-	2	-	-	-	5	-	12	6	-	-	1	-	-	4	1	-	-	-
		Reconstruction	Réalisée en Renouvellement 2015	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
		Reconstruction	Réalisée en Renouvellement 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
C18	Av Guigone-de Salins-Av des Stades	Mise aux normes	Réalisée en Investissements Initiaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		Reconstruction	Réalisé en renouvellement 2014	9	-	-	-	-	-	-	-	-	9	-	-	-	-	-	2	-	-	7	3	-	-	-
C19	Parc Jaffelin-Scaoux	Mise aux normes	Réalisée en Investissements Initiaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	4	-	-	-	-	-	-	3	4	-	-	-
		Reconstruction	Réalisée en Renouvellement 2018	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
C20	Chalanges	Création	Rocade 2018	6	-	-	-	-	2	-	-	-	6	-	8	4	-	-	4	1	-	6	5	-	-	-
C21	Université	Création	Rocade 2018	5	-	-	-	-	1	-	-	-	4	-	8	4	-	-	4	-	-	5	3	-	-	-
TOTAL				102	2	14	16	1	16	5	2	1	101	9	176	88	1	9	46	15	14	90	68	-	-	-



3.1.7. Vidéoprotection

Programme de renouvellement

En 2021, les sites suivants ont fait l'objet d'un renouvellement :

- Place Leclerc : Fibrage de la caméra
- Parking Saint-Etienne : Fourniture et pose d'un enregistreur



3.2.

Exécution des missions d'exploitation

Le poste G2 a pour objectif le maintien en bon état de marche des installations d'éclairage public par un contrôle systématique, un entretien préventif, une maintenance courante et des dépannages rapides. L'ensemble de ces prestations doit être géré par des moyens informatiques.

3.2.1. Maintenance corrective

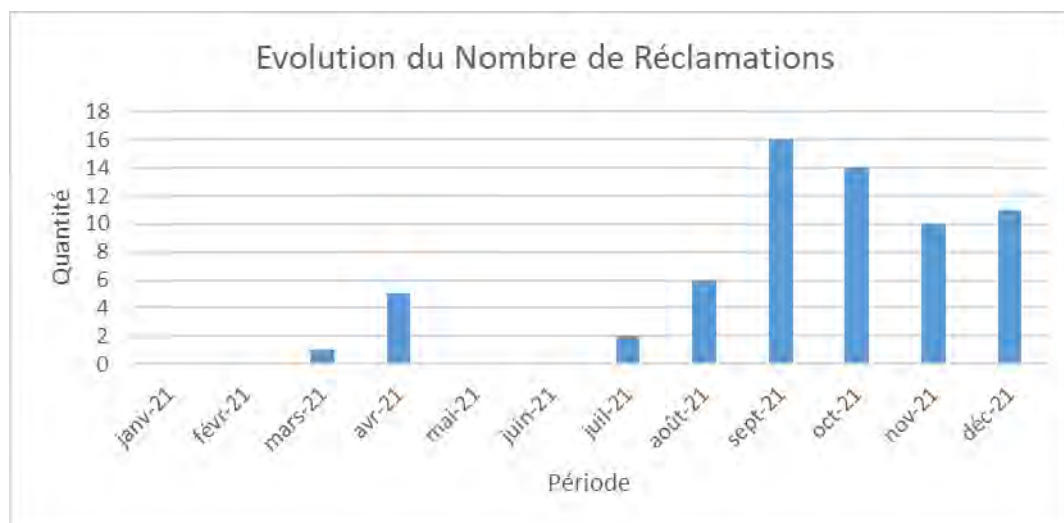
Il s'agit des interventions nécessaires à la remise en état de l'installation suite à une panne ou un dysfonctionnement.

Eclairage Public, Mise en valeur, Signalisation tricolore et installations sportives

Gestion et analyse des signalements sur la période concernée

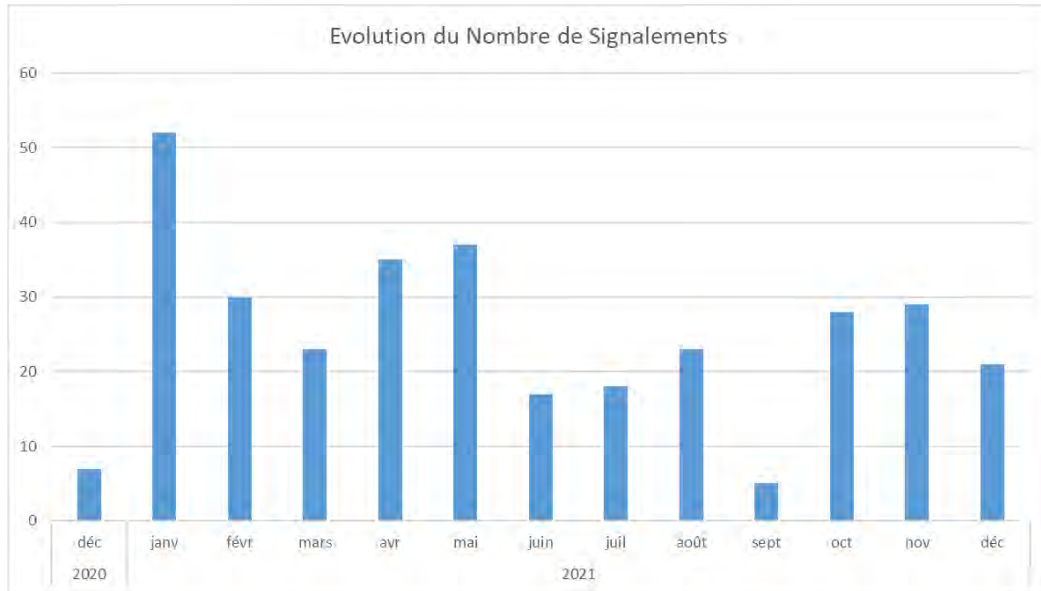
Les pannes sont signalées soit par les services de la mairie ou l'astreinte de la mairie, soit via de l'auto détection réalisé par notre Partenaire CITELUM ou les équipes d'INEO.

Réclamations riverains ou service de la Mairie

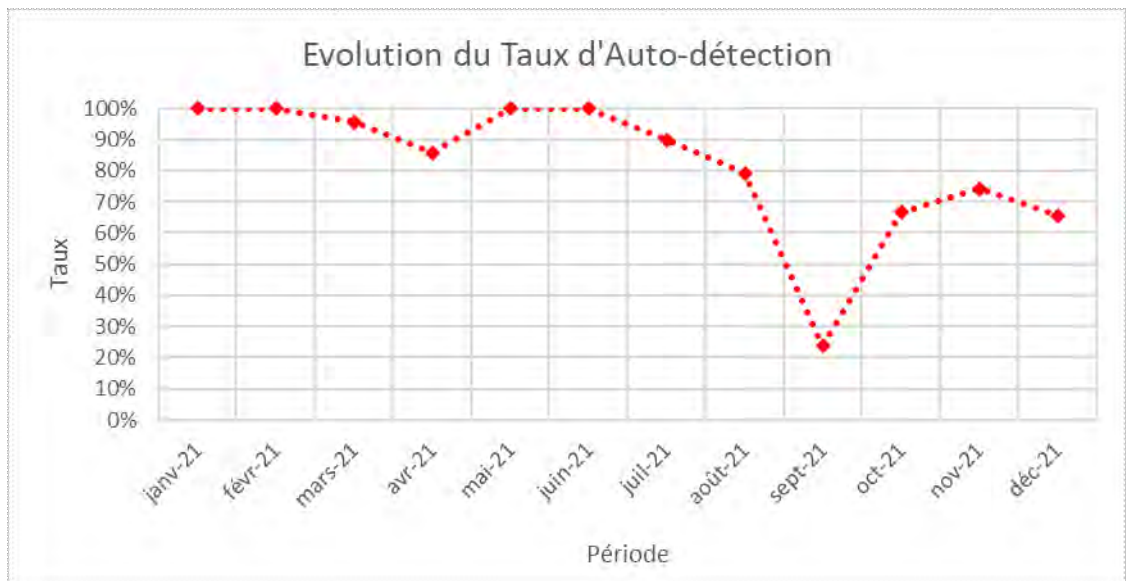




Nombre de pannes signalées ou auto-détectées



Nombre de pannes auto-détectées

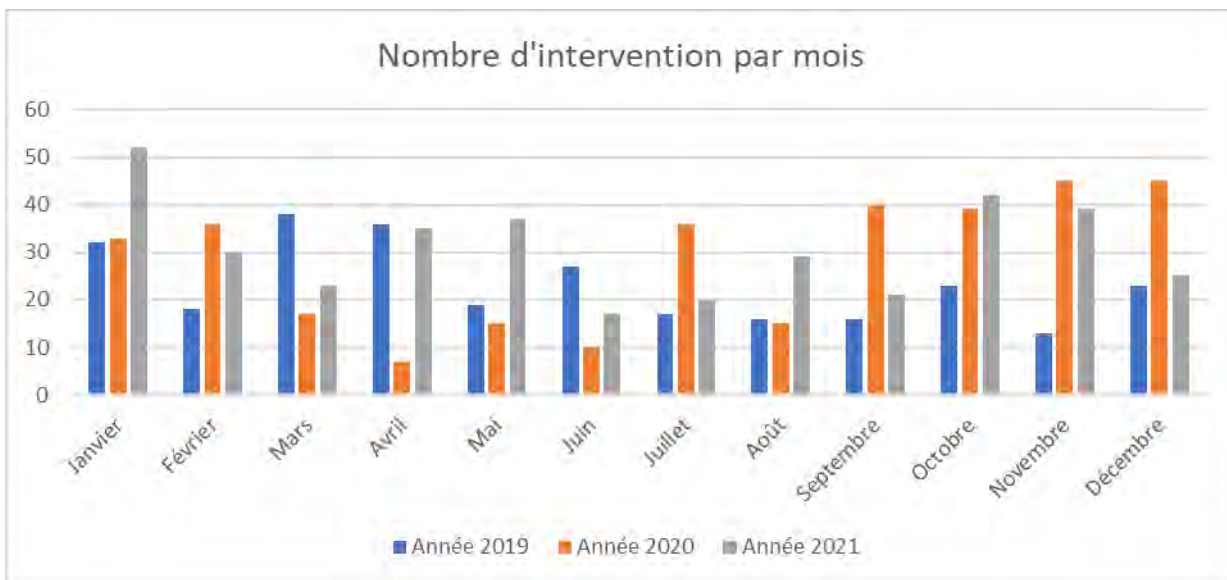




Analyse des interventions curatives sur la période concernée

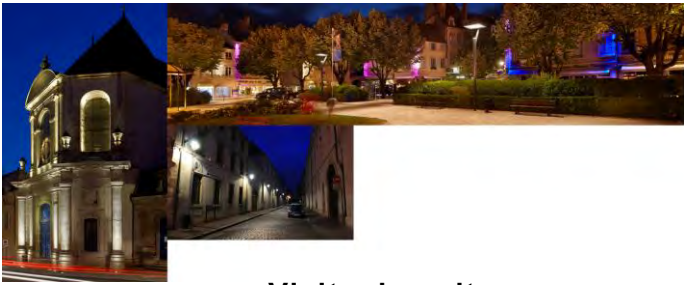
En 2021, nous avons effectué **370** interventions concernant le dépannage de foyers lumineux hors service, contre 338 en 2020.

Le graphique ci-dessous présente la répartition mensuelle du nombre d'interventions réalisées sur les 3 dernières années.



Répartition des interventions par secteur-Comparatif entre 2020 et 2021





Visite de nuit

Les visites de nuit ont pour but de détecter les pannes plus rapidement et facilement.

Les visites de nuit ont été effectuées tout au long de l'année 2021 et ont permis de dépanner 319 sources. Le taux de panne moyen est de **0.26% pour l'année 2021 contre 0.16% pour l'année 2020.**

Le nombre de panne a augmenté en 2021 car les confinements successifs avaient diminué le nombre d'interventions de 2020.

Pour rappel, notre objectif de performance en termes de taux de disponibilité est prévu à 0.3% à partir de l'année 3.

Mode de calcul du taux de panne :

Le taux de panne correspond au pourcentage de lampes détectées en panne lors des tournées par rapport au nombre de lampes contrôlées. Le taux de panne se calcule à partir du nombre de panne.

Visites 2021

On considère signalement brut, l'intégralité des foyers éteints lors des tournées de dépistage.

Le signalement peut être différent si l'on constate que les foyers sont éteints anormalement (vandalisme, accident, manifestations, travaux, ...).

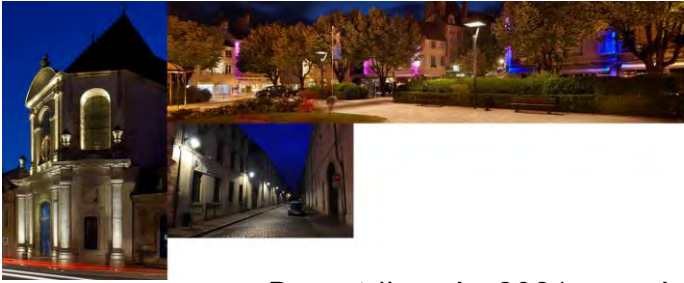
Le tableau ci-après présente le nombre de pannes détectées lors des visites de nuit.



Mois	Date Tournée de Nuit	Secteur concerné	Nbre de Foyers visités	Nbre Signalements Bruts	Nbre Signalements Nets	Taux de Panne instantané
déc-20	21/12/2020	Q1+Q3+Q4+Q6+Q9	4237	7	7	0,17%
1	11/01/2021	Q2+Q6+Q7+Q8+Q9	2050	17	17	0,83%
1	12/01/2021	Q1+Q3+Q4+Q5	4097	13	13	0,32%
1	19/01/2021	Q2+Q6+Q7+Q8	2050	4	4	0,20%
1	25/01/2021	Q2+Q6+Q7+Q8+Q9	2050	7	7	0,34%
1	26/01/2021	Q1+Q3+Q4+Q5	4097	11	11	0,27%
2	08/02/2021	Q2+Q6+Q7+Q8+Q9	2050	11	11	0,54%
2	09/02/2021	Q1+Q3+Q4+Q5	4097	5	5	0,12%
2	22/02/2021	Q2+Q6+Q7+Q8+Q9	2050	12	12	0,59%
2	23/02/2021	Q1+Q3+Q4+Q5	4097	2	2	0,05%
3	08/03/2021	Q2+Q6+Q7+Q8+Q9	2050	4	4	0,20%
3	09/03/2021	Q1+Q3+Q4+Q5	4097	9	9	0,22%
3	22/03/2021	Q2+Q6+Q7+Q8+Q9	2050	4	4	0,20%
3	23/03/2021	Q1+Q3+Q4+Q5	4097	5	5	0,12%
4	06/04/2021	Q2+Q6+Q7+Q8+Q9	2050	13	13	0,63%
4	07/04/2021	Q1+Q3+Q4+Q5	4097	8	8	0,20%
4	19/04/2021	Q2+Q6+Q7+Q8+Q9	2050	3	3	0,15%
4	20/04/2021	Q1+Q3+Q4+Q5	4097	6	6	0,15%
5	17/05/2021	Q2+Q6+Q7+Q8+Q9	2050	27	27	1,32%
5	18/05/2021	Q1+Q3+Q4+Q5	4097	10	10	0,24%
6	21/06/2021	Q2+Q6+Q7+Q8+Q9	2050	8	8	0,39%
6	22/06/2021	Q1+Q3+Q4+Q5	4097	9	9	0,22%
7	19/07/2021	Q2+Q6+Q7+Q8+Q9	2050	6	6	0,29%
7	20/07/2021	Q1+Q3+Q4+Q5	4097	12	12	0,29%
8	16/08/2021	Q2+Q6+Q7+Q8+Q9	2050	13	13	0,63%
8	17/08/2021	Q1+Q3+Q4+Q5	4097	10	10	0,24%
9	20/09/2021	Q2+Q6+Q7+Q8+Q9	2050	5	5	0,24%
9	21/09/2021	Q1+Q3+Q4+Q5	4097	0	0	0,00%
10	04/10/2021	Q2+Q6+Q7+Q8+Q9	2050	10	10	0,49%
10	05/10/2021	Q1+Q3+Q4+Q5	4097	9	9	0,22%
10	18/10/2021	Q2+Q6+Q7+Q8+Q9	2050	0	0	0,00%
10	19/10/2021	Q1+Q3+Q4+Q5	4097	9	9	0,22%
11	08/11/2021	Q2+Q6+Q7+Q8+Q9	2050	8	8	0,39%
11	09/11/2021	Q1+Q3+Q4+Q5	4097	9	9	0,22%
11	22/11/2021	Q2+Q6+Q7+Q8+Q9	2050	3	3	0,15%
11	23/11/2021	Q1+Q3+Q4+Q5	4097	9	9	0,22%
12	06/12/2021	Q2+Q6+Q7+Q8+Q9	2050	5	5	0,24%
12	07/12/2021	Q1+Q3+Q4+Q5	4097	6	6	0,15%
12	20/12/2021	Q2+Q6+Q7+Q8+Q9	2050	4	4	0,20%
12	21/12/2021	Q1+Q3+Q4+Q5	4097	6	6	0,15%

Interventions d'astreinte

Interventions de dépannage d'urgence (mise en sécurité, remise en service pour le respect de la continuité du service)



Durant l'année 2021, nos équipes sont intervenues 18 fois en astreinte pour diverses raisons :

- Panne d'éclairage sur un quartier ou une rue
- Panne de signalisation tricolore
- Vandalisme
- Sinistre avec ou sans tiers

Vidéo protection

En 2021, INFRACOM est intervenu 13 fois pour remettre en service des installations (toutes causes de panne confondues).

Le tableau en Annexe 4 reprend un bilan des pannes et des interventions réalisées sur les installations de vidéoprotection en 2021.

Mise en valeur du patrimoine

Suite au souhait de la ville, Ineo Réseaux Est a mis en place une tournée de nuit à la veille des festivités importantes, soit à minima une tournée avant la période estivale et une tournée avant la vente des vins.



Vidéo projection

Conscient des enjeux en termes d'image touristique pour Beaune concernant la qualité des prestations de ses projections, ETC a déployé toute sa réactivité pour maintenir les installations dans le meilleur état possible et pour intervenir en cas de problème.

Tout au long de l'année, ETC a également fait en sorte de répondre aux souhaits de la ville en termes d'évolution du calendrier et/ou des horaires de projection.

En 2021, ETC est intervenu à plusieurs reprises à Beaune pour mettre en œuvre le calendrier événementiel de projection au gré des demandes de la Ville et pour effectuer la maintenance des appareils.

Dates	Période	Actions
08/01/2021	Période d'hiver	Coupure à distance des vidéoprojections sur aux vœux du Maire
16 et 17/01/2021		Interventions à Beaune pour Mise en hivernage
7 au 10 avril inclus	Dépose	Dépose complète des Vidéoprojecteurs, ainsi que les média serveurs et PC, ...)
10 au 12 mai inclus	Repose	Repose complète des Vidéoprojecteurs, ainsi que les média serveurs et PC, ...)
17 au 22 mai inclus	Calage	Calage des images pendant 3 nuits sur place
Avril-Mai 2021	Gros Entretien	Prestations de maintenance
		Changement des 14 bulbes
21/06/2021	Période d'hiver	Mise en service
16 et 17/01/2021		Coupure à distance des vidéoprojections
6 et 7 Novembre	Vente des Vins	Reprise, recalage (2 techniciens) et vérification Hardware & Software
19/11/2021		Mise en service du système de projection pour la période de la Vente des Vins
22/11/2021		Coupure du système de projection
06/12/2021	Période d'hiver	Mise en service du système de projection pour la période d'hiver
07/01/2022		Coupure du système de projection



3.2.2. Maintenance préventive

Il s'agit des opérations ayant pour but de diminuer le nombre des interventions de maintenance curative.

La maintenance systématique et préventive concerne le remplacement systématique des sources, le nettoyage des vasques, l'entretien des armoires et la numérotation.

Programme EP 2021

Pour 2021, le programme de la maintenance préventive a concerné le remplacement des sources des luminaires posées la cinquième année du contrat.

Quartiers	Nombre de points visités en systématique
Beaune - EP1 - Centre-Ville	8
Beaune - EP2 - Chilènes	35
Beaune - EP3 - Saint Nicolas	115
Beaune - EP4 - Camp Américain	223
Beaune - EP5 - Rte de Seurre / Challanges	243
Beaune - EP6 - ZUP	112
Beaune - EP7 - Vignes Rouges	18
Beaune - EP8 - Prevolles	14
Beaune - EP9 - La Montagne	7
Total général	775

Au total, 775 sources ont été remplacées en maintenance préventive.



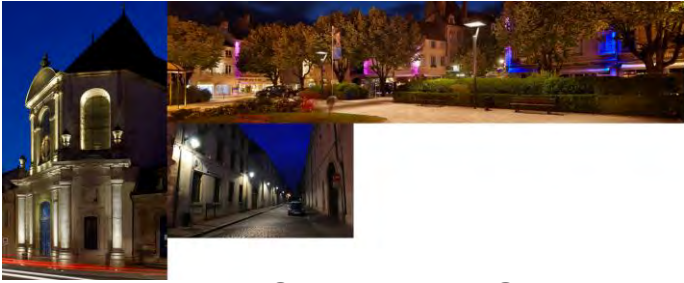
Programme Vidéo protection 2021

Au cours de l'année 2021, Ineo Infracom a réalisé une tournée de maintenance préventive sur l'ensemble du parc de vidéosurveillance.

Les prestations réalisées sont les suivantes :

- Contrôle général de l'aspect extérieur des équipements
- Nettoyage des ventilateurs et des filtres
- Nettoyage de glaces de protection des caméras
- Contrôle des sauvegardes informatiques et de l'état de disponibilité du disque dur
- Contrôle général de la connectique, contrôle des tensions
- Essais de fonctionnement de l'ensemble des applications
- Vérification du paramétrage du système informatique

Le rapport de la maintenance préventive est présenté en Annexe 2.

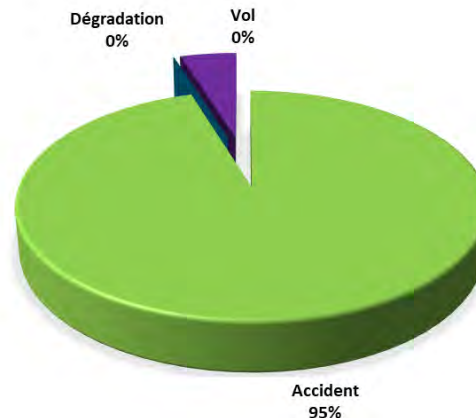


3.2.3. Sinistres – GER

Le poste GER a pour but :

- Le renouvellement des matériels nécessaire au bon fonctionnement des installations et qui ne relèvent pas de prestations de maintenance.
- Dans le cas d'accidents ou de dégradations, la mise en sécurité des installations, les réparations provisoires ou définitives permettant d'assurer la continuité de service et le remplacement du matériel installé.

En 2021, il y a eu 14 sinistres dans le cadre du poste GER. La nature des interventions se décompose de la façon suivante :



Liste des interventions 2021 dans le cadre du poste GER : Tiers non identifiés

A fin 2021, les travaux ont été réalisés pour 9 sinistres avec tiers non identifiés dont le coût de remise en état est supporté par la Ville dans le cadre du loyer L2b.

Le bilan des sinistres au cours de l'année 2021 est présenté en Annexe 3.

Sinistres avec tiers identifiés ou en cours d'instruction :

En 2021, il y a eu 5 sinistres avec tiers identifiés (plus 2 réparés pour des faits en 2020).



3.3.

Suivi des consommations d'énergie

Comme présenté dans le bilan Eclairage Public, les travaux EP réalisés depuis le début du contrat ont permis de réaliser **45,53%** d'économie d'énergie sur les puissances installées à parc constant.

D'après les factures EDF de 2009, la consommation EP était de : 2 931 060 kWh.

De manière générale, EDF effectue des relevés des compteurs environ tous les 6 mois. Pour la ville, ces relevés sont souvent effectués au cours des mois d'Avril et Octobre pour la période de 2009 à 2017.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des relevés :

	Relevés du fournisseur d'énergie		Pourcentage d'économie
Consommation 2009	2 931 060	kWh	
Consommation 2010	2 771 583	kWh	5,44%
Consommation 2011	2 454 492	kWh	16,26%
Consommation 2012	2 365 793	kWh	19,29%
Consommation Mai 2012 à Avril 2013	2 369 110	kWh	19,17%
Consommation 2013	2 139 810	kWh	27,00%
Consommation Mai 2013 à Avril 2014	2 046 926	kWh	30,16%
Consommation Mai 2014 à Avril 2015	2 044 360	kWh	30,25%
Consommation Oct 2015 à Oct 2016	2 028 179	kWh	30,80%
Consommation Oct 2016 à Oct 2017	2 049 429	kWh	30,08%
Consommation Janv 2018 à Déc 2018 *	1 909 742	kWh	34,84%
Consommation Janv 2019 à Déc 2019 *	2 020 681	kWh	31,06%
Consommation Janv 2020 à Déc 2020 *	1 749 853	kWh	40,30%
Consommation Janv 2021 à Déc 2021	1 815 094	kWh	38,07%

Les armoires ajoutées au cours du contrat ne sont pas prises en compte dans la consommation.

Les consommations du fournisseur d'énergie prennent en compte les points lumineux ajoutés sur les armoires existantes ainsi que le mobilier urbain, les illuminations de Noël et les mises en valeur sur certaines armoires.

Pour vérifier les économies d'énergie à parc constant sur les consommations, il faudrait pouvoir isoler ces installations et également tous les points lumineux en plus par rapport au parc initial.



3.4.

Niveaux de performance atteints

La ville se déclare pleinement satisfaite de l'exécution du contrat au titre de l'année 2021 et de ses conditions notamment en termes de tenue des engagements de performances et des délais.

3.4.1. Economie d'énergie

Concernant les économies sur les puissances du parc éclairage public à fin de contrat, l'objectif est de 40,7%. A fin 2021, une économie de **45,53%** a pu être calculée. L'objectif fixé à parc constant est d'ores et déjà atteint et même dépassé.

Concernant les économies sur les consommations du parc éclairage public à fin de contrat, l'objectif à parc constant est de 47,6%. A fin 2021, une économie de **51,96%** a pu être calculée.

3.4.2. Résultats photométriques

Suite aux travaux réalisés au cours des investissements initiaux, un relevé photométrique a été effectué à la fin de chaque phase. Ces relevés permettent de conforter les niveaux d'éclairement à obtenir (Niveau d'éclairement moyen selon la catégorie de la voie).

- Ce que l'on peut retenir :
 - Toutes les rues ont un éclairement ponctuel supérieur à 1,5 lux.
 - Sur certaines voies, on note encore quelques zones d'ombres dues aux grandes interdistances (PBA) ou aux contraintes terrains
 - La plupart des rues sont déjà remises aux normes et sont satisfaisantes au niveau de l'éclairement au sol.

Le rapport photométrique pour les renouvellements réalisés en 2018/2019/2020/2021 seront mutualisés avec celui du Renouvellement 2022.



3.4.3. Taux de disponibilité

Le taux de panne moyen est de **0.26% pour l'année 2021** contre **0.16% pour l'année 2020**.

Pour rappel, notre objectif de performance en termes de taux de disponibilité est prévu à 0.3% en année 4.

Evolution du Taux de panne depuis le début du contrat

Année	Objectif	Taux de panne réel
2010	1%	0.59%
2011	0.7%	0.34%
2012	0.3%	0.26%
2013	0.3%	0.22%
2014	0.3%	0.26%
2015	0.3%	0.27%
2016	0.3%	0.24%
2017	0.3%	0.27%
2018	0.3%	0.27%
2019	0.3%	0.22%
2020	0.3%	0,16%
2021	0.3%	0,26 %



71

Rapport Annuel 2021

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le

BEAUNE

ID : 021-212100549-20221110-CM_22_131-DE

3.5.

Mise à jour de l'inventaire et des plans

Le Patrimoine de la Commune de BEAUNE est composé au 31 Décembre 2021 de :

- Eclairage Public : **5292** foyers lumineux

- Mise en valeur : **969** foyers lumineux

- Eclairage sportif : **161** foyers lumineux

- Signalisation Lumineuse Tricolore : **20** carrefours

- Vidéoprotection : **21** caméras dôme et **65** caméras fixes

- Vidéoprojection
 - 7 kiosques équipés au total de **14** vidéo-projecteurs
 - 5 bornes interactives



4. Compte rendu financier

4.1. Compte annuel de résultat d'exploitation

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2021

Formulaire obligatoire (article 31.A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : BEAUNE IMAGES ET LUMIERES		**Provisoire**		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	1 615 445	FH	FI	1 615 445
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 615 445	FK	FL	1 615 445
	Production stockée*			FM	-65 960	
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	574	
	Autres produits (1) (11)			FQ	7	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 550 066
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	734 723	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	6 956	
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions* }	GA		642 833	
			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
	Autres charges (12)	GE		589		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 385 101	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	164 965	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	99 095	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	99 095	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-99 095	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	65 870	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise		BEAUNE IMAGES ET LUMIERES **Provisoire**		Neant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)				HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX) IJ		
Impôts sur les bénéfices *				(X) IK 4 725		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL 1 550 066		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM 1 488 920		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						
				HN 61 145		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières			HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP
			- Crédit-bail immobilier			HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK 22 202
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)				IX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD
	(9)	Dont transferts de charges				AI
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				AZ
(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5						
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs A6	obligatoires A9		
Dont cotisations facultatives Madelin A7			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group



4.2. Etat de variation du patrimoine

Type	Périmètre initial *	Au 31/12/10	Au 31/12/11	Au 31/08/12	Au 01/01/13	Au 31/12/13	Au 31/12/14
EP	4761	4664	4665	4721	4823	4916	4928
MEV	200	563	887	917	979	969	969
Sport	173	173	173	173	161	161	161
SLT - carrefours	19	19	19	19	19	19	19
Vidéo Protection - caméras	44	44	55	59	59	59	59
Vidéo projecteur	14	14	14	14	14	14	14

Type	Au 31/12/15	Au 31/12/16	Au 31/12/17	Au 31/12/18	Au 31/12/19	Au 31/12/20	Au 31/12/21
EP	4969	5052	5024	5196	5202	5286	5292
MEV	969	969	969	969	969	969	969
Sport	161	161	161	161	161	161	161
SLT - carrefours	19	19	19	21	21	21	20
Vidéo Protection - caméras	64	73	73	81	82	86	86
Vidéo projecteur	14	14	14	14	14	14	14

* Le périmètre initial correspond au nombre de points relevés suite à l'inventaire initial réalisé au démarrage du contrat.



4.3.

Informations financières et comptables relatives aux provisions

4.3.1. Maintenance – L2a

Le loyer L2a concerne la maintenance des installations suivantes :

- Eclairage Public
- Signalisation Lumineuse Tricolore
- Stades
- Illuminations festives
- Mise en Valeur
- Vidéoprojection
- Vidéosurveillance

Un bilan des opérations de maintenance est présenté à la partie « Exécution des Missions d'exploitation ».

Suite à l'évolution du patrimoine et aux travaux de l'année 12, le loyer mensuel est de 36 279,84 € HT (révision comprise).

L'avenant n°17 est passé au Conseil Municipal du 23 septembre 2021. Cet avenant traite notamment de l'évolution du patrimoine pour les années 2019 à 2020, ainsi que de l'évolution des loyers L2a et L2e pour les vidéoprojections. Le loyer L2a a été mis à jour.



4.3.2. GER (sinistres) – L2b

Tiers non identifiés

La provision annuelle pour 2021 est de **18 240,00 € HT** (révision comprise). Le loyer mensuel en Décembre 2021 s'élève à 1 521,25 € HT (y compris révision).

Du 01 Janvier 2021 au 31 décembre 2021, le montant des réparations et interventions au titre du poste GER (sinistres tiers non identifiés) s'élève à 16 971,17 € HT (révision comprise).

Le tableau ci-dessous présente le bilan depuis le début du contrat :

	Budget annuel HT (loyer L2b)	Montant de sinistres avec tiers non identifiés HT	Dépassement HT
Nov 2009 à Déc 2009	2 580,00 €	1 219,72 €	-1 360,28 €
Janv 2010 à Déc 2010	16 282,50 €	20 093,25 €	3 810,75 €
Janv 2011 à Déc 2011	16 687,50 €	15 556,51 €	-1 130,99 €
Janv 2012 à Déc 2012	17 017,50 €	20 770,09 €	3 752,59 €
Facturation du dépassement en 2012	5 072,07 €		-5 072,07 €
Sous-total à fin 2012	57 639,57 €	57 639,57 €	0,00 €
Janv 2013 à Déc 2013	16 912,50 €	17 725,91 €	813,41 €
Facturation du dépassement en 2013	813,41 €		-813,41 €
Sous-total à fin 2013	75 365,48 €	75 365,48 €	0,00 €
Janv 2014 à Déc 2014	16 890,00 €	30 586,05 €	13 696,05 €
Facturation du dépassement en 2014	13 696,05 €		-13 696,05 €
Sous-total à fin 2014	105 951,53 €	105 951,53 €	0,00 €
Janv 2015 à Déc 2015	16 860,00 €	14 138,58 €	-2 721,42 €
Sous-total à fin 2015	122 811,53 €	120 090,11 €	-2 721,42 €
Janv 2016 à Déc 2016	17 077,50 €	16 708,64 €	-368,86 €
Avoir de la somme non utilisée à fin 2016	-3 090,28 €		3 090,28 €
Sous-total à fin 2016	136 798,75 €	136 798,75 €	0,00 €
Janv 2017 à Déc 2017	17 295,00 €	27 774,73 €	10 479,73 €
Facturation du dépassement en 2017	10 479,73 €		-10 479,73 €
Sous-total à fin 2017	164 573,48 €	164 573,48 €	0,00 €
Janv 2018 à Déc 2018	17 722,50 €	15 684,60 €	-2 037,90 €
Avoir de la somme non utilisée à fin 2018	-2 037,90 €		2 037,90 €
Sous-total à fin 2018	180 258,08 €	180 258,08 €	0,00 €
Janv 2019 à Déc 2019	18 112,50 €	22 116,86 €	4 004,36 €
Facturation du dépassement en 2019	4 004,36 €		-4 004,36 €
Sous-total à fin 2019	202 374,94 €	202 374,94 €	0,00 €
Janv 2020 à Déc 2020	18 075,00 €	24 465,38 €	6 390,38 €
Facturation du dépassement en 2020	6 390,38 €		-6 390,38 €
Sous-total à fin 2020	226 840,32 €	226 840,32 €	0,00 €
Janv 2021 à Déc 2021	18 240,00 €	16 971,17 €	-1 268,83 €
Avoir de la somme non utilisée à fin 2021	-1 268,83 €		1 268,83 €
Sous-total à fin 2021	243 811,49 €	243 811,49 €	0,00 €

Le détail est présenté en Annexe 3.

Tiers identifiés

Du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2021, il y a eu 5 sinistres avec tiers identifiés (plus 2 réparés pour des faits en 2020).

Montant estimatif des réparations : 18 359,88 € HT



4.3.3. Fond de réserve – L2c

Le loyer L2c concerne le fond de réserve/fond d'enfouissement. Comme présenté dans le mémoire financier, ce fond de réserve est constitué au cours des 5 premières années pour un montant de 65 000€ HT par an, soit 325 000€ HT (hors actualisation).

Le loyer L2c s'est arrêté en Octobre 2014 avec un dernier montant de 6 088,33 €HT (y compris révision).

Le montant total versé au 31/10/2014 est de : 362 093,34€ HT

Dans le cadre des investissements initiaux et jusqu'à fin 2021, des travaux ont déjà été réalisés pour un montant de **348 902,98€ HT**.

Dans le cadre du fond de réserve 2021, aucun travaux n'a été réalisé.

	Budget annuel HT (loyer L2c Fond de Réserve)	Montant annuel utilisé HT
Nov 2009 à Déc 2009	11 180,00 €	- €
Janv 2010 à Déc 2010	70 557,48 €	- €
Janv 2011 à Déc 2011	72 312,54 €	- €
Janv 2012 à Déc 2012	73 742,52 €	115 787,79 €
Janv 2013 à Déc 2013	73 287,48 €	- €
Janv 2014 à Oct 2014	61 013,32 €	78 294,81 €
Janv 2015 à Déc 2015	- €	27 225,89 €
Janv 2016 à Déc 2016	- €	1 695,03 €
Janv 2017 à Déc 2017	- €	17 597,77 €
Janv 2018 à Déc 2018	- €	93 567,98 €
Janv 2019 à Déc 2019	- €	10 755,77 €
Janv 2020 à Déc 2020	- €	3 977,94 €
Janv 2021 à Déc 2021	- €	
Total	362 093,34 €	348 902,98 €
Montant restant		13 190,36 €

A fin Décembre 2021, le budget restant est donc de **13 190,36 € HT**.



4.3.4. Frais de structure – L2d

Le loyer L2d comprend les frais de structure et de gestion de la Société de Projet. Il comprend également les impôts et taxes payés par la Société de Projet ainsi que le coût des assurances.

Le loyer mensuel en décembre 2021 s'élève à 2 999,15 €HT (y compris révision).



4.3.5. **Fond de renouvellement – L2e**

Le loyer mensuel en Décembre 2021 s'élève à 22 705,65 €HT (y compris révision).

L'avenant n°17 est passé au Conseil Municipal du 23 septembre 2021. Cet avenant traite notamment de l'évolution du patrimoine pour les années 2019 à 2020, ainsi que de l'évolution des loyers L2a et L2e pour les vidéoprojections. Le loyer L2e a été mis à jour.

La provision au 31/12/2021 est de : 3 221 500,79 €HT

Cette provision permet de couvrir les coûts de reconstruction au-delà de l'année 4 afin d'éviter un vieillissement du matériel durant la durée du contrat.

Le tableau à la page suivante présente la répartition de la provision entre les différentes prestations.



↳ Loyer de renouvellement L2e cumulé, révisé, de Novembre 2009 à Décembre 2021 par domaine d'activité

Exercice comptable	Période	Période - Libellé	vidéo-projecteur + bornes interactives	Vidéo surveillance	motifs d'illum de Noël	Pose/dépose illum	Eclairage Public	SLT	Mise en Valeur	Réseau Wifi ETC	Total
2021	1	JANVIER 2021	1 350,00	3 234,04	2 355,24	3 253,50	6 674,03	3 599,53	1 747,36	454,62	22 668,32
2021	2	FEVRIER 2021	1 350,00	3 234,04	2 355,24	3 253,50	6 674,03	3 599,53	1 747,36	454,62	22 668,32
2021	3	MARS 2021	1 350,00	3 234,04	2 355,24	3 253,50	6 674,03	3 599,53	1 747,36	454,62	22 668,32
2021	4	AVRIL 2021	1 350,00	3 234,04	2 355,24	3 253,50	6 674,03	3 599,53	1 747,36	454,62	22 668,32
2021	5	MAI 2021	1 350,00	3 234,04	2 355,24	3 253,50	6 674,03	3 599,53	1 747,36	454,62	22 668,32
2021	6	JUIN 2021	1 350,00	3 234,04	2 355,24	3 253,50	6 674,03	3 599,53	1 747,36	454,62	22 668,32
2021	7	JUILLET 2021	1 352,22	3 239,36	2 359,12	3 258,86	6 685,02	3 605,46	1 750,24	455,36	22 705,64
2021	8	AOUT 2021	1 352,22	3 239,36	2 359,12	3 258,86	6 685,02	3 605,46	1 750,24	455,36	22 705,64
2021	9	SEPTEMBRE 2021	1 352,22	3 239,36	2 359,12	3 258,86	6 685,02	3 605,46	1 750,24	455,36	22 705,64
2021	10	OCTOBRE 2021	1 352,22	3 239,36	2 359,12	3 258,86	6 685,02	3 605,46	1 750,24	455,36	22 705,64
2021	11	NOVEMBRE 2021	1 352,22	3 239,36	2 359,12	3 258,86	6 685,02	3 605,46	1 750,24	455,36	22 705,64
2021	12	DECEMBRE 2021	1 352,22	3 239,36	2 359,12	3 258,86	6 685,02	3 605,46	1 750,24	455,36	22 705,64
Total 2021			16 213,32	38 840,40	28 286,16	39 074,16	80 154,30	43 229,94	20 985,60	5 459,88	272 243,76

Total général 2009 à 2021	600 699,34	295 087,88	301 866,06	449 368,96	827 355,12	473 199,30	211 132,91	62 791,04	3 221 500,61
			751 235,02		1 300 554,42				

Ce tableau présente les loyers cumulés et révisés depuis le début du contrat.

Les pages suivantes présentent par type de prestations (EP, SLT, Vidéoprotection, illuminations festives...), les budgets utilisés dans le cadre du renouvellement depuis le début du contrat et les budgets restants pour l'année 2021.



Eclairage Public – Signalisation Lumineuse Tricolore

Suite au programme prévisionnel de Renouvellement EP et SLT présenté en 2013 pour le reste du contrat, il a été décidé de gérer l'enveloppe EP et SLT ensemble pour faciliter les opérations de renouvellement.

La provision au 31/12/2021 est de : 1 300 554,42 € HT

Les travaux réalisés dans le cadre du Renouvellement 2021 représentent un montant global actualisé de **199 713,23 € HT**.

Le tableau ci-dessous présente le budget restant au 31 Décembre 2021 et disponible pour le Renouvellement 2022 :

	Budget annuel HT (loyer L2e EP+SLT)	Montant annuel utilisé HT
Nov 2009 à Déc 2009	14 429,38 €	- €
Janv 2010 à Déc 2010	90 751,17 €	- €
Janv 2011 à Déc 2011	89 517,11 €	- €
Janv 2012 à Déc 2012	92 996,56 €	- €
Janv 2013 à Déc 2013	103 734,32 €	216 970,31 €
Janv 2014 à Déc 2014	105 776,22 €	182 758,12 €
Janv 2015 à Déc 2015	105 917,16 €	77 038,77 €
Janv 2016 à Déc 2016	107 652,90 €	45 267,85 €
Janv 2017 à Déc 2017	110 207,58 €	59 281,43 €
Janv 2018 à Déc 2018	112 979,94 €	102 773,61 €
Janv 2019 à Déc 2019	121 719,60 €	179 632,62 €
Janv 2020 à Déc 2020	121 488,24 €	157 529,21 €
Janv 2021 à Déc 2021	123 384,24 €	199 713,23 €
Total	1 300 554,42 €	1 220 965,15 €
Montant restant		79 589,27 €

Suite à l'avenant n°17, les loyers perçus pour les années 2019 et 2020, ont été mis à jour.

A fin Décembre 2021, le budget de renouvellement disponible pour 2022 est de **79 589,27 € HT**.



Illuminations festives

↳ Loyer Renouvellement des Illuminations de Noël

Le loyer L2e comprend une partie pour les illuminations. Dans le mémoire financier, le budget HT est de 51 333€ HT par an sur 15 ans, soit un montant cumulé de 770 000€ HT.

Ce budget prévoit en fait le renouvellement des motifs d'illuminations de Noël et la prestation de Pose, Dépose, Entretien et Stockage des motifs d'Illuminations.

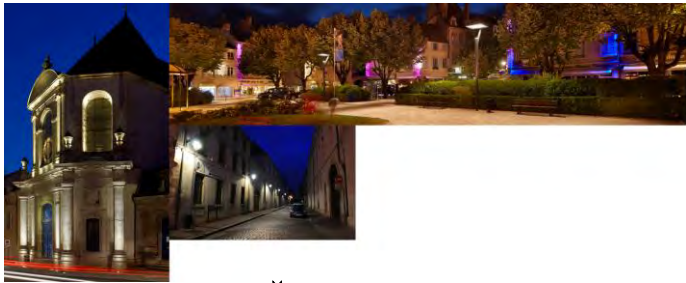
Pendant les 3 premières années, les illuminations festives étaient rémunérées dans le cadre des investissements initiaux.

Le budget annuel pour les 12 dernières années est donc de 64 142,67€ HT (1/12 de 770k€HT hors actualisation) pour le renouvellement des motifs et la pose/dépose.

Pendant les 3 premières années le loyer L2e correspondant aux illuminations de Noël a été provisionné pour permettre un renouvellement annuel de 1/5 du parc des illuminations soit pour un budget de 24 000€ HT.

Ainsi le budget total annuel pour la pose/dépose est de 40 166,67€ HT (hors révision).

Le loyer mensuel en Décembre 2021 s'élève à 5 617,98 €HT (y compris révision).



↳ **Impact de l'Avenant n°2-prolongation de la durée du contrat de partenariat de 3 mois**

Suite à l'avenant n°2, le PPP se termine le 31 Janvier 2025 au lieu du 31 Octobre 2024. Le loyer L2e concernant le renouvellement des illuminations et la pose/dépose est prévu jusqu'à Noël 2023.

Compte tenu du décalage des 3 mois, il n'est actuellement pas prévu de budget pour la pose/dépose des motifs pour Noël 2024.

Il est proposé par la ville de diminuer le montant de renouvellement des motifs d'illuminations pour qu'en fin de contrat, il reste une provision dans le loyer L2e illuminations permettant de rémunérer la pose/dépose des motifs pour Noël 2024.

Par conséquent, il est proposé à la ville de fixer le montant de renouvellement des motifs d'illuminations de Noël à 27 000€ HT et de ne pas actualiser avec la révision des prix ce montant. Ainsi l'actualisation des prix au-delà des 27 000€ HT permettra de constituer une provision pour la pose/dépose des motifs de Noël 2024.

↳ **Bilan du Renouvellement Illuminations de Noël**

Avec les révisions de prix, le budget utilisé en Décembre 2021 au titre du L2e-illuminations festives est le suivant :

L2e-Illuminations festives	Montant révisé HT
Renouvellement des motifs (sur base des factures fournisseurs)	26 701,25 €
Pose/dépose des motifs (40 166,67€ HT hors révision) + pose nouveaux motifs	48 882,84 €
TOTAL	75 584,09 €



Le tableau ci-dessous présente le budget restant au 31 Décembre 2021 et disponible pour le Renouvellement, la pose, la dépose et l'entretien des motifs.

	Budget annuel HT (loyer L2e Illuminations)	Montant annuel utilisé HT
Nov 2009 à Déc 2009	8 829,36 €	- €
Janv 2010 à Déc 2010	55 751,91 €	- €
Janv 2011 à Déc 2011	57 468,48 €	- €
Janv 2012 à Déc 2012	59 030,58 €	72 607,18 €
Janv 2013 à Déc 2013	59 995,99 €	71 911,98 €
Janv 2014 à Déc 2014	60 410,82 €	63 847,99 €
Janv 2015 à Déc 2015	60 357,18 €	75 371,99 €
Janv 2016 à Déc 2016	61 081,44 €	72 559,76 €
Janv 2017 à Déc 2017	61 859,34 €	62 049,53 €
Janv 2018 à Déc 2018	65 449,20 €	79 410,67 €
Janv 2019 à Déc 2019	66 889,44 €	72 627,34 €
Janv 2020 à Déc 2020	66 750,96 €	85 759,62 €
Janv 2021 à Déc 2021	67 360,32 €	75 584,09 €
Total	751 235,02 €	731 730,15 €
Montant restant	19 504,87 €	

Suite à l'avenant n°17, les loyers perçus pour les années 2019 à 2020, ont été mis à jour.

Le tableau ci-dessous présente une projection sur les années 2022 à 2024 et le budget estimatif qui resterait :

	BILAN à fin 2021	751 235,02 €	731 730,15 €
Montants estimatifs	Janv 2022 à Déc 2022	67 360,32 €	74 596,71 €
	Janv 2023 à Déc 2023	67 360,32 €	74 596,71 €
	Janv 2024 à Déc 2024	67 360,32 €	47 596,71 €
	janv-25	5 613,36 €	- €
	Total	958 929,34 €	928 520,28 €
Budget estimé restant pour le renouvellement des motifs pour Noël 2024			29 959,00 €



Vidéo-protection

Le loyer L2e comprend une partie pour le renouvellement de la vidéo-protection. Dans le mémoire financier, le budget HT est de 9 331€ HT par an sur 15 ans, soit un montant cumulé de 139 966€ HT (hors révision).

Le loyer mensuel vidéoprotection en Décembre 2021 s'élève à 3 239,36 €HT (y compris révision).

Le tableau ci-dessous présente le budget restant au 31 Décembre 2021 et disponible pour le Renouvellement :

	Budget annuel HT (loyer L2e vidéoprotection)	Montant annuel utilisé HT
Nov 2009 à Déc 2009	1 604,94 €	- €
Janv 2010 à Déc 2010	10 128,90 €	- €
Janv 2011 à Déc 2011	10 525,73 €	- €
Janv 2012 à Déc 2012	15 201,14 €	7 657,58 €
Janv 2013 à Déc 2013	24 567,25 €	- €
Janv 2014 à Déc 2014	24 885,90 €	- €
Janv 2015 à Déc 2015	24 863,76 €	4 071,70 €
Janv 2016 à Déc 2016	26 101,62 €	74 856,24 €
Janv 2017 à Déc 2017	26 815,44 €	51 850,25 €
Janv 2018 à Déc 2018	27 478,26 €	28 918,67 €
Janv 2019 à Déc 2019	30 867,90 €	1 508,57 €
Janv 2020 à Déc 2020	33 206,64 €	33 075,04 €
Janv 2021 à Déc 2021	38 840,40 €	9 247,97 €
Total	295 087,88 €	211 186,02 €
Montant restant		83 901,86 €

Suite à l'avenant n°17, les loyers perçus pour les années 2019 à 2020, ont été mis à jour.

A fin Décembre 2021, le budget restant est donc de **83 901,86 € HT.**



Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le

ID : 021-212100549-20221110-CM_22_131-DE

Vidéoprojection + bornes interactives

Le loyer L2e comprend une partie pour le renouvellement de la vidéoprojection. Dans le mémoire financier, le budget HT est de 53 333€ HT par an sur 15 ans, soit un montant cumulé de 800 000€ HT (hors révision).

Le loyer mensuel Vidéoprojection + bornes interactives en Décembre 2021 s'élève à 1 807,58 €HT (y compris révision).

Une partie de cette provision de renouvellement a déjà été utilisée pour la mise à jour du système de pilotage suite à l'évolution technologique du matériel en 2011. Le montant s'élève à **39 396,60€ HT** pour le renouvellement de 8 Stations Onlyview V4.

En 2018, les Bulbes Xénon des 14 vidéoprojecteurs ont été remplacés lors du Gros Entretien-Renouvellement réalisé en Avril 2018 en atelier. Le montant s'élève à **25 060,00€ HT**.

En 2019, les Bulbes Xénon des 14 vidéoprojecteurs ont été remplacés lors du Gros Entretien-Renouvellement réalisé en Avril 2019 en atelier. A cela s'ajoute le remplacement de 2 ballasts HS pour les 2 vidéoprojecteurs de la chapelle Saint Etienne. Le montant s'élève à **44 443,51€ HT**

En 2020, il y a eu 4 opérations dont la constitution d'un stock pour 3 opérations :

- Constitution d'un stock pour remplacement de pièces des vidéoprojecteurs ;
- Stock pour le renouvellement des Bulbes Xénon pour 2020 à 2024 ;
- Fourniture et remplacement du matériel informatique des 7 sites de vidéoprojections ;
- Remplacement d'un intégrateur ROD pour le vidéoprojecteur du bas de la projection de l'office du tourisme.

Le montant du renouvellement 2020 s'élève à **300 950,25€ HT**.

En 2021, les Bulbes Xénon des 14 vidéoprojecteurs ont été remplacés en prenant dans le stock.



Le tableau ci-dessous présente le budget restant au 31 Décembre 2021 et disponible pour le Renouvellement :

	Budget annuel HT (loyer L2e ETC)	Montant annuel utilisé HT
Nov 2009 à Déc 2009	9 945,60 €	- €
Janv 2010 à Déc 2010	62 767,26 €	- €
Janv 2011 à Déc 2011	64 328,46 €	39 396,60 €
Janv 2012 à Déc 2012	65 600,52 €	- €
Janv 2013 à Déc 2013	65 195,82 €	- €
Janv 2014 à Déc 2014	65 109,12 €	- €
Janv 2015 à Déc 2015	65 051,22 €	- €
Janv 2016 à Déc 2016	65 831,88 €	- €
Janv 2017 à Déc 2017	66 670,26 €	- €
Janv 2018 à fin Oct 2018	68 318,22 €	25 060,00 €
Janv 2019 à Déc 2019	21 521,70 €	44 443,51 €
Janv 2020 à Déc 2020	21 477,12 €	300 950,25 €
Janv 2021 à Déc 2021	21 673,20 €	- €
Total	663 490,38 €	409 850,36 €
Montant restant		253 640,02 €

A fin Décembre 2021, le budget restant est donc de 253 640,02 € HT.



4.3.6. Formules de révision

Tous les ans les loyers L2 sont actualisés selon les formules de révision définies dans le mémoire financier.

Loyer L2a Maintenance

Formule : $R_n = R_o[0,125+0,5*IME/IME_o+0,375*TP_{12}/TP_{12o}]$

Révision : Une fois par an avec l'indice du mois d'Octobre

Loyer L2b GER

Formule : $K = TP_{12}/TP_{12o}$

Révision : 2 fois par an avec les indices des mois de Juin et Décembre

Loyer L2c Fond d'enfouissement

Formule : $K = TP_{12}/TP_{12o}$

Révision : 2 fois par an avec les indices des mois de Juin et Décembre

Loyer L2d frais de structure et de gestion

Formule :

$k = ((0,01*I_1 + 0,02*I_2 + 0,87*(0,5*I_3 + 0,5*I_4)) / (0,01*I_{1o} + 0,02*I_{2o} + 0,87*(0,5*I_{3o} + 0,5*I_{4o})))$

Révision : Une fois par an avec l'indice du mois d'Octobre

Loyer L2e Renouvellement

Formule : $K = TP_{12}/TP_{12o}$

Révision : 2 fois par an avec les indices des mois de Juin et Décembre

Valeurs initiales à Juin 2009

$TP_{12o} = 524.40$

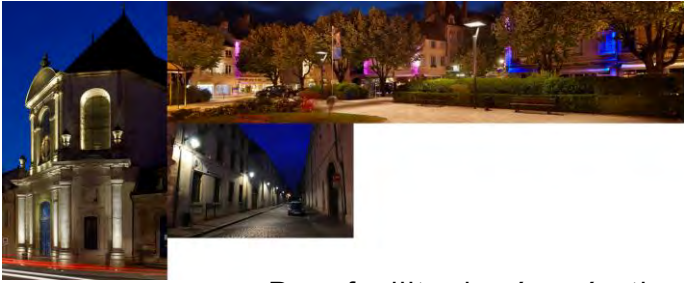
$IME_o = 99.50$

I_{1o} (FFB assurance) = 804.40

I_{2o} (IPC des services financiers) = 113.51

I_{3o} (Coût du travail dans le tertiaire) = 101.50

I_{4o} (IPCH) = 107.18



Pour faciliter la récupération des indices, il est apparu judicieux de noter où les trouver.

TP12c :

Disponible sur le site internet du Moniteur

IME – Indice ICHT-IME-Industries mécaniques et électriques

Disponible sur le site internet du Moniteur

I1 – Indice FFB du coût de la construction

<http://www.ffbatiment.fr/federation-francaise-du-batiment>

I2 – Indice des prix à la consommation mensuel

<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/bsweb/serie.asp?idbank=000638248>

I3 – Indice du coût du travail, salaires et charges dans le Tertiaire

<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/bsweb/serie.asp?idbank=001565139>

I4 – IPCH mensuel, Ensemble des ménages

<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/bsweb/serie.asp?idbank=000671193>



4.4.

Recettes annexes – CEE

Conformément aux engagements contractuels, la Société Beaune Images & Lumières a versé les recettes annexes suivantes à la Ville de Beaune.

Certificats d'économie d'énergie

Compte tenu des investissements réalisés au cours de l'ensemble des investissements initiaux, des dossiers de certificat d'économie d'énergie ont pu être préparés par Beaune Images & Lumières pour un montant de : **25 188 116 kWh cumac**.

PHASE	Nombre de kWh cumac
1	2 845 427
2	5 261 844
3	5 364 652
4	4 334 119
5	4 318 688
6	3 063 384
<i>Total</i>	25 188 116

Ils ont été valorisés auprès de GDF SUEZ pour un montant de 3€/MWh Cumac ce qui représente une valorisation d'environ 75 564.35€ (en prenant en compte l'ensemble des phases).

Compte tenu de son engagement de recettes garanties, Beaune Images & Lumières a versé 75.000 € à la Ville de Beaune sur la période des investissements initiaux (25 000 € par an).

Compte tenu des travaux de renouvellement de 2018 et 2019, un dossier de certificat d'économie d'énergie a été déposé pour un montant de : 15 1910,13€ correspondant à **4 050 700 kWh cumac**.



ANNEXES

Annexe 1 : Bilan des Illuminations de Noël

Annexe 2 : Rapport de la maintenance préventive de l'installation de vidéoprotection

Annexe 3 : Récapitulatif des sinistres avec tiers non identifiés

Annexe 4 : Suivi des interventions sur les installations de vidéoprotection

Site	Rue	Noël 2020		Noël 2019		Noël 2018		Noël 2017		Noël 2016		Noël 2015		Noël 2014		Noël 2013		Noël 2012		Noël 2011		Noël 2010		
		Type de modèle	Nb	P unitaire	Type de modèle	Nb	P unitaire	Type de modèle	Nb	P unitaire	Type de modèle	Nb	P unitaire	Type de modèle	Nb	P unitaire	Type de modèle	Nb	P unitaire	Type de modèle	Nb	P unitaire	Type de modèle	Nb
32	Abbe Place mainmely																							
33	Sapins Challenges																							
34	Sapin Gigny																							
35	Sapins Quartier de la Montagne																							
36	Abbes Challenges																							
37	Abbe Gigny																							
38	Bretoumerie des treées																							
39	Sapin ZUP sans jupes																							
40	Sapin Blanchas Neufazaronnet																							
41	Rond Point Ecole de Sourde																							
42	Rond Point de l'Intraspont																							
43	Rond Point Charles de Gaulle (Carrefour)																							
44	Arrière Lorraine																							
45	6 Abbes Place Blachère																							
46	Kiosque Place Carnot																							
	Puissance totale installée sur l'ensemble du parc																							
	Economie d'énergie par rapport à 2009																							
	Puissance totale installée à																							

Un panneau led 8 fils sur 30 mètres donc 8 x 40V, soit 320W par panneau

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Bullet

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0413503, Longitude : 4.8353948](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra** : Bon état**Vérification de l'alimentation** : POE ok**Etat après nettoyage** : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations** :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Bullet

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0416094](#), [Longitude : 4.83526](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra** : Bon état**Vérification de l'alimentation** : POE ok**Etat après nettoyage** : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations** :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Dôme PTZ

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0375326, Longitude : 4.8388448](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Bullet

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0282664](#), [Longitude : 4.8386145](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra** : Bon état**Vérification de l'alimentation** : POE ok**Etat après nettoyage** : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations** :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Dôme PTZ

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0350748](#), [Longitude : 4.8406425](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Dôme PTZ

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0366423](#), [Longitude : 4.8391378](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Dôme PTZ

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0282839, Longitude : 4.8382017](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra** : Bon état**Vérification de l'alimentation** : POE ok**Etat après nettoyage** : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations** :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Lamine Ndiaye, Nathan Bagur

Date du Contrôle : 19/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Fixe

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0248587, Longitude : 4.8351185](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :

Général

Technicien : Nathan Bagur, Lamine Ndiaye

Date du Contrôle : 19/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Fixe

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0245246, Longitude : 4.838075](#)

Vérifications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état

Etat du support / mât de la caméra : Bon état

Vérification de l'alimentation : POE ok

Etat après nettoyage : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))

Observations :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Nathan Bagur, Lamine Ndiaye

Date du Contrôle : 19/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Fixe

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0253509, Longitude : 4.8353946](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Nathan Bagur, Lamine Ndiaye

Date du Contrôle : 19/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Fixe

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0247766](#), [Longitude : 4.834674](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Nathan Bagur, Lamine Ndiaye

Date du Contrôle : 19/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Fixe

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0226728](#), [Longitude : 4.8375769](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Lamine Ndiaye, Nathan Bagur

Date du Contrôle : 19/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Dôme PTZ

Infra-Rouge : Non

Transmission : Coaxial

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0249768](#), [Longitude : 4.8346959](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra** : Bon état**Vérification de l'alimentation** : Disjoncteur ok, (Transfo d'alimentation ok)**Etat après nettoyage** : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations** :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Lamine Ndiaye, Nathan Bagur

Date du Contrôle : 19/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Fixe

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0253985, Longitude : 4.8354617](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Nathan Bagur, Lamine Ndiaye

Date du Contrôle : 19/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Fixe

Infra-Rouge : Non

Transmission : Coaxial sur IP

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0249517, Longitude : 4.833198](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra** : Bon état**Vérification de l'alimentation** : Disjoncteur ok, (Transfo d'alimentation ok)**Etat après nettoyage** : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations** :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Lamine Ndiaye, Nathan Bagur

Date du Contrôle : 19/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Fixe

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :

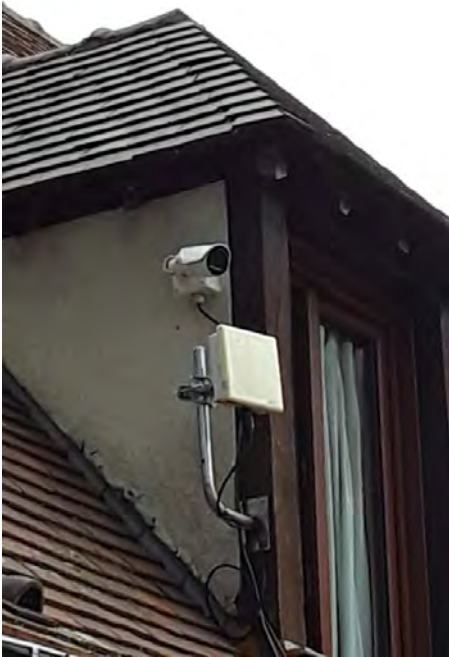


Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0234678](#), [Longitude : 4.833889](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra** : Bon état**Vérification de l'alimentation** : POE ok**Etat après nettoyage** : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations** :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Nathan Bagur, Lamine Ndiaye

Date du Contrôle : 19/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Fixe

Infra-Rouge : Non

Transmission : Coaxial

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0257599, Longitude : 4.8330875](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra** : Bon état**Vérification de l'alimentation** : Disjoncteur ok, (Transfo d'alimentation ok)**Etat après nettoyage** : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations** :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Nathan Bagur, Lamine Ndiaye

Date du Contrôle : 19/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Mini-Dôme

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0258461, Longitude : 4.8400068](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 08/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Mini-Dôme

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0233449, Longitude : 4.8402566](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Nathan Bagur, Lamine Ndiaye

Date du Contrôle : 19/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Fixe

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0273869, Longitude : 4.8390178](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Nathan Bagur, Lamine Ndiaye

Date du Contrôle : 19/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Dôme PTZ

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.027241, Longitude : 4.8384951](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra** : Bon état**Vérification de l'alimentation** : POE ok**Etat après nettoyage** : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations** :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Nathan Bagur, Lamine Ndiaye

Date du Contrôle : 19/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Dôme PTZ

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0227838](#), [Longitude : 4.837177](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra** : Bon état**Vérification de l'alimentation** : Disjoncteur ok, (Transfo d'alimentation ok)**Etat après nettoyage** : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations** :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 08/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Mini-Dôme

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0235217, Longitude : 4.8404915](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : Accessible sans moyen d'élévation**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 08/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Mini-Dôme

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0235152, Longitude : 4.8404956](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : Accessible sans moyen d'élévation**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :

Général

Technicien : Nathan Bagur, Lamine Ndiaye

Date du Contrôle : 19/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Dôme PTZ

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0273836, Longitude : 4.8385513](#)

Vérifications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état

Etat du support / mât de la caméra : Bon état

Vérification de l'alimentation : POE ok

Etat après nettoyage : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))

Observations :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 08/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Mini-Dôme

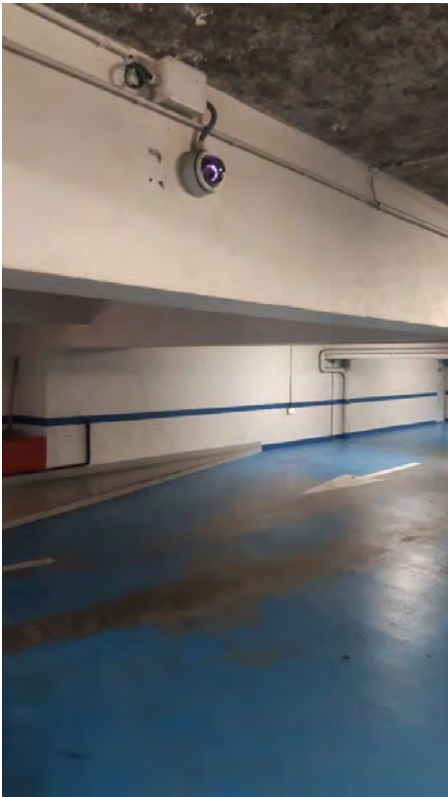
Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0235206](#), [Longitude : 4.8404996](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra** : Bon état**Vérification de l'alimentation** : POE ok**Etat après nettoyage** : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : Escabeau**Observations** :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 07/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Mini-Dôme

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0221601, Longitude : 4.8389548](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état

Etat du support / mât de la caméra : Bon état

Vérification de l'alimentation : POE ok

Etat après nettoyage : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : Escabeau

Observations :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 07/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Mini-Dôme

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0217081, Longitude : 4.8400366](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : Escabeau**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Nathan Bagur, Lamine Ndiaye

Date du Contrôle : 19/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Dôme PTZ

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0237022, Longitude : 4.835838](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 07/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Mini-Dôme

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0212824](#), [Longitude : 4.8399532](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra** : Bon état**Vérification de l'alimentation** : POE ok**Etat après nettoyage** : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : Escabeau**Observations** :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 07/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Mini-Dôme

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0218025, Longitude : 4.839701](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : Escabeau**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 07/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Mini-Dôme

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0217395, Longitude : 4.8401147](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : Escabeau**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Bullet

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0385595, Longitude : 4.8479221](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :

Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 07/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Mini-Dôme

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.021598, Longitude : 4.840094](#)

Vérifications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état

Etat du support / mât de la caméra : Bon état

Vérification de l'alimentation : POE ok

Etat après nettoyage : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : Escabeau

Observations :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 07/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Bullet

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0212483, Longitude : 4.8400228](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état

Etat du support / mât de la caméra : Bon état

Vérification de l'alimentation : POE ok

Etat après nettoyage : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : Escabeau

Observations :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Bullet

Infra-Rouge : Non

Transmission :

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0384982, Longitude : 4.8478698](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Bullet

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0217882, Longitude : 4.8333984](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 07/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Mini-Dôme

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :

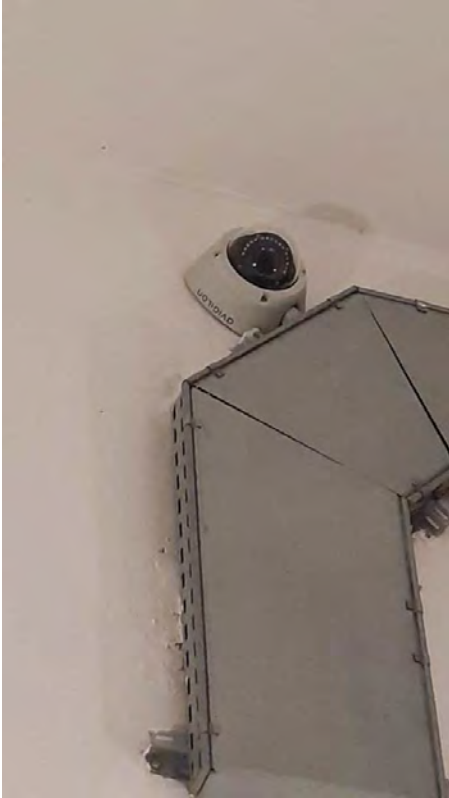


Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0215124, Longitude : 4.8396954](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra** : Bon état**Vérification de l'alimentation** : POE ok**Etat après nettoyage** : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : Escabeau**Observations** :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :

Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Bullet

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0210403](#), [Longitude : 4.8394633](#)

Vérifications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état

Etat du support / mât de la caméra : Bon état

Vérification de l'alimentation : POE ok

Etat après nettoyage : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))

Observations :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Bullet

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.020436](#), [Longitude : 4.8355831](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra** : Bon état**Vérification de l'alimentation** : POE ok**Etat après nettoyage** : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations** :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Fixe

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0210853](#), [Longitude : 4.8392129](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Bullet

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0217348, Longitude : 4.8333815](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Bullet

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.020522](#), [Longitude : 4.8356997](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra** : Bon état**Vérification de l'alimentation** : POE ok**Etat après nettoyage** : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations** :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Nomade

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0169911, Longitude : 4.8423109](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra** : Bon état**Vérification de l'alimentation** : POE ok**Etat après nettoyage** : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations** :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Dôme PTZ

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0150395, Longitude : 4.8350184](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra** : Bon état**Vérification de l'alimentation** : Disjoncteur ok**Etat après nettoyage** : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations** :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Fixe

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0171534](#), [Longitude : 4.8407388](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Bullet

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0174656, Longitude : 4.8402707](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Bullet

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0175346](#), [Longitude : 4.8402574](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Bullet

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0164181, Longitude : 4.8413411](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Dôme PTZ

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0210169, Longitude : 4.8416904](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Bullet

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0232302, Longitude : 4.8472712](#)

Vérifications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état

Etat du support / mât de la caméra : Bon état

Vérification de l'alimentation : POE ok

Etat après nettoyage : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))

Observations :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Dôme PTZ

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0273412, Longitude : 4.8391678](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Dôme PTZ

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0230324](#), [Longitude : 4.8478388](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :

Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Bullet

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0274828, Longitude : 4.8389492](#)

Vérifications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état

Etat du support / mât de la caméra : Bon état

Vérification de l'alimentation : POE ok

Etat après nettoyage : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))

Observations :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :

Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Dôme PTZ

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0295004, Longitude : 4.8380399](#)

Vérifications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état

Etat du support / mât de la caméra : Bon état

Vérification de l'alimentation : POE ok

Etat après nettoyage : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))

Observations :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Dôme PTZ

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0273916, Longitude : 4.8386431](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Morgan Baudet

Date du Contrôle : 06/07/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Dôme PTZ

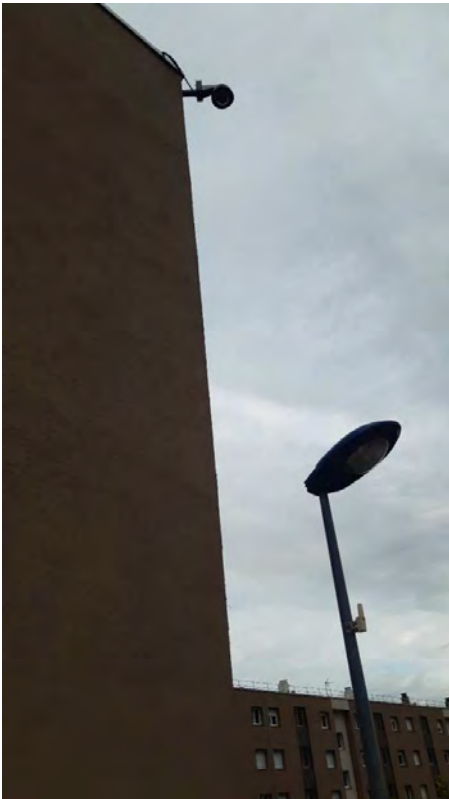
Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0384638, Longitude : 4.8391641](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Nathan Bagur, Lamine Ndiaye

Date du Contrôle : 19/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Dôme PTZ

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0244901, Longitude : 4.8382944](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :

Général

Technicien : Lamine Ndiaye, Nathan Bagur

Date du Contrôle : 19/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Fixe

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0273743, Longitude : 4.8389823](#)

Vérifications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état

Etat du support / mât de la caméra : Bon état

Vérification de l'alimentation : POE ok

Etat après nettoyage : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))

Observations :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :

Général

Technicien : Nathan Bagur, Lamine Ndiaye

Date du Contrôle : 20/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Fixe

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0269748, Longitude : 4.8393922](#)

Vérifications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état

Etat du support / mât de la caméra : Bon état

Vérification de l'alimentation : POE ok

Etat après nettoyage : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))

Observations :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :

Général

Technicien : Nathan Bagur, Lamine Ndiaye

Date du Contrôle : 20/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Dôme PTZ

Infra-Rouge : Non

Transmission : Fibre optique

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0226617, Longitude : 4.8390769](#)

Vérifications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état

Etat du support / mât de la caméra : Bon état

Vérification de l'alimentation : Disjoncteur ok, (Transfo d'alimentation ok)

Etat après nettoyage : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))

Observations :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Nathan Bagur, Lamine Ndiaye

Date du Contrôle : 19/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Dôme PTZ

Infra-Rouge : Non

Transmission : Radio

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.014977, Longitude : 4.8366451](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra** : Bon état**Vérification de l'alimentation** : Disjoncteur ok, (Transfo d'alimentation ok)**Etat après nettoyage** : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations** :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Nathan Bagur, Lamine Ndiaye

Date du Contrôle : 20/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Fixe

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0270398, Longitude : 4.8394267](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Nathan Bagur, Lamine Ndiaye

Date du Contrôle : 19/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Dôme PTZ

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0284747, Longitude : 4.8374343](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra** : Bon état**Vérification de l'alimentation** : Disjoncteur ok, (Transfo d'alimentation ok)**Etat après nettoyage** : Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations** :

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Nathan Bagur, Lamine Ndiaye

Date du Contrôle : 20/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Fixe

Infra-Rouge : Non

Transmission : Fibre optique

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0226578](#), [Longitude : 4.8390472](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Nathan Bagur, Lamine Ndiaye

Date du Contrôle : 19/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Fixe

Infra-Rouge : Oui

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0245559, Longitude : 4.8383233](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

INF5>Fiches préventives caméras

INEO :



Général

Technicien : Lamine Ndiaye, Nathan Bagur

Date du Contrôle : 19/08/2021

Infos Caméra

N° caméra :

Type de caméra : Caméra Fixe

Infra-Rouge : Non

Transmission : Ethernet

Photo de la caméra :



Photo de situation :



Coordonnées

Ville

Ville : Beaune

Point GPS : [Latitude : 47.0241108](#), [Longitude : 4.8375444](#)

Vérfications

Contrôle extérieur de la caméra : Bon état**Etat du support / mât de la caméra :** Bon état**Vérification de l'alimentation :** POE ok**Etat après nettoyage :** Nettoyage ok

Divers

Type d'accès : (Nacelle VL (Entre 16 et 30m))**Observations :**

SINISTRES 2021

VILLE DE BEAUNE

Récapitulatif des Tiers Non Identifiés

TVA : 20 %

N° du sinistre	SITES	Tiers identifié ou Non identifié	Catégorie	Domaine	DOMMAGES	Date des faits	Date des travaux	N° Devis	Montant H.T. hors révision	Coef de révision	Montant H.T. hors BPU	Coef sur FO hors BPU	HORS REVISION DE PRIX		Montant Total TTC révisé avec Fourniture hors BPU
													Montant Total HT NON révisé avec Fourniture hors BPU	Montant Total HT révisé avec Fourniture hors BPU	
8	Rue René Payot	Tiers NON identifié	Sinistre	EP	remplacement du mât de 6m HS	07/10/2019	09/03/2021	GER9D038	821,09 €	1,215	- €	-	821,09 €	997,62 €	1 197,14 €
23	Divers luminaires ZAC Porte de Beaune	Tiers NON identifié	Sinistre	EP	Remplacement de 6 luminaires en panne	17/12/2020	04/01/2021	GER0D015	577,68 €	1,215	- €	-	577,68 €	701,88 €	842,26 €
26	Avenue de la sablière/rte de Dijon	Tiers NON identifié	Sinistre	EP	Remplacement poteau bas Piéton de feu	24/12/2020	08/01/2021	GER1D018	603,00 €	1,215	- €	-	603,00 €	732,65 €	879,17 €
27	Rue Jean Baptiste Gambut	Tiers NON identifié	Sinistre	EP	Remplacement mât de 8m	03/12/2020	09/03/2021	GER1D019	885,00 €	1,215	- €	-	885,00 €	1 075,28 €	1 290,33 €
28	Route de Dijon devant Ford	Tiers NON identifié	Sinistre	EP	Remplacement mât de 10m	07/01/2021	09/03/2021	GER1D020	1 352,25 €	1,215	- €	-	1 352,25 €	1 642,98 €	1 971,58 €
29	Rue des Marconnets	Tiers NON identifié	Sinistre	EP	Remplacement mât de 7m	31/08/2020	09/03/2021	GER1D021	1 140,05 €	1,215	- €	-	1 140,05 €	1 385,16 €	1 662,19 €
30	Rue Buffon	Tiers NON identifié	Sinistre	EP	Remplacement mât	03/12/2019	06/05/2021	GER1D022	661,00 €	1,215	- €	-	661,00 €	803,12 €	963,74 €
34	Rue J.F Champollion	Tiers NON identifié	Sinistre	EP	Massif et mât HS	01/07/2021	15/12/2021	GER1D026	1 562,00 €	1,217	- €	-	1 562,00 €	1 900,95 €	2 281,14 €
35	Boulevard Maréchal Foch	Tiers NON identifié	Sinistre	EP	Feux arrière en suspension avec le câble	30/06/2021	27/10/2021	GER1D027	221,88 €	1,217	- €	-	221,88 €	270,03 €	324,03 €
38	Rue du Faubourg St Nicolas	Tiers NON identifié	Sinistre	SLT	Mât SLT avec ses deux lanternes tombé au sol	16/07/2021	27/10/2021	GER1D030	3 217,00 €	1,217	- €	-	3 217,00 €	3 915,09 €	4 698,11 €
39	Rempart des Dames côté Maufoux	Tiers NON identifié	Sinistre	EP	Lanterne et sa crose tombé au sol	11/09/2021	18/11/2021	GER1D031	760,23 €	1,217	- €	-	760,23 €	925,20 €	1 110,24 €
42	Rue René Payot	Tiers NON identifié	Sinistre	EP	Mât de 6m et luminaire au sol suite choc	02/11/2021	14/12/2021	GER1D034	1 228,84 €	1,217	- €	-	1 228,84 €	1 495,49 €	1 794,59 €
43	Rue Lucien Perriaux	Tiers NON identifié	Sinistre	EP	Mât de 10m percuté et penché	20/11/2021	15/12/2021	GER1D035	925,00 €	1,217	- €	-	925,00 €	1 125,73 €	1 350,87 €
									13 955,01 €		- €		13 955,01 €	16 971,17 €	



Rapport des interventions réalisées sur le parc vidéo de la ville de BEAUNE sur l'année 2021

Date problème	Description du PB	Date intervention	Intervention
14/01/2021 Rapport n°2	-30 PLACE MADELEINE : problème de programmation des positions et masques décalés. -32 MARCONNET : dôme bloqué idem pour l'enregistrement. -39 PLACE DE LA HALLE : image blanche idem pour l'enregistrement. -41 REMPART MADELEINE : pas de connexions, pas d'enregistrement. -44 DOME ALSACE : pas de connexions, pas d'enregistrement. CAMERAS PARKING : pas d'accès -MOBILE 1 : HS. -> MOBILE 3 : HS. - MOBILE 4 : HS.	18/01/2021 à distance 22/01/2021 sur place	-30 PLACE MADELEINE : problème de programmation des positions et masques décalés. Caméra redémarrée logiquement. Masquages OK, cycle de ronde OK. Les prépositions peuvent être refaite depuis l'interface web de la caméra. -32 MARCONNET : dôme bloqué idem pour l'enregistrement. La caméra n'est plus accessible. Intervention sur place nécessaire. -39 PLACE DE LA HALLE : image blanche idem pour l'enregistrement. Image OK après redémarrage électrique -41 REMPART MADELEINE : pas de connexions, pas d'enregistrement. Caméra OK après redémarrage convertisseurs IP / COAX (Problème récurrent) -44 DOME ALSACE : pas de connexions, pas d'enregistrement. Caméra HS, une demande de RMA va être lancée auprès de Pryntec -CAMERAS PARKING : Version client / serveur incompatible - Devis en cours -Bornes mobiles Place Madeleine et Route de Dijon on été déposées sur demande de Mr J.Berthoux Nouvelles bornes mobiles redémarrées + intervention à distance de Pryntec. Borne surchargée par extraction trop grosse, qualité réseau insuffisante.
		02/02/2021	-Réinstallation client Pryntec v7.16 x64 sur nouvelle machine virtuelle (poste de maintenance Espace Lorraine)
18/02/2021	-Problème extraction vidéo sur poste client Police Municipale (mail de Mme Laura Lavoyer)	19/02/2021	-Vidage de l'espace disque tampon du poste client, suppression des anciennes archives + test extraction OK
07/04/2021 Rapport n°11	-38/2 BOULEVARD BRETONNIERE : pas de connexions, pas d'enregistrement -40 PLACE LECLERC : pixellisation importante. -44 DOME ALSACE : pas de connexions, pas d'enregistrement. -47 DOME RUE VERGNETTE DE LA MOTTE : pas de connexions, pas d'enregistrement. CAMERAS PARKING : pas d'accès	21/04/2021 à distance 30/04/2021 sur place	-38/2 BOULEVARD BRETONNIERE : pas de connexions, pas d'enregistrement depuis le 31/03 à 12H25. Convertisseurs IP/COAX redémarré (problème récurrent) -40 PLACE LECLERC : pixellisation importante. La pixellisation viens de la mauvaise qualité de la liaison COAX entre le totem et l'école Jeanne d'Arc, liaison fibre à prévoir entre les deux. -44 DOME ALSACE : pas de connexions, pas d'enregistrement. Reset usine + réintégration caméra sur système -47 DOME RUE VERGNETTE DE LA MOTTE : pas de connexions, pas d'enregistrement. Convertisseurs IP/COAX redémarré (problème récurrent)
Récurrent	CAMERAS PARKING : pas d'accès	26/04/2021	-Remplacement enregistreur parking St Etienne Beaune + intégration et vérification depuis poste PM
27/05/2021 Rapport n°13	-33 CLOS DU ROY : pas de connexions, pas d'enregistrement -34 PERRIERES : pas de connexions, pas d'enregistrement -40 PLACE LECLERC : pas de connexions, pas d'enregistrement. -49 DOME MONGE/CARNOT : pas de connexions, pas d'enregistrement	01/06/2021	-33 CLOS DU ROY : pas de connexions, pas d'enregistrement depuis le 03/05/ à 15h34. Idem Perrières, la caméra étant rapatriée par une antenne via l'immeuble Perrières. -34 PERRIERES : pas de connexions, pas d'enregistrement depuis le 03/05/ à 15h34. Le coffret de l'immeuble Perrières n'était plus alimenté car disjoncté dans l'armoire électrique de la cave. La porte de la gaine technique n'est pas sécurisée, serrure HS et peut être ouverte par n'importe qui. Le disjoncteur a probablement été baissé volontairement. -40 PLACE LECLERC : pas de connexions, pas d'enregistrement. Liaison aléatoire, câble coax à rénover par de la fibre. -49 DOME MONGE/CARNOT : pas de connexions, pas d'enregistrement depuis le 28/04/ à 13h38. Ok après redémarrage électrique (récurrent)
03/06/2021 Rapport n°14	-40 PLACE LECLERC : pas de connexions, pas d'enregistrement	10/06/2021	-40 PLACE LECLERC : pas de connexions, pas d'enregistrement depuis le 03/06/21 à 08h35. Fibrage Totem / école Jeanne d'arc réalisée. Caméra OK
02/07/2021 Rapport n°17	33- PACE DU CLOS DU ROY : pas de connexion, pas d'enregistrement 34- RUE DES PERRIERES : pas de connexion, pas d'enregistrement	09/07/2021	33- PACE DU CLOS DU ROY : pas de connexion, pas d'enregistrement depuis le 02/07 à 02h49. Idem 34 Perrières 34- RUE DES PERRIERES : pas de connexion, pas d'enregistrement depuis le 02/07 à 02h49. Le disjoncteur du placard technique de l'immeuble des Perrières était encore baissé (volontairement) Le placard ne ferme plus à clé, il sera judicieux de faire réparer ou sécurisé la porte de ce placard technique sans quoi les caméras seront toujours hors ligne.
15/09/2021 Rapport n°23	8- SQUARE DES LIONS : floue. 9- PK REPUBLIQUE : floue. 10- REMPART DE DAMES : floue. 14- SERVICES TECHNIQUES : floue. 36- ENTREE PMB : pas de connexion, pas d'enregistrement DEPUIS LE 06/09 0 05H30. 40- PLACE LECLERC : pas de connexion, pas d'enregistrement. 48- PK ST JEAN : pas de connexion, pas d'enregistrement	22/09/2021 à distance	8- SQUARE DES LIONS : floue. 9- PK REPUBLIQUE : floue. 10- REMPART DE DAMES : floue. 14- SERVICES TECHNIQUES : floue. Le paramétrage de ces caméras a été revu, l'image est maintenant bien nette. 36- ENTREE PMB : pas de connexion, pas d'enregistrement DEPUIS LE 06/09 0 05H30. Unité injoignable, intervention à prévoir sur place. 40- PLACE LECLERC : pas de connexion, pas d'enregistrement. Unité injoignable, intervention à prévoir sur place. 48- PK ST JEAN : pas de connexion, pas d'enregistrement. La caméra fonctionne normalement depuis hier matin 5h30
07/10/2021 Rapport n°26	31-MARIE NOEL: pas de connexion, enregistrement non permanent. 36- ENTREE PMB : pas de connexion, pas d'enregistrement. 40- PLACE LECLERC : pas de connexion, pas d'enregistrement. 44- DOME ALSACE : pas de connexion, pas d'enregistrement depuis 07/10 à 11h39. 46- PETITE PLACE CARNOT : pas de connexion. 47- PLACE CARNOT : pas de connexion, pas d'enregistrement depuis 07/10 à 09h51. 48- PK ST JEAN : pas de connexion, pas d'enregistrement depuis 30/09 à 18h52.	08/10/2021 à distance	31-MARIE NOEL: pas de connexion, enregistrement non permanent. Lien d'antenne rétabli entre <gaston roupnel> et <marie noel> Lien hors d'âge, antennes désuètes (plus fabriquées) et dépassées à rénover Le lien est très instable et des coupures sont à prévoir 36- ENTREE PMB : pas de connexion, pas d'enregistrement. Injoignable, intervention sur place 40- PLACE LECLERC : pas de connexion, pas d'enregistrement. Injoignable, intervention sur place 44- DOME ALSACE : pas de connexion, pas d'enregistrement depuis 07/10 à 11h39. Injoignable, intervention sur place 46- PETITE PLACE CARNOT : pas de connexion. Caméra OK, juste un peu longue par moment à s'afficher 47- PLACE CARNOT : pas de connexion, pas d'enregistrement depuis 07/10 à 09h51. Injoignable, intervention sur place 48- PK ST JEAN : pas de connexion, pas d'enregistrement depuis 30/09 à 18h52. Injoignable, intervention sur place
	2- SKATE PARC : mis au point lente. 31-MARIE NOEL: pas de connexion, enregistrement non permanent.		2- SKATE PARC : mis au point lente. OK après redémarrage



Rapport des interventions réalisées sur le parc vidéo de la ville de BEAUNE sur l'année 2021

Date problème	Description du PB	Date intervention	Intervention
28/10/2021 Rapport n°28	36- ENTREE PMB : pas de connexion, pas d'enregistrement. 40- PLACE LECLERC : pas de connexion, pas d'enregistrement. 46-PETITE PLACE CARNOT : pas de connexion. 48- PK ST JEAN : pas de connexion, pas d'enregistrement depuis 30/09 à 18h52.	22/10/2021 à distance et sur place	31-MARIE NOEL: pas de connexion, enregistrement non permanent. OK après redémarrage du POE coffret immeuble Roupnel. Matériel vieillissant (2011). Remplacement du lien d'antenne à prévoir. 36- ENTREE PMB : pas de connexion, pas d'enregistrement. Intervention écourtée car le responsable du musée devait s'absenter. Intervention à replanifier. 40- PLACE LECLERC : pas de connexion, pas d'enregistrement. Départ électrique du Totem disjoncté. Ok après remise sous tension des équipements 46-PETITE PLACE CARNOT : pas de connexion. OK après redémarrage 48- PK ST JEAN : pas de connexion, pas d'enregistrement depuis 30/09 à 18h52. Caméra injoignable, liaison coax et alimentation Ok, intervention en nacelle à planifier.
28/10/2021 Rapport n°28		29/10/2021 sur place	36- ENTREE PMB : pas de connexion, pas d'enregistrement. OK après redémarrage électrique. 48- PK ST JEAN : pas de connexion, pas d'enregistrement depuis 30/09 à 18h52. Caméra HS. La caméra a été déposée.
25/11/2021 Rapport n°30	22-1 FORUM HANDBALL : pas de connexion, pas d'enregistrement. 31-MARIE NOEL: pas de connexion, pas d'enregistrement. 47- DOME PLACE CARNOT : pas de connexion, pas d'enregistrement. 48- PK ST JEAN : pas de connexion, pas d'enregistrement. Pas de connexion en relecture sur les caméras suivantes : Tout le stocker IP 5	02/12/2021 sur place	22-1 FORUM HANDBALL : pas de connexion, pas d'enregistrement. OK après déconnexion / connexion sur switch Dlink forum sport (coupure POE) 31-MARIE NOEL: pas de connexion, pas d'enregistrement. OK après redémarrage du POE coffret immeuble Roupnel. + imeuble Marie Noel (Lien antenne Marie Noel / Roupnel à remplacer) 47- DOME PLACE CARNOT : pas de connexion, pas d'enregistrement. OK après redémarrage électrique. 48- PK ST JEAN : pas de connexion, pas d'enregistrement. Caméra HS à rénové (déposée lors de l'intervention du 29/10/2021) Pas de connexion en relecture sur les caméras suivantes : Tout le stocker IP 5 OK après redémarrage du serveur 5 Lorraine IP qui était planté

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 021-212100549-20221110-CM_22_132-DE



Séance du : 10 NOVEMBRE 2022

Délibération n° CM-22-132

Date d'envoi de la convocation : 4 Novembre 2022

Présidence de : M. SUGUENOT,
Maire

Présents : Mmes, MM BOLZE, BECQUET, CAILLAUD, COSTE,
PUSSET, DAHLEN, LEVIEL, LEFAIX,
Adjoints

Mmes, MM BOUILLET, BRAVARD, BRUNEL, BYNEN,
CHAMPION, CHATEAU, DIERIKCX, FALCE, FEVRE,
LABEAUNE, LONGIN, PAGNOTTA, PELLETIER,
ROUXEL-SEGAUT, VION,
Conseillers municipaux,

Secrétaire : Mme FOUGERE,

Ont donné pouvoir :

⇒ ***Pour toute la séance*** :

M. BLANC à M. COSTE,
Mme CHAMPANAY à Mme PUSSET,
Mme JEUNET-MANCY à M. BRUNEL,
M. PIERRON à M. BECQUET,
M. REPOLT à M. CHAMPION,
MME REZIGUE à Mme FOUGERE,

⇒ ***Après son départ*** :

M. BERNHARD à M. BOUILLET,
M. GLOAGUEN à Mme CAILLAUD,

⇒ ***Jusqu'à son arrivée*** :

M. FAIVRE à Mme DIERICKX,

Absent(e)s- excusé(e)s :

M. MONNOT,

**FINANCEMENT DE L'ACTIVITE DE L'ESPACE BEAUNE
(Blanches Fleurs/Bretonnière/Saint-Jacques)
RAPPORTEUR : Mme PUSSET**

L'Espace BEAUNE Blanches-Fleurs Bretonnière Saint-Jacques développe de nombreuses prestations en direction des familles et de l'ensemble des Beaunois. Dans cette perspective, les projets développés s'articulent autour de trois orientations : la Famille et la Parentalité, l'isolement et la Précarité et la participation des habitants.

Toutes les animations mises en œuvre, en lien avec ces trois orientations, répondent aux objectifs suivants : favoriser la vie sociale des familles, encourager les relations intrafamiliales, accompagner les parents à travers leurs fonctions éducatives, promouvoir la participation et l'autonomie des familles, lutter contre les exclusions et l'isolement des personnes, favoriser l'autonomie et l'accès aux dispositifs de droit commun, encourager les initiatives, favoriser les relations intergénérationnelles et interculturelles.

Certaines de ces actions peuvent faire l'objet d'un financement par des partenaires extérieurs : la Caisse d'Allocations Familiales - CAF et le Conseil Départemental de la Côte d'Or - CD 21. L'attribution de ces subventions est encadrée par une convention précisant les droits et devoirs de chaque partenaire.

La Caisse d'Allocations Familiales - CAF 21

Le concours financier de la CAF est lié à l'attribution d'un agrément préalable qu'elle délivre sur la base du projet social de la structure.

Les Espaces beaunois détiennent un agrément « *projet animation globale et coordination* » et un agrément « *projet animation collective familles* » depuis le 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022.

Ces agréments permettent de percevoir, d'une part une prestation « *Animation Globale et Coordination (AGC)* » qui finance à hauteur de 40% les postes de direction et de secrétariat : 69 739 € au titre de l'activité réelle 2021, et d'autre part, une prestation « *Animation Collective Familles (ACF)* » qui finance à hauteur de 60% le poste du référent : 23 332 € au titre de l'activité réelle 2021.

Il est rappelé, par ailleurs, que pour renforcer l'accompagnement à la Parentalité, cette structure assure une mission d'accompagnement à la scolarité agréée dans le cadre du dispositif CLAS. Cette action est cofinancée également par la CAF, à hauteur de 32,5% de la dépense soit 10 552,08 € pour l'année scolaire 2020/2021.

Enfin, la CAF finance, dans le cadre d'appel à projet, des actions spécifiques de soutien à la parentalité à travers le dispositif REAAP (Réseau d'Aide et d'Appui à la Parentalité). Chaque année les appels à projet sont examinés par une commission spécialisée. Les actions principalement axées autour de l'information et de l'échange ont pour objectif principal d'être aux côtés des parents et de les aider à assumer pleinement leur rôle.

Au titre de l'année 2021, la collectivité a obtenu cinq subventions pour un montant total de 4 807 €.

Pour l'année 2022, en lien avec les préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales et les orientations du Projet Social 2019-2022, il a été décidé de solliciter un financement pour 5 projets qui s'intitulent :

- *Pauses parents, « temps d'écoute et de partage »*,
- *Pauses parents, « temps d'écoute et de partage pour les parents des jeunes enfants (3/6 ans) – le cadre posé, la gestion des frustrations »*,
- *Conférence débat, « Parents d'ado(s), comment réagir quand notre ado nous inquiète »*,
- *Rendez-vous des papas « Construisons nos loisirs »*,
- *Image net, « Que partager sur les réseaux sociaux – créations artistiques »*.

Ces actions sont composées de temps d'échanges, de débats et de jeux entre les enfants et leurs familles.

Le budget prévisionnel de ces projets s'élève à 5 637 €. 5 demandes de subvention d'un montant total de 3 096 € ont été sollicitées. Le solde est pris en charge par la collectivité ; il rentre de fait dans les charges du coût annuel de l'Espace. En effet, ces projets n'accroissent pas les dépenses de la collectivité, les subventions allouées viennent en atténuation des dépenses.

Le Comité Départemental REAAP réuni le 31 Mars 2022 a décidé d'octroyer une aide de **1 150 €** pour 2 projets ; les 3 autres projets passeront en Commission du 20 octobre 2022 pour l'obtention du solde.

Il est à noter que ce dispositif renforce l'Action Collective Famille qui constitue un des socles de l'accompagnement à la parentalité proposé régulièrement au sein de l'Espace.

Le Conseil Départemental de la Côte d'Or - CD 21

L'Espace BEAUNE Blanches-Fleurs Bretonnière Saint-Jacques est un lieu d'animation de la vie sociale, ouvert à tous et qui privilégie la dimension familiale et intergénérationnelle.

Cette action globale et collective développée s'inscrit dans le cadre des compétences obligatoires du Conseil Départemental par référence à la charte qualité le liant à la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour l'année 2021, le Conseil Départemental, par délibération prise en Commission Permanente du 8 mars 2021, participe au financement de l'Espace BEAUNE Blanches-Fleurs Bretonnière Saint-Jacques à hauteur de 22 236 €.

Cette subvention est versée en deux parties après la signature d'une convention de partenariat prévoyant la mise en œuvre des actions suivantes :

- Développer l'accueil des familles,
- Développer des actions collectives en partenariat avec les agences du Département,
- Favoriser la qualification des personnels considérée comme une réponse nécessaire des acteurs des structures à l'évolution de la demande du public,
- Faciliter le développement de l'accessibilité du public porteur de handicap,
- Produire au second semestre une fiche action correspondant à une action par la structure en liaison avec les compétences du Département,
- Rendre compte de réalisations concrètes permettant l'accessibilité des personnes porteuses de handicap.

Les actions menées avec succès par la Ville de BEAUNE et répondant à ces différents critères, vont permettre de solliciter à nouveau une subvention auprès du CD 21.

Un document démontrant l'évolution du financement de l'Espace BEAUNE sur la période d'agrément 2019-2022, est joint en annexe au présent rapport.

Par ailleurs, il est à noter l'augmentation du montant prévisionnel des recettes des partenaires au titre de l'année 2022, s'élevant à 141 345 €, affichant ainsi une progression de 8,17% par rapport au montant réel des recettes 2021 arrêté à 130 666,08 € (voir annexe ci-jointe).


De plus, l'agrément arrivant à échéance, la Ville de BEAUNE aura à présenter lors d'un Comité Technique (dont la date sera fixée en janvier 2023), un nouveau dossier de sollicitation des aides conventionnées pour l'année 2023.

DECISION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler les partenariats proposés,
- AUTORISE le Maire à solliciter les concours financiers permettant d'alléger la charge de la Ville auprès des Organismes et Collectivités concernés,
- AUTORISE le Maire à signer les conventions d'engagement et de financement proposées.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Envoyé en préfecture le 21/11/2022 Reçu en préfecture le 21/11/2022 Publié le 23/11/2022 ID : 021-212100549-20221110-CM_22_132-DE	
--	---

Pour extrait certifié conforme,
 LE MAIRE,
 pour le MAIRE et par délégation
 Le Directeur Général des Services

Mickaël BOITELLE

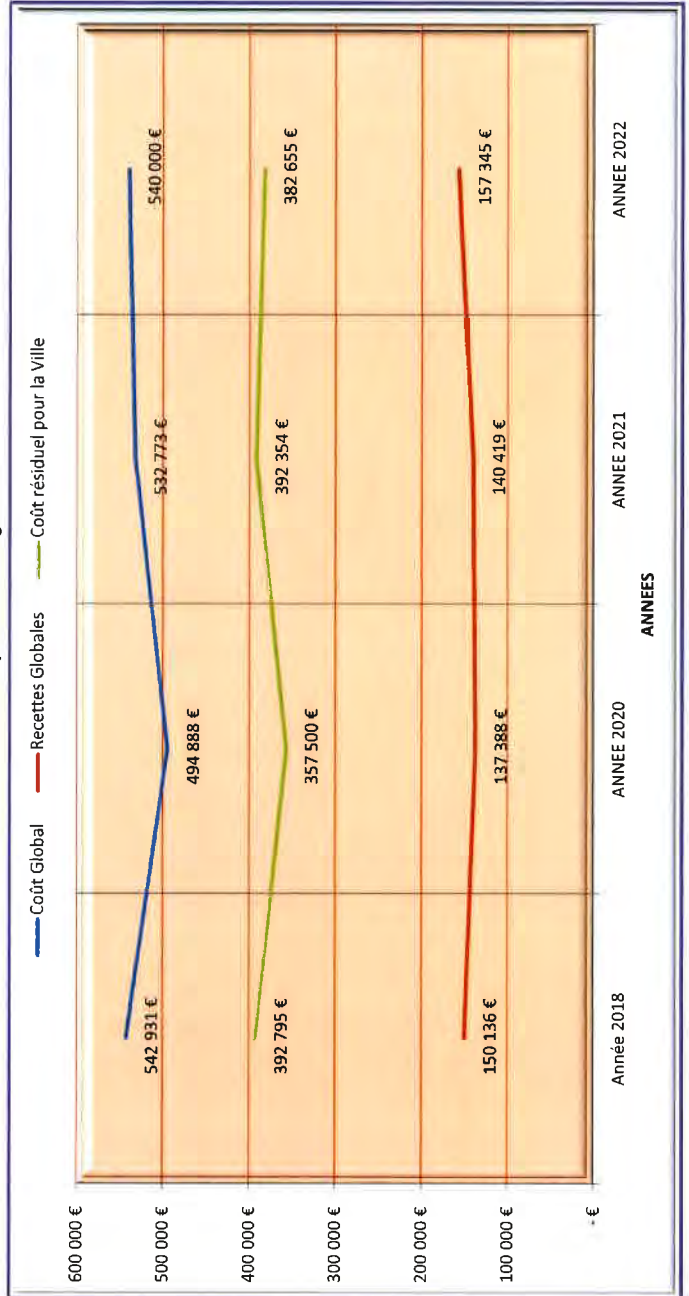


La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

**EVOLUTION DU BUDGET DE LA POLITIQUE SOCIALE DE LA VILLE DE BEAUNE ET DE SES PARTENAIRES
 à travers le financement de l'Espace BEAUNE (Blanches-Fleurs Bretonnière Saint-Jacques)**

Année	Rapport en % au coût global																
	Coût Global	Variation %	Recette Globale	Variation %	Coût résiduel Ville de BEAUNE	Variation %	BEAUNE	CAF	Conseil Départemental	REAAP	CARSAF	Usagers					
Année 2019	542 931 €		150 136 €		392 795 €		72,35%	102 339 €	18,85%	23 196 €	4,27%	5 650 €	3,76%	- €	0,00%	18 951 €	3,49%
Année 2020	494 888 €	-8,85%	137 388 €	-8,49%	357 500 €	-8,99%	72,24%	102 827 €	20,78%	22 236 €	4,49%	1 420 €	1,03%	- €	0,00%	10 905 €	2,20%
Année 2021	532 773 €	-1,87%	140 419 €	-6,47%	392 354 €	-0,11%	73,64%	103 623 €	19,45%	22 236 €	4,17%	4 807 €	3,42%	- €	0,00%	9 753 €	1,83%
Année 2022 PREVI	540 000 €		157 345 €	14,53%	382 655 €	7,04%	70,86%	115 767 €	21,44%	22 482 €	4,16%	3 096 €	1,97%	- €	0,00%	16 000 €	2,96%

Courbe 2018 - 2021 d'implication budgétaire



Séance du : 10 NOVEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le 23/11/2022



ID : 021-212100549-20221110-CM_22_133-DE

Délibération n° CM-22-133

Date d'envoi de la convocation : 4 Novembre 2022**Présidence de** : M. SUGUENOT,
Maire**Présents** : Mmes, MM BOLZE, BECQUET, CAILLAUD, COSTE,
PUSSET, DAHLEN, LEVIEL, LEFAIX,
*Adjoints*Mmes, MM BOUILLET, BRAVARD, BRUNEL, BYNEN,
CHAMPION, CHATEAU, DIERICKX, FALCE, FEVRE,
LABEAUNE, LONGIN, PAGNOTTA, PELLETIER,
ROUXEL-SEGAUT, VION,
*Conseillers municipaux,***Secrétaire** : Mme FOUGERE,**Ont donné pouvoir** :⇒ **Pour toute la séance** :M. BLANC à M. COSTE,
Mme CHAMPANAY à Mme PUSSET,
Mme JEUNET-MANCY à M. BRUNEL,
M. PIERRON à M. BECQUET,
M. REPOLT à M. CHAMPION,
Mme REZIGUE à Mme FOUGERE,⇒ **Après son départ** :Mme. BERNHARD à M. BOUILLET,
M. GLOAGUEN à Mme CAILLAUD,⇒ **Jusqu'à son arrivée** :

M. FAIVRE à Mme DIERICKX,

Absent(e)s- excusé(e)s :

M. MONNOT,

CREATIONS DE NOUVEAUX EMPLOIS**RAPPORTEUR** : Mme LEFAIX

Conformément à l'article L 311-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Suite à l'évolution du besoin des services et du profil des agents qui seront recrutés, il est proposé les créations suivantes :

Intitulé du poste	Temps de travail	Cadre d'emplois ou grade
Chargé d'opération maîtrise de l'énergie	Temps complet	Carte d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B)
Médiateur	Temps complet	Chargé de mission (catégorie B)

Pour tous les emplois créés, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées à l'article L 332-14 (contrat conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année) ou L 332-8 2° du code général de la Fonction Publique (contrat conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, s'il est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée).

Le traitement de l'agent contractuel sera décidé, par l'autorité territoriale, au vu de la qualification et de l'expérience du candidat retenu, par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois de recrutement.


DECISION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les créations de postes telles que décrites ci-dessus,
- APPROUVE la modification du tableau des effectifs,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à effectuer toute démarche et signe tout document dans ce cadre.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,
pour le MAIRE et par délégation
Le Directeur Général des Services

Envoyé en préfecture le 21/11/2022	
Reçu en préfecture le 21/11/2022	
Publié le 23/11/2022	
ID : 021-212100549-20221110-CM_22_133-DE	

Mickaël BOITELLE



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Séance du : 10 NOVEMBRE 2022

Délibération n° CM-22-134

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 021-212100549-20221110-CM_22_134-DE

Date d'envoi de la convocation : 4 Novembre 2022

Présidence de : M. SUGUENOT,
Maire

Présents : Mmes, MM BOLZE, BECQUET, CAILLAUD, COSTE,
PUSSET, DAHLEN, LEVIEL, LEFAIX,
Adjoints

Mmes, MM BOUILLET, BRAVARD, BRUNEL, BYNEN,
CHAMPION, CHATEAU, DIERICKX, FALCE, FEVRE,
LABEAUNE, LONGIN, PAGNOTTA, PELLETIER,
ROUXEL-SEGAUT, VION,
Conseillers municipaux,

Secrétaire : Mme FOUGERE,

Ont donné pouvoir :

⇒ **Pour toute la séance** :

M. BLANC à M. COSTE,
Mme CHAMPANAY à Mme PUSSET,
Mme JEUNET-MANCY à M. BRUNEL,
M. PIERRON à M. BECQUET,
M. REPOLT à M. CHAMPION,
Mme REZIGUE à Mme FOUGERE,

⇒ **Après son départ** :

Mme. BERNHARD à M. BOUILLET,
M. GLOAGUEN à Mme CAILLAUD,

⇒ **Jusqu'à son arrivée** :

M. FAIVRE à Mme DIERICKX,

Absent(e)s- excusé(e)s :

M. MONNOT,

MODIFICATIONS D'EMPLOI ENTRAINANT CREATIONS D'EMPLOIS
RAPPORTEUR : Mme LEFAIX

Conformément à l'article L 311-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Afin de permettre le recrutement d'agents ayant été promus au titre de la promotion interne, il est proposé les modifications suivantes :

Intitulé du poste	Temps de travail		Cadre d'emplois ou grade	
	Actuel	Nouveau	Actuel	Nouveau
Gestionnaire des affaires funéraires	Temps complet		Grade d'adjoint technique principal de 1ere classe (Catégorie C)	Cadre d'emplois des agents de maîtrise (catégorie C)
Agent d'entretien des espaces Verts	Temps complet		Grade d'adjoint technique principal de 2eme classe (Catégorie C)	Cadre d'emplois des agents de maîtrise (catégorie C)
Agent polyvalent régie et bâtiment	Temps complet		Grade adjoint technique principal de 1ere classe	Cadre d'emplois des agents de maîtrise

Pour tous les emplois créés, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées à l'article L 332-14 (contrat conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année) ou L 332-8 2° du code général de la Fonction Publique (contrat conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, s'il est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée).

Le traitement de l'agent contractuel sera décidé, par l'autorité territoriale, au vu de la qualification et de l'expérience du candidat retenu, par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois de recrutement.

DECISION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les modifications de postes entraînant des créations de postes, telles que décrites ci-dessus,
- APPROUVE la modification du tableau des effectifs,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à effectuer toute démarche et signe tout document dans ce cadre.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,
 pour le MAIRE et par délégation
 Le Directeur Général des Services



Mickaël BOITELLE

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 021-212100549-20221110-CM_22_134-DE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 021-212100549-20221110-CM_33_135-DE

Séance du : 10 NOVEMBRE 2022

Délibération n° CM-22-135

Date d'envoi de la convocation : 4 Novembre 2022

Présidence de : M. SUGUENOT,
Maire

Présents : Mmes, MM BOLZE, BECQUET, CAILLAUD, COSTE,
PUSSET, DAHLEN, LEVIEL, LEFAIX,
Adjoints

Mmes, MM BOUILLET, BRAVARD, BRUNEL, BYNEN,
CHAMPION, CHATEAU, DIERICKX, FALCE, FEVRE,
LABEAUNE, LONGIN, PAGNOTTA, PELLETIER,
ROUXEL-SEGAUT, VION,
Conseillers municipaux,

Secrétaire : Mme FOUGERE,

Ont donné pouvoir :

⇒ **Pour toute la séance :**

M. BLANC à M. COSTE,
Mme CHAMPANAY à Mme PUSSET,
Mme JEUNET-MANCY à M. BRUNEL,
M. PIERRON à M. BECQUET,
M. REPOLT à M. CHAMPION,
Mme REZIGUE à Mme FOUGERE,

⇒ **Après son départ :**

Mme. BERNHARD à M. BOUILLET,
M. GLOAGUEN à Mme CAILLAUD,


⇒ **Jusqu'à son arrivée :**

M. FAIVRE à Mme DIERICKX,

Absent(e)s- excusé(e)s :

M. MONNOT,

AJUSTEMENTS D'EMPLOI
RAPPORTEUR : Mme LEFAIX

Envoyé en préfecture le 21/11/2022
 Reçu en préfecture le 21/11/2022
 Publié le 23/11/2022 
 ID : 021-212100549-20221110-CM_33_135-DE

Conformément à l'article L 311-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Afin de permettre le recrutement d'agents sur des grades différents, il est proposé les ajustements d'emploi suivants :

Intitulé du poste	Temps de travail		Cadre d'emplois ou grade	
	Actuel	Nouveau	Actuel	Nouveau
Responsable du budget / Adjoint(e) au Directeur des Finances	Temps complet		Rédacteur territorial (catégorie B)	Cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A)
Agent de la Brigade verte	Temps complet		Grade de garde champêtre (catégorie C)	Cadre d'emplois des agents de police municipale (catégorie C)
Agent polyvalent de la régie voirie infrastructure / spécialité maçonnerie	Temps complet		Grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (catégorie C)	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C)

Pour tous les emplois créés, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées à l'article L 332-14 (contrat conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année) ou L 332-8 2° du code général de la Fonction Publique (contrat conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, s'il est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée).

Le traitement de l'agent contractuel sera décidé, par l'autorité territoriale, au vu de la qualification et de l'expérience du candidat retenu, par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois de recrutement.

DECISION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les ajustements de postes entraînant des créations de postes, telles que décrites ci-dessus,
- APPROUVE la modification du tableau des effectifs,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à effectuer toute démarche et signe tout document dans ce cadre.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

<p>Envoyé en préfecture le 21/11/2022 Reçu en préfecture le 21/11/2022 Publié le 23/11/2022</p> <p style="text-align: right;">SLO</p> <p>ID : 021-212100549-20221110-CM_33_135-DE</p>
--

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,
 pour le MAIRE et par délégation
 Le Directeur Général des Services

Mickaël BOITELLE



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 021-212100549-20221110-CM_22_136-DE

SLOW

Séance du : 10 NOVEMBRE 2022

Délibération n° CM-22-136

Date d'envoi de la convocation : 4 Novembre 2022

Présidence de : M. SUGUENOT,
Maire

Présents : Mmes, MM BOLZE, BECQUET, CAILLAUD, COSTE,
PUSSET, DAHLEN, LEVIEL, LEFAIX,
Adjoints

Mmes, MM BOUILLET, BRAVARD, BRUNEL, BYNEN,
CHAMPION, CHATEAU, DIERICKX, FALCE, FEVRE,
LABEAUNE, LONGIN, PAGNOTTA, PELLETIER,
ROUXEL-SEGAUT, VION,
Conseillers municipaux,

Secrétaire : Mme FOUGERE,

Ont donné pouvoir :

⇒ **Pour toute la séance :**

M. BLANC à M. COSTE,
Mme CHAMPANAY à Mme PUSSET,
Mme JEUNET-MANCY à M. BRUNEL,
M. PIERRON à M. BECQUET,
M. REPOLT à M. CHAMPION,
Mme REZIGUE à Mme FOUGERE,

⇒ **Après son départ :**

Mme. BERNHARD à M. BOUILLET,
M. GLOAGUEN à Mme CAILLAUD,

⇒ **Jusqu'à son arrivée :**

M. FAIVRE à Mme DIERICKX,

Absent(e)s- excusé(e)s :

M. MONNOT,

DECISION MODIFICATIVE N°3 2022
RAPPORTEUR : M. CHAMPION

Pour permettre l'exécution du budget 2022, il est proposé d'autoriser le Maire à faire procéder aux opérations comptables décrites dans l'annexe.

DECISION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** le Maire :


- à faire procéder aux opérations comptables décrites dans l'annexe à la présente délibération,
- à lancer les appels d'offre et à signer les marchés correspondants,
- à solliciter les subventions auprès des organismes concernés ainsi que les autorisations d'engager sans délai les dépenses.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,
 pour le MAIRE et par délégation
 Le Directeur Général des Services


 Mickaël BOTTELLE



Envoyé en préfecture le 21/11/2022
 Reçu en préfecture le 21/11/2022
 Publié le 23/11/2022 
 ID : 021-212100549-20221110-CM_22_136-DE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

BUDGET PRINCIPAL VILLE - exercice 2022
DECISION MODIFICATIVE N°3

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	NATURE	ANTENNE	SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT
011	6188	FESTIVITES	140	Location camion pour festivités vente des vins	1 500 €
011	6188	AG SPORT	130	Location vestiaires algeco	3 000 €
011	617	INFO	050	Gestion du parc informatique	2 310 €
011	627	DETTE	041	Frais de dossier et frais de cartes bancaires	6 000 €
012	6184	AG DRH	031	Frais de formation	10 000 €
65	65888	AG MUSEES	200	Opérations comptables billets jumelés	14 200 €
023	023	AG FINANCE	040	Virement à la section d'investissement	26 080 €
					61 590,00 €
<u>RECETTES</u>					
CHAPITRE	NATURE	ANTENNE	SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT
74	744	AG FINANCE	040	Ajustement FCTVA suite notification	41 590 €
74	7478	AG MUSEES	200	Cofinancements musées et expositions	-200 000 €
70	7062	AG MUSEES	200	Ajustement billetterie musées et expositions	220 000 €
					61 590,00 €

**BUDGET PRINCIPAL VILLE - exercice 2022
DECISION MODIFICATIVE N°3**

**INVESTISSEMENT
DEPENSES**

CHAPITRE	NATURE	ANTENNE	SERVICE	OBJET	MONTANT
21	2115	AG FINANCE	040	Complément acquisitions foncières	110 000 €
21	2184	ACHATS	101	Ameublement divers	3 200 €
21	2188	MUSEES	200	Programmation 2022	-30 000 €
21	2183	ACHATS	101	Ordinateurs et serveur	21 600 €
TOTAL					104 800,00 €

RECETTES					
CHAPITRE	NATURE	ANTENNE	SERVICE	OBJET	MONTANT
10	10222	AG FINANCE	040	Ajustement FCTVA suite notification	389 382 €
16	1641	DETTE	041	Emprunt d'équilibre	-310 662 €
021	021	AG FINANCE	040	Virement à la section d'investissement	26 080 €
TOTAL					104 800,00 €

Séance du : 10 NOVEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 021-212100549-20221110-CM_22_137-DE



Délibération n° CM-22-137

Date d'envoi de la convocation : 4 Novembre 2022

Présidence de : M. SUGUENOT,
Maire

Présents : Mmes, MM BOLZE, BECQUET, CAILLAUD, COSTE,
PUSSET, DAHLEN, LEVIEL, LEFAIX,
Adjoints

Mmes, MM BOUILLET, BRAVARD, BRUNEL, BYNEN,
CHAMPION, CHATEAU, DIERICKX, FALCE, FEVRE,
LABEAUNE, LONGIN, PAGNOTTA, PELLETIER,
ROUXEL-SEGAUT, VION,
Conseillers municipaux,

Secrétaire : Mme FOUGERE,

Ont donné pouvoir :

⇒ **Pour toute la séance** :

M. BLANC à M. COSTE,
Mme CHAMPANAY à Mme PUSSET,
Mme JEUNET-MANCY à M. BRUNEL,
M. PIERRON à M. BECQUET,
M. REPOLT à M. CHAMPION,
Mme REZIGUE à Mme FOUGERE,

⇒ **Après son départ** :

Mme BERNHARD à M. BOUILLET,
M. GLOAGUEN à Mme CAILLAUD,

⇒ **Jusqu'à son arrivée** :

M. FAIVRE à Mme DIERICKX,

Absent(e)s- excusé(e)s :

M. MONNOT,

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

RAPPORTEUR : M. CHAMPION

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue un exercice réglementaire imposé par l'article L. 2312-1 du CGCT, qui précise que « *dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.* »

Concernant les engagements pluriannuels envisagés, la Ville de Beaune gère une grande partie de ses projets d'investissement structurants en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP-CP). Ce mécanisme budgétaire consiste à autoriser l'engagement des dépenses d'investissements pluriannuelles et la réalisation de crédits de paiement annuels. Il s'agit d'un outil incontournable pour tenir compte de la pluri-annualité des investissements municipaux, notamment dans un objectif de sincérité et de prévision budgétaire.

Une annexe à ce rapport recense, pour chaque projet voté en Autorisation de Programme, le calendrier prévisionnel d'exécution des dépenses et de perception des financements externes relatifs aux différents partenariats. Les recettes n'étant pas directement liées à ces programmes n'apparaissent pas au sein de ces fiches, telles que d'éventuelles cessions d'immobilisations qui servent à équilibrer le budget de manière globale.

Des éléments relatifs à la politique municipale en matière de ressources humaines sont joints en application des décrets n°2015-761 et n°2016-841 du 24 juin 2016.

Les orientations budgétaires ont été détaillées autour de trois axes :

- Le contexte économique national et mondial
- Le projet de loi de finances pour 2023
- La situation financière de la Ville de Beaune
- Les projets et actions à mener

I – Un contexte économique particulièrement sinistré

Le débat d'orientations budgétaires de cette année se tiendra dans un contexte économique sensiblement différent de celui dans lequel il s'est inscrit en 2021.

Une mondialisation enrayée par des tensions internationales

Depuis le 24 février 2022, la guerre est à l'œuvre aux portes de l'Union Européenne.

La rupture des relations commerciales avec la Russie, à l'initiative de la France et de l'UE, a fait chuter l'offre disponible pour certaines matières premières, notamment énergétiques. L'énergie étant indispensable à toute activité, les acteurs européens ne sont pas en mesure de réduire leur demande dans les mêmes proportions que la baisse de l'offre. Ce constat est variable d'un pays européen à l'autre en fonction de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Allemagne faisant figure de principal perdant de cet embargo du fait de son industrie préservée et de son renoncement à l'énergie nucléaire depuis 2011. Cette dernière étant considérée comme le poumon économique de l'Union Européenne, les conséquences d'une récession allemande sont difficiles à mesurer pour l'Euro et les autres pays européens.

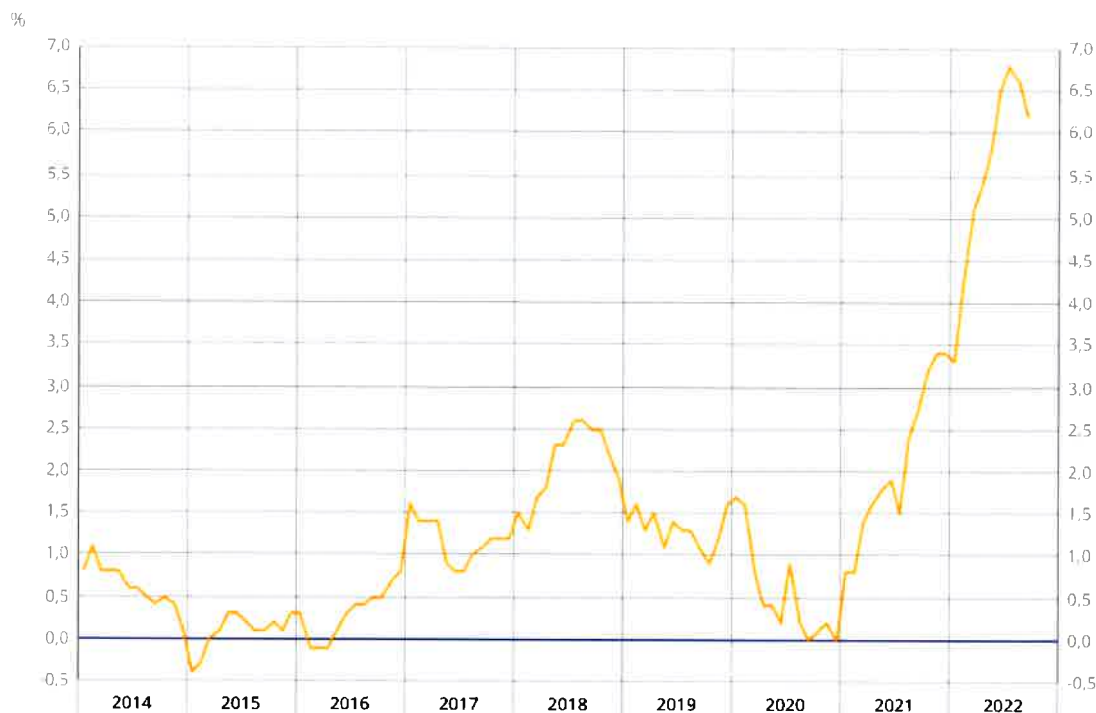
La guerre en Ukraine a aussi des effets néfastes sur la production agricole mondiale. En effet, les deux belligérants sont parmi les plus gros producteurs et exportateurs de céréales au monde et contribuent à alimenter les pays dont l'agriculture ne permet pas d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Les cours mondiaux des céréales ont ainsi vu leur prix progresser jusqu'à 100% de leur niveau d'avant la crise du covid, ce qui se ressent à la fois sur le prix pratiqué pour le consommateur final mais aussi indirectement sur les prix des énergies fossiles. Les principaux pays importateurs de matières premières agricoles étant souvent exportateurs d'hydrocarbures, ces deux marchés sont étroitement connectés.

Une forte inflation liée à la guerre en Ukraine, mais pas seulement

Depuis plus de 30 ans, l'inflation est restée très basse par rapport à ce qu'elle était autrefois. Entre 2015-2016 et lors de la récente pandémie, elle a même été nulle, voire légèrement négative. Ce ralentissement historique du dynamisme des prix s'explique par une multitude de facteurs, dont notamment l'abaissement des coûts de production et la mondialisation (internet, délocalisations vers des pays aux marchés du travail peu réglementés, fourniture en gaz bon marché, etc.).

Depuis l'été 2021, l'inflation a explosé, passant en France de 1,5% en juillet 2021 à 6,8% en juillet 2022. Avec 6,2% en octobre 2022, la France reste en dessous du niveau moyen de la zone euro sur la même période (10,7%), mais au prix de mesures exceptionnelles qui la contraignent à un endettement historique qui pose des interrogations sur son remboursement à l'avenir.

Le graphique suivant représente la variation de l'indice des prix à la consommation (IPCH, Source INSEE) :



Ce niveau d'inflation s'explique par plusieurs facteurs cumulatifs.

La guerre en Ukraine

L'intervention militaire russe en Ukraine fait monter les prix de nombreuses matières premières (pétrole, gaz, huile, blé). La baisse des exportations ukrainiennes tarit l'offre sur les marchés et pousse les prix à la hausse. Par ailleurs, les sanctions contre la Russie obligent de nombreux pays à réorganiser leurs approvisionnements, ce qui constitue un processus complexe et coûteux.

Une production d'électricité nucléaire au plus bas

La France est théoriquement moins dépendante de la Russie grâce à son électricité nucléaire, à condition que ses infrastructures soient opérationnelles.

Dans les faits, près de la moitié des réacteurs nucléaires français sont à l'arrêt en cette fin d'année, ce qui handicape à la fois l'énergie disponible pour le marché domestique Français mais également les exportations d'électricité vers d'autres pays Européens. Cela s'explique principalement par le retard pris dans le plan « grand carénage », freiné par les confinements décidés par l'Etat en réponse à la crise du Covid-19, par la nouvelle problématique de la corrosion sous contrainte et plus généralement par les atermoiements des gouvernants sur la politique nucléaire en France (fermeture de la centrale de Fessenheim, retard de construction de l'EPR de Flamanville, faible visibilité sur les investissements stratégiques).

Ces travaux imprévus, indispensables pour une exploitation des centrales en toute sécurité, prennent un temps considérable du fait notamment d'un manque de personnel qualifié. Avant de promouvoir une nouvelle vague d'investissements dans le domaine lors de la campagne présidentielle en 2022, le Président de la République avait pourtant annoncé une sortie progressive de l'énergie nucléaire en novembre 2018. De ce fait, la filière avait logiquement freiné ses investissements dans la formation d'employés nécessaires pour produire et entretenir de nouvelles centrales, au profit d'agents formés en vue de leur démantèlement. L'impact des mesures liées à la guerre en Ukraine est donc aggravé par les difficultés de la France à produire et exporter son électricité en Europe.

a France étant dépendante des importations pour ses hydrocarbures, il est logique qu'elle pâtisse comme les autres pays de l'augmentation des cours mondiaux. Cela dit, il est peu compréhensible que notre pays soit exposé aux mêmes aléas de marché que les autres pays vis-à-vis de son approvisionnement en électricité, compte tenu des investissements historiquement très importants réalisés dans la filière.

L'Union Européenne considère depuis 2007 que l'électricité nucléaire française est peu couteuse grâce à des investissements réalisés à l'initiative de l'Etat par des entreprises publiques à l'aide de fonds publics. Cela constituant un avantage comparatif non naturel des entreprises françaises sur les entreprises européennes, le mécanisme de L'ARENH (Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique) a été mis en place en 2011 afin de limiter cette distorsion concurrentielle. Dans le cadre de l'ARENH, EDF est contrainte de céder tous les ans une partie de son électricité nucléaire à un prix fixé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Le prix de vente du MWh d'ARENH est actuellement de 42 €/MWh, à destination de fournisseurs qui revendent ensuite cette même électricité au prix du marché, ce dernier ayant atteint plus de 700 € le MWh sur le marché de gros lors de la rentrée de septembre. Les fournisseurs intermédiaires qui interviennent entre le producteur et le consommateur sont donc les principaux gagnants de ce mécanisme artificiel, au détriment des français qui financent pourtant déjà le fonctionnement du parc nucléaire au travers du budget de l'Etat via les impôts et la fiscalité dont ils s'acquittent. Ainsi, pour les consommateurs non particuliers qui ne bénéficient pas du bouclier tarifaire tels que les entreprises, les collectivités ou les hôpitaux, cela revient à payer au prix fort de l'électricité dont la production est déjà indirectement financée par leurs propres contributions financières.

En moyenne et en fonction de chaque marché d'approvisionnement, les collectivités territoriales devraient voir leur budget d'électricité tripler en 2023 par rapport à celui de 2022, fragilisant un peu plus l'équilibre entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Du côté des entreprises, cela va se traduire par un accroissement important des coûts de production, ce qui pourrait remettre en question la pérennité de chaque activité.

La réouverture après la pandémie

Depuis la reprise de l'activité après la crise Covid, les consommateurs rattrapent une partie de leur demande reportée. Dans une telle phase de reprise de la demande, il est assez facile pour les entreprises d'augmenter un peu les prix sans perdre de clients. La réouverture a également des effets sur l'offre de biens et services car le rétablissement des chaînes d'approvisionnement et d'acheminement étant chronophage et onéreux. La politique « zéro-covid » de la Chine (fermeture d'usines, voire de villes entières dès l'apparition de quelques cas) contribue à faire monter les prix faute de rétablissement total de l'offre.

La relance budgétaire massive

Afin d'éviter l'effondrement des économies et de maintenir les revenus, beaucoup de pays ont creusé leur déficit par la dette pour mettre en place des programmes d'aides durant et après la crise sanitaire. Ainsi, en France, les dépenses publiques ont bondi de 4% en 2021 après +5,1% en 2020. Certains pays ont mis en place des programmes de relance exceptionnels, notamment les États-Unis. Ces dépenses publiques exceptionnelles stimulent la demande et accentuent la pression inflationniste du fait d'une offre qui peine à se rétablir à son niveau d'avant crise. Le « quoi qu'il en coûte » a également eu pour effet d'augmenter la masse monétaire de façon plus importante que volume de biens et services en circulation, ce qui ne peut à long terme que se traduire par une baisse de valeur de la monnaie et donc du pouvoir d'achat des acteurs économiques.

La faiblesse de la monnaie unique

La monnaie européenne, historiquement plus forte que le dollar, s'est dépréciée d'environ 20% en deux ans face à ce dernier. Cette variation s'explique par la remontée des taux directeurs états-uniens plus avancée que dans les autres zones économiques, qui incite les acteurs mondiaux et européens à se procurer des dollars pour profiter d'une meilleure rémunération du capital. En parallèle, le pessimisme des acteurs économiques est grandissant concernant l'avenir économique de l'Union Européenne. L'Allemagne est étant considéré comme son poumon économique, les conséquences d'une récession allemande pour cause énergétique sont difficiles à mesurer et cela incite peu les acteurs à investir en Europe, voire de conserver leurs positions actuelles en euros.

Cette baisse de l'euro renchérit le prix des importations, dont notamment le prix des énergies fossiles et renforce ainsi l'effet d'inflation importée. Elle favorise théoriquement les exportations européennes, mais cet avantage monétaire sera probablement neutralisé par la hausse considérable des coûts de production en Europe en lien avec l'inflation énergétique.

Les perspectives pour 2023

L'inflation constitue, en principe, le seul axe d'intervention de la Banque Centrale Européenne. A petite dose, elle est considérée comme nécessaire à la croissance de l'économie, et c'est sur la base de ce postulat que la BCE se fixe historiquement un objectif d'inflation proche mais inférieur à 2%. Après avoir considéré le redémarrage de l'inflation comme purement conjoncturel, la Christine Lagarde a finalement admis son caractère pérenne et structurel avant d'annoncer un durcissement de sa politique monétaire. A ce titre, la BCE a mis un terme à la hausse des rachats d'actifs intensifiée dans le cadre de la relance post-covid, et a rehaussé ses taux directeurs dans la droite ligne de la politique monétaire amorcée au Etats-Unis depuis déjà plusieurs mois en amont.

La fin de cette politique accommodante et de la gratuité relative de l'argent impacte les entrepreneurs particuliers et professionnels, ainsi que les états de l'Union Européenne. En effet, le budget de la France est déficitaire chaque année depuis 1979 et dépend chaque année un peu plus de sa capacité à emprunter. Exacerbée par une hausse de 600 milliards d'euros lors du dernier quinquennat, la dette de l'Etat s'approche dangereusement du niveau symbolique de 3 000 milliards d'euros. Cette dérive implique de consacrer une part considérable du budget au service du remboursement de la dette, et donc une forte dépendance à l'évolution des taux d'intérêt. Le recours à la dette de 270 milliards d'euros et le déficit record présentés dans le projet de loi de finances pour 2023 illustrent une nouvelle fois la fuite en avant de certains gouvernements européens et donc la nécessité de maintenir un environnement de financement le plus accommodant possible à long terme.

Dans ce contexte, une hausse durable des taux d'intérêts souverains rapprocherait peu à peu l'Union Européenne d'une nouvelle crise des dettes souveraines, sonnante le glas de sa cohésion et de son unité vis-à-vis des marchés. Il apparaît ainsi que la politique monétaire n'aurait désormais plus pour objectif de favoriser la croissance à tout prix, mais bien de mettre un coup d'arrêt à cette inflation effrénée. Une augmentation forte et rapide des taux est donc souhaitée mais aussi redoutée afin de freiner au mieux la demande et limiter la masse monétaire, l'objectif se dessinant étant d'éviter de pérenniser une inflation entre 3 et 4% pendant plusieurs années. Couplée aux problèmes d'approvisionnement énergétiques, une telle politique engendrerait probablement une récession en France en 2023, impliquant la disparition d'un nombre important d'entreprises et d'emplois.

Le tableau ci-dessous fait mention des prévisions de la Banque de France (09/22) :

	2019	2020	2021	2022	2023 ^{a)}	2024
PIB réel	1,9	- 7,9	6,8	2,6	{ 0,8 ; - 0,5 }	1,8
IPCH ^{b)}	1,3	0,5	2,1	5,8	{ 4,2 ; 6,9 }	2,7

La largeur des intervalles en 2023 illustre la complexité de la situation actuelle, mais également la volonté des institutions financières de ne pas envoyer de signaux pessimistes aux acteurs de l'économie.

La santé financière des collectivités étant souvent le reflet du dynamisme de l'économie locale, ces perspectives sont très inquiétantes pour les territoires les plus exposés à cette conjoncture.

II – PLF 2023 : les principales mesures relatives aux collectivités

Le Pacte de « confiance », ou le retour de la contractualisation avec l'Etat

La loi de programmation 2018-2022 touche à sa fin en cette fin d'année avec au bilan des résultats très mitigés, du fait notamment de la suspension des contrats de Cahors du fait de la crise sanitaire. Le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2022-2027 marque le retour de la contrainte directe de l'Etat sur les finances des collectivités territoriales, dans le cadre du "pacte de confiance". Tout comme le dispositif précédent, il prévoit une limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement des budgets principaux des collectivités. Elles ne devront pas croître au-delà d'un niveau correspondant à l'inflation réduite de 0,5%, soit un niveau maximal estimé de 3,8% en 2023 dans le contexte de publication du PLF. En fonction des travaux des représentants des associations d'élus locaux, le gouvernement pourrait admettre des exceptions au sein du périmètre des dépenses de fonctionnement concernées par le pacte, afin de ne pas faire les mêmes erreurs que celles des contrats de Cahors. En effet, ces derniers tenaient notamment compte de la variation des dépenses sur lesquelles les collectivités n'avaient aucune emprise, et dont les évolutions étaient parfois provoquées par des politiques de l'Etat lui-même.

Les collectivités concernées seront les régions, les départements, la métropole de Lyon ainsi que les communes et EPCI à fiscalité propre. Au sein du bloc communal, les seules collectivités concernées seront celles dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées au compte de gestion de leur budget principal en 2022 seront supérieures à 40 M€, ce qui fort heureusement n'est pas le cas de notre commune. On peut toutefois déplorer l'abaissement de 60 M€ à 40 M€ du volume des dépenses nécessaires pour entrer dans le dispositif. Si cette tendance se poursuit, la commune serait potentiellement concernée par la loi de programmation suivante, en 2028.

Compte tenu de la tenue discutable de son budget propre dans le cadre du PLF 2023, il apparaît comme très dommageable de la part de l'Etat d'imposer de telles contraintes aux collectivités territoriales.

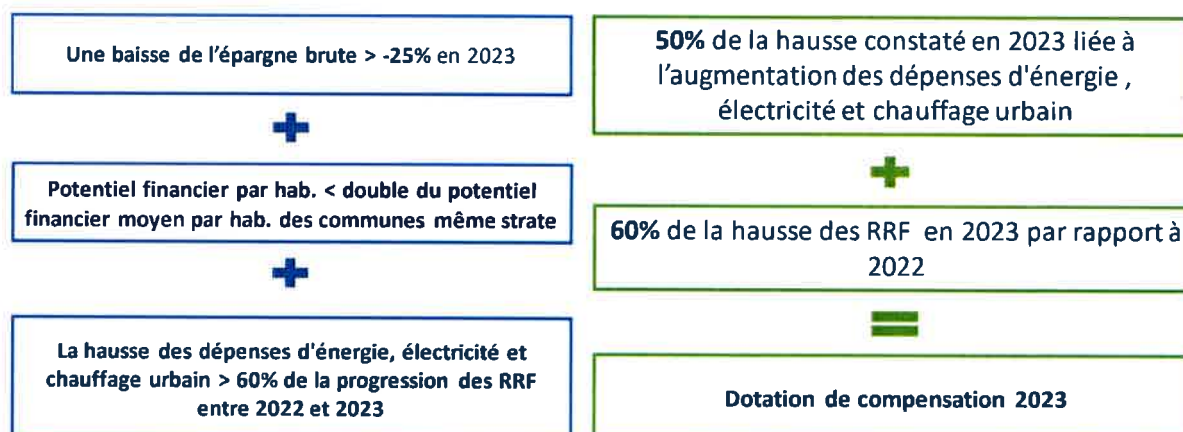
Le « Filet de sécurité »

Le dispositif de l'article 14 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2022 était destiné à protéger une partie du bloc communal contre les conséquences de l'inflation, uniquement au titre de l'exercice 2022. Dans le détail, il permet aux communes les plus en difficultés de solliciter une aide à hauteur de 50% de la hausse du point d'indice (+3,5%) et de 70% de la hausse des dépenses de fluides (électricité, gaz, carburant). La Ville pourrait bénéficier de cette mesure en 2023, si la diminution finale de son épargne brute s'avère de 25% ou plus au compte de gestion 2022.

Les principales communes concernées seront, de fait, celles dont l'impact de la hausse du point d'indice est la plus importante à savoir celles dont le pourcentage de dépenses de personnel est supérieur à la moyenne, ce qui n'encourage pas la vertu. Dans la même logique, les communes ayant réalisés d'importants travaux de sobriété énergétique n'entreront potentiellement pas dans le dispositif du fait de leur moindre sensibilité à la flambée des prix de l'énergie, ce qui est contradictoire avec les objectifs affichés dans le cadre du pacte de confiance et plus généralement avec les considérations écologiques.

Le dispositif serait partiellement renouvelé pour l'an prochain dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023, avec une provision de 430 millions d'euros pour son financement.

Les nouveaux critères seraient les suivants au titre de l'exercice 2023 :



Si l'éligibilité de la commune au dispositif 2022 ne sera connue qu'en fin d'année, il n'est pas encore sûr que la ville bénéficie du filet de sécurité en 2023 si les conditions ci-dessus sont entérinées. En effet, l'impact de la hausse du prix de l'énergie est estimé à environ 1 M€ pour 2023, pour une épargne brute qui devrait se situer entre 3,5 et 4 M€ en 2022.

Il à noter que le gouvernement retirerait du calcul de la compensation 2023 les charges liées à la hausse du point d'indice, qui doivent pourtant être supportées en année pleine en 2023 du fait d'une mise en place effective au 1^{er} juillet 2022.

Plus grave : la suppression totale de la CVAE en 2024

En 2021 puis 2022, les entreprises industrielles et assimilées ont bénéficié de réduction d'impôts locaux décidées par l'Etat, afin de les accompagner dans le contexte de la crise sanitaire. A ce titre, elles ont vu leur TFB (taxe foncière sur le bâti), leur CFE (cotisation foncière des entreprises) et leur CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) être réduite de 50% par rapport à 2020, à bases et taux constants.

Le gouvernement souhaite, dans le cadre du PLF 2023, étendre à 100% l'exonération de la CVAE et en faire bénéficier la totalité des entreprises du territoire. Cette mesure pose de sérieuses questions concernant le préjudice sur les finances des collectivités territoriales qui percevaient la recette.

D'après les informations dont nous disposons, ce manque à gagner pourrait être compensé pour les collectivités. A l'image de la suppression de la taxe d'habitation, les EPCI se verraient affectés une autre fraction de TVA nationale. Les conditions de la compensation de cette perte de recettes seront à terme, comme toujours, à l'avantage de l'Etat.

Le tableau ci-dessous présente les 3 composantes envisagées de la compensation :

Calcul de la compensation	
PART 1 : part individuelle fixe	Moyenne CVAE entre 2020 et 2023 + compensation d'exonération de CVAE entre 2020 et 2023
PART 2 : part « dynamique »	Reversement en fonction de l'évolution de la TVA nationale (départements) ou territorialisée (bloc communal) <i>Modalités à définir</i>
Reliquat de l'année 2023	Versement sous forme de dotation d'investissement abondant le plan vert <i>Modalités à définir</i>

La première part dite « Fixe » est calculée sur les recettes moyennes observées entre 2020 et 2023. Or, la CVAE a été plus faible depuis 3 ans que son niveau habituel du fait de la crise sanitaire qui a considérablement impacté le chiffre d'affaires des entreprises. En effet, ne sont concernées par la CVAE que les entreprises réalisant plus de 500 K€ de CA annuel, tandis que le taux d'imposition est progressif par tranches de chiffre d'affaires et donc en baisse en cas de forte dégradation de l'activité.

La compensation ne serait calculée que sur des bases inférieures au niveau « normal » de la recette considérée, ce qui constituera mécaniquement une perte pour les EPCI.

Concernant le reliquat de l'année 2023 versé sous forme de dotation d'investissement, les modalités d'attribution sont encore à définir mais nous pouvons déjà déplorer le fait qu'elle soit imputée en section d'investissement alors qu'il s'agit d'une recette fiscale habituellement comptabilisée en section de fonctionnement. Cela aura pour effet une dégradation des ratios de fonctionnement des EPCI et constitue une nouvelle perte de maîtrise des collectivités sur leurs ressources.

D'autres mesures notables

- Revalorisation des bases

En lien avec le plafonnement des loyers à 3,5% en 2023, un amendement a été déposé afin de faire de même concernant la revalorisation forfaitaire des bases locatives. En parallèle, les associations d'élus ont milité pour une réindexation de la DGF à l'inflation afin d'aider les collectivités territoriales à faire face à la crise énergétique. Ces points ont été rejetés par le gouvernement, ce dernier justifiant cela par le fait que le non plafonnement de la revalorisation des bases dynamiserait les recettes de façon suffisante. Ainsi, le pourcentage de revalorisation en 2023 serait connu lors de la publication de l'INSEE en décembre 2022 de l'IPCH glissant entre novembre 2021 et novembre 2022.

Il se situe à 7,1% pour octobre 2022.

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Au surplus, le PLF 2023 met un terme à la DSIL exceptionnelle introduite par le PLF 2021 afin de financer les opérations des collectivités, prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) suite à la crise sanitaire.

- Fonds de Compensation de TVA (FCTVA)

Une augmentation du prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre du FCTVA de 200M€ par rapport à 2022. Cette mesure est justifiée par la flambée des coûts des opérations d'achats et de travaux éligibles au FCTVA.

- « Fonds Vert »

Le PLF 2023 prévoit la création d'un fonds d'accélération de la transition écologiques dans les territoires de 1,5 Md€, aussi appelé « **Fonds Vert** » :

	Enveloppe 2023	Eligibilité	Objet
Fonds vert	1,5Mds€	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes; adaptation au changement climatique; amélioration des friches; mise en place de zones à faible émission

Les modalités précises de sollicitation de cette enveloppe sont encore à déterminer du fait de la nouveauté du dispositif, mais le gouvernement a annoncé vouloir « éviter au maximum les appels à projets » afin de ne pas écarter d'emblée les collectivités démunies en ingénierie. La commune entend capter une partie de cette enveloppe dans le cadre de ses projets.

III - UNE BASE FINANCIERE SOLIDE

A) Une épargne solide grâce aux dynamisme du territoire et à la maîtrise des charges

La Ville de Beaune a su, depuis plusieurs années, préserver des marges de manœuvre financières. Cela résulte d'un travail de fond axé sur la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, devenue indispensable pour faire face au recul d'une partie des recettes. Cela lui a permis d'absorber plus facilement les imprévus économiques et financiers dans un environnement de plus en plus incertain.

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

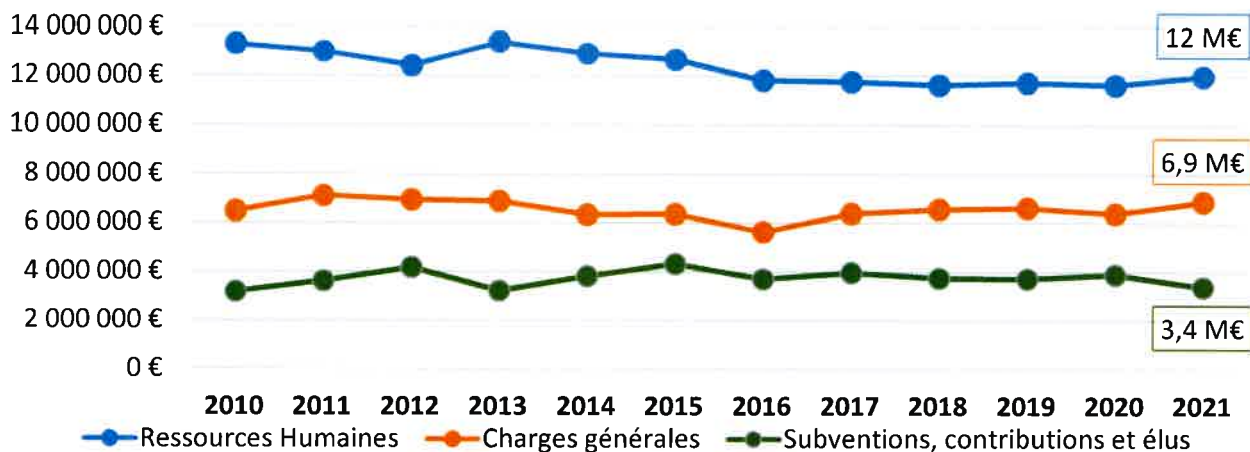
Parmi les dépenses de fonctionnement, seule une petite partie d'entre elles peut être ajustée. Le reste est composé de charges obligatoires ou dont la maîtrise ne peut être réalisée que par un pilotage à long terme.

Les dépenses de personnel ont représenté 51,51% des dépenses réelles de fonctionnement en 2021 (contre 60,63% pour la strate de comparaison), et leur volume est stable depuis 2016. Les agents étant en grande partie des fonctionnaires, l'effectif global est peu flexible. Leur rémunération étant corrélée à l'indice de la Fonction Publique qui était gelé entre 2018 et 2021, elle n'a évolué qu'en fonction de l'ancienneté, des évolutions de carrière et des mesures prises ponctuellement par le gouvernement.

Depuis 2021, l'élargissement du RIFSEEP a permis d'améliorer la rémunération de certains agents, tandis qu'est intervenue au niveau national la revalorisation de certaines catégories d'emplois et ainsi qu'un dégel du point d'indice dans le cadre des élections.

Les charges à caractère général, principalement composées des frais liés aux bâtiments (fluides et réparations), à l'entretien de la voirie, aux différentes maintenances ainsi qu'aux prestations de services. Elles sont pour la plupart difficiles à réduire du fait des variations de prix constatées. Toutefois, des économies de gestion ont pu être réalisées par la mise en concurrence régulière des fournisseurs et prestataires, ainsi que par des investissements rendant le patrimoine communal plus sobre et vertueux.

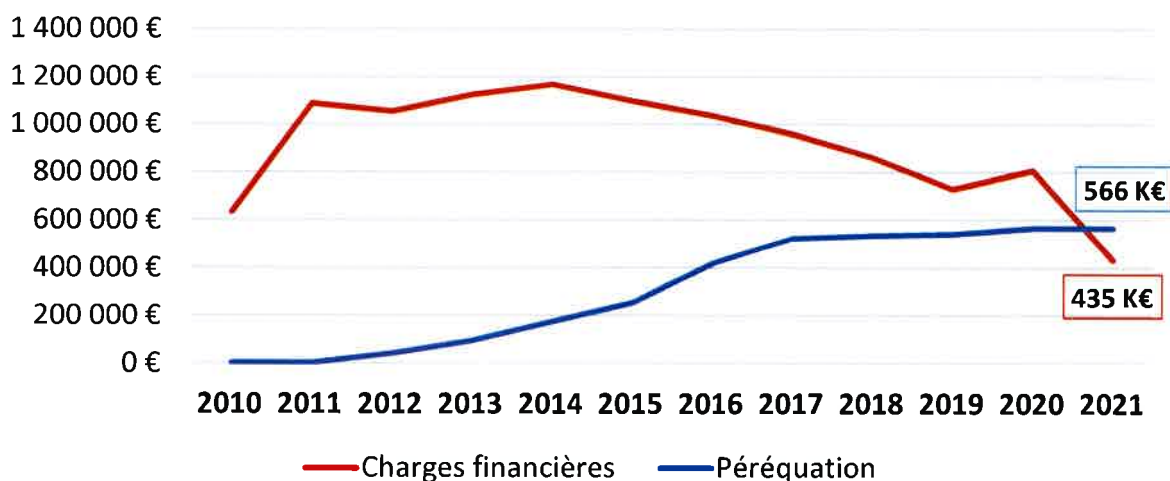
Evolution des dépenses de personnel, des charges à caractère général et des autres charges de gestion courante



Les charges financières liées à la dette sont en baisse presque chaque année depuis 2015 grâce au contexte de taux bas et du désendettement progressif de la Ville.

Elles ont presque été divisées par deux entre 2020 et 2021 grâce notamment à des renégociations de taux auprès de la SFIL au printemps 2021.

Cela permet de compenser partiellement l'augmentation des chapitres dont les évolutions sont les plus contraintes, à l'image de la nouvelle dépense imposée par l'Etat que constitue la contribution au FPIC (Fonds de Péréquation InterCommunal).



Des recettes de fonctionnement dynamiques malgré la baisse des dotations

Concernant les concours financiers de l'Etat encore existants, l'érosion se poursuit.

Evolution de la dotation globale de fonctionnement de la Ville depuis 2012

Dotation	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Estimation 2023
Forfaitaire	4 642 592	4 557 284	4 262 403	3 694 622	3 097 217	2 724 068	2 666 799	2 581 505	2 445 072	2 348 340	2 237 232	2 220 000
Solidarité Urbaine	301 801	301 801	301 801	301 801	301 801	326 216	339 353	349 977	359 138	366 239	183 120	-
Péréquation	60 337	61 870	55 683	50 115	25 058	-	-	-	-	-	-	-
DGF totale	5 004 730	4 920 955	4 619 887	4 046 538	3 424 076	3 050 284	3 006 152	2 931 482	2 804 210	2 714 579	2 420 352	2 220 000

En 2022, la **dotation forfaitaire** (DF) était plus que divisée par deux par rapport à son niveau de 2012. A titre exceptionnel, la baisse annuelle liée à l'écrêtement ne devrait pas intervenir en 2023, le PLF 2023 prévoyant plutôt un prélèvement sur le budget de l'Etat pour financer le renforcement de la péréquation.

Ainsi, la dotation estimée pour 2023 serait la même qu'en 2022, à population constante.

La **dotation de solidarité urbaine** (DSU), qui a déjà été réduite de moitié, disparaîtra totalement du budget de la Ville à partir de 2023 du fait de son inéligibilité récente. Cela a réduit les recettes de 183 K€ en 2022 et de 366 K€ par rapport à un exercice normal, soit 1,3% des recettes de fonctionnement.

La ville ne bénéficie désormais plus d'aucun dispositif de péréquation, elle est uniquement contributrice.

Compte tenu du désengagement progressif de l'Etat, la fiscalité locale est plus que jamais la principale composante du financement municipal.

Décomposition et évolution du produit de la fiscalité directe

Evolution du produit de la fiscalité directe	2019		2020		2021	
	Produit fiscal	%	Produit fiscal	%	Produit fiscal	%
Taxe d'habitation	4 336 411 €	2,33%	4 299 552 €	-0,85%	337 138 €	-92,16%
Taxe foncière sur le bâti	8 927 009 €	2,28%	9 036 163 €	1,22%	16 742 989 €* [*]	+85,3% [*]
Coefficient correcteur au titre de la surcompensation de la réforme					-4 100 384 €	/
Taxe foncière sur le non bâti	217 437 €	2,74%	219 754 €	1,07%	219 463 €	-0,13%
Total (hors compensations et rôles)	13 480 857 €	2,30%	13 555 469 €	0,55%	13 199 206 €	-2,63%

* Hausse liée au transfert à la commune de la part départementale de TFB en 2021 (21,00%).

Malgré la suppression de la taxe d'habitation, l'annulation de la hausse de taux opérée en 2018 et les et abattements de la fiscalité des entreprises industrielles, le produit de la fiscalité directe a progressé de 285 K€ en 2021 si l'on tient compte également de la compensation des exonérations de TFB pour les entreprises industrielles.

Les bases devraient progresser d'environ 4% en 2022 du fait notamment de la revalorisation des valeurs locatives en lien avec l'inflation, puis d'environ 6 à 8% en 2023 en fonction de l'inflation qui sera constatée en novembre 2022 (7,1% en octobre 2022). Une revalorisation d'une telle ampleur permettrait à la commune de compenser une partie de la flambée du prix de l'électricité en 2023. Dans le cadre de son exercice de prévision de septembre 2022, la Banque de France anticipe pour 2024 une variation des bases entre 4,2 et 6,9%.

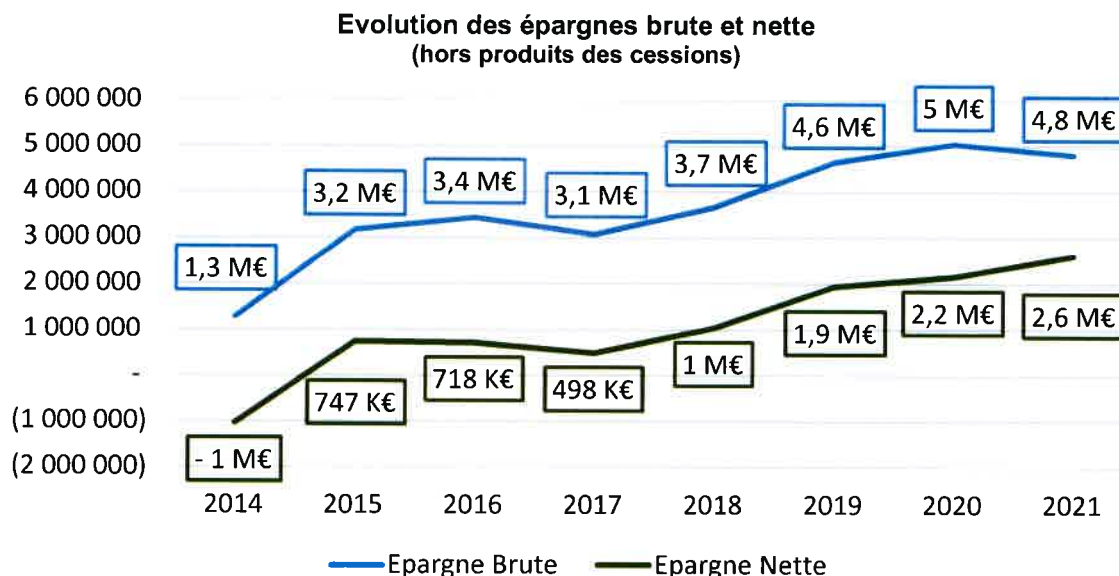
Le dynamisme des recettes tarifaires et domaniales, retrouvé depuis l'été 2021, pâtira potentiellement en 2023 de la baisse de pouvoir d'achats des habitants ainsi que d'une moindre fréquentation touristique. Une baisse de la recette des droits de mutation est aussi envisageable en 2023 en cas de fort ralentissement du marché de l'immobilier du fait de la hausse des taux d'intérêt et du délaissement des logements considérés comme passoires thermiques au sens de la loi Climat de 2021.

Une épargne solide permettant d'autofinancer une partie des investissements

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) correspond à l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de la ville.

L'épargne nette (ou capacité d'autofinancement nette), correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de capital de la dette.

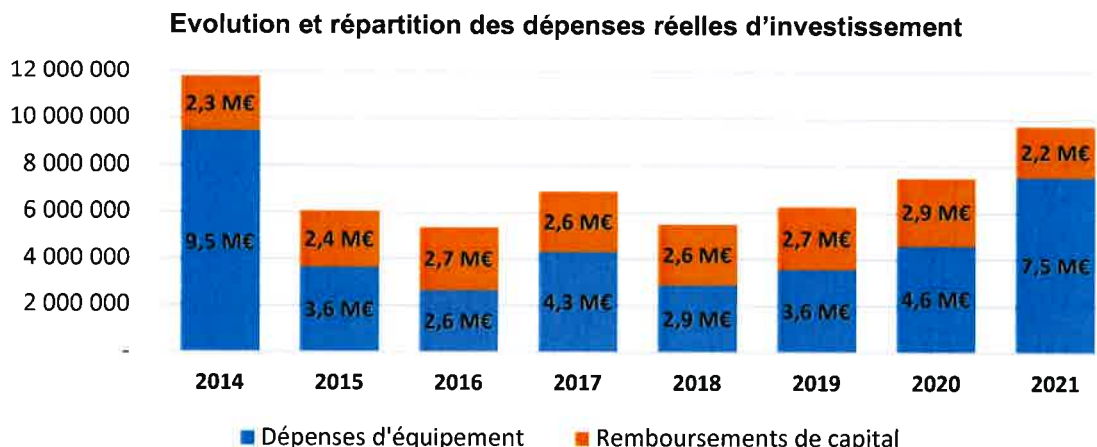
Cet indicateur essentiel donne le feu vert à l'accélération du cycle d'investissement.



La solidité de l'épargne a été sauvegardée en 2021 malgré la poursuite de la crise sanitaire, notamment pendant le 1^{er} semestre. Cela a également permis à la ville de dégager des excédents et d'envisager la réalisation de programmes d'investissement ambitieux pour les années à venir. L'exercice 2022 voit se concrétiser simultanément un certain nombre de projets structurants, s'inscrivant dans la continuité de la fin du mandat précédent. Leur achèvement en 2023 va permettre à la Ville de consommer les fonds qu'elle sauvegarde dans cet optique depuis quelques exercices, notamment du fait d'un contexte sanitaire puis économique ayant provoqué de nombreux retards dans l'avancement des travaux.

Cette capacité à générer des excédents par sa seule exploitation courante a permis à la Ville de limiter son recours à l'emprunt lors des dernières années puisque seuls 3 M€ de nouveaux flux ont été consolidés depuis 2017.

B) Des dépenses d'équipement et le recours à l'emprunt

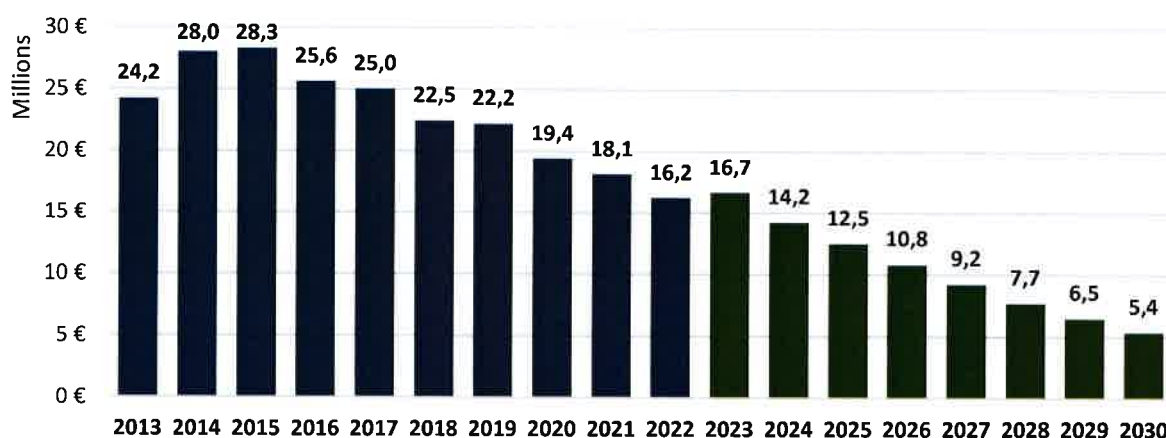


Les emprunts de la Ville

Un bilan complet de la dette bancaire est fait annuellement au moment de l'examen du Budget Primitif.

La Ville n'avait pas besoin d'emprunter en 2022 pour financer ses investissements, grâce notamment aux résultats satisfaisants des années précédentes. Toutefois, afin d'anticiper une forte dégradation des conditions de financements, la ville a contracté en 2022 un emprunt de 3 M€ avec le Crédit Agricole. Le contrat imposant de mobiliser 10% de la somme lors du mois suivant la signature, 300 000 € d'emprunt ont été tirés en Juin 2022. Le solde de l'emprunt (2,7 M€) sera mobilisé ou non en 2023 en fonction du rythme d'exécution des investissements et du contexte de taux du moment.

Evolution de l'encours de dette municipale (hors emprunts futurs)



L'encours de dette municipale sera de 16,2 M€ au 1^{er} janvier 2023 et devrait se situer à 16,7 M€ au 1^{er} janvier 2024 si la décision est prise de mobiliser l'enveloppe de 2,7 M€ d'emprunt disponible.

La ville a comme objectif interne de limiter son encours de dette à 10 années de capacité d'autofinancement brute (soit la différence entre ses recettes et dépenses de fonctionnement). Dans le cadre de la loi de programmation 2018-2022, l'Etat recommandait aux communes et EPCI de ne pas dépasser 12 années.

III- LE DEPLOIEMENT DE PROJETS D'ENVERGURE POUR LES CINQ PROCHAINES ANNEES

Le rapport d'orientations budgétaires est l'occasion d'introduire des projets municipaux qui seront détaillés dans le cadre du BP 2023.

A) Des projets et actions s'inscrivant dans la continuité de 2022

Les services municipaux

Pour mettre en œuvre le programme pour lequel la majorité des Beaunois se sont prononcés, il est nécessaire de renforcer certains services municipaux et de conforter l'attractivité de la Ville de Beaune comme employeur. Des marges de manœuvre ont été dégagées sur le plan des ressources humaines afin de :

- Mener des actions ciblées en faveur de l'action sociale auprès des agents
- Remplacer certains départs avec des compétences et des profils différents afin de faire correspondre l'allocation des ressources à l'évolution des besoins dans le temps
- Améliorer le régime indemnitaire pour mieux tenir compte de la performance individuelle et de la manière de servir des agents, dans le cadre du RIFSEEP

Ces actions ont notamment pour objectif de pourvoir plus facilement les postes vacants et d'accroître l'attractivité de la ville.

La sécurité, priorité de la Ville

L'un des objectifs du mandat est de moderniser les outils de surveillance et d'intervention de la police municipale. Des crédits seront pérennisés en 2023 afin de poursuivre l'investissement dans des équipements innovants et de qualité (caméras, équipements de police municipale), ainsi que la formation des agents dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'accent sera également mis sur l'amélioration des conditions de circulation en centre-ville, avec entre autre un renforcement de la signalisation horizontale et verticale.

La ville va également poursuivre le renouvellement par tranches des horodateurs les plus anciens, notamment pour lutter contre le vandalisme.

Inclusion et cohésion

La ville poursuit ses actions à destination des familles et des jeunes et de tous les publics dans un objectif d'assistance et de cohésion, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération qui dispose également de compétences en la matière. Le soutien à la parentalité et contre l'isolement fait notamment partie des objectifs recherchés, grâce à des ateliers organisés par l'espace jeunes, les espaces beaunois et d'autres services municipaux (bibliothèque, musées, beffroi, etc.).

L'engagement numérique

Les animations municipales autour de l'informatique permettront de sensibiliser les administrés aux nouvelles technologies et en particulier aux services municipaux accessibles à distance. Dans ce cadre, le site internet de la Ville a notamment été revu pour offrir davantage d'ergonomie.

Le développement d'une application communale est à l'étude pour 2022, avec pour objectif de faciliter les démarches de la population et améliorer la communication entre les administrés et les services.

Au sein des services municipaux à destination des élus et de la population, la gestion informatisée des assemblées et des courriers poursuivra sa dématérialisation. Dans cet objectif, des crédits de formation et de licences seront renouvelés en 2022.

La nature en Ville

La réalisation de la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne en est un exemple emblématique, qu'il s'agisse du bâtiment en lui-même ou de l'ensemble du quartier dans lequel il est implanté. A ce titre, les Espaces Verts continueront d'être dotés d'outils performants dans le cadre de ces opérations.

C'est également dans cette logique que la Ville mettra l'accent sur la mobilité douce, afin de rendre plus ergonomique le recours à des alternatives aux véhicules individuels. L'aménagement cyclable du boulevard circulaire s'inscrit dans cette dynamique.

Le renouvellement progressif du mobilier urbain sera maintenu lors des exercices 2023 et suivants.

Beaune, capitale culturelle

La politique culturelle de la Ville de Beaune est un des volets importants de son rayonnement touristique et économique. Concernant les activités régulières, la programmation théâtrale attire chaque année de nombreux spectateurs, avec des équipes qui savent se réinventer.

La réhabilitation en cours du Théâtre de Verdure permettra bientôt de bénéficier d'un lieu de spectacle supplémentaire.

La grande exposition « Le bon, Le Téméraire et le Chancelier Rolin (1396-1477) : Quand flamboyait la Toison d'Or » a permis d'entretenir l'attrait culturel et touristique du territoire durant une saison hivernale habituellement moins active que le reste de l'année, sans que cela ne constitue un coût pour la collectivité. La ville entend renouveler à l'avenir ce type de manifestations.

L'éducation au cœur des préoccupations

Tout en assurant le fonctionnement courant de ses écoles, la Ville de Beaune va poursuivre le déploiement de moyens à l'attention des jeunes écoliers via l'ameublement des locaux et la fourniture d'outils informatiques. Des travaux d'entretien et d'adaptation du patrimoine scolaire seront réalisés en 2023, axés principalement sur l'accessibilité et la conformité des établissements à des normes qui évoluent sans cesse. De manière plus globale, ces bâtiments feront l'objet de rénovations lors des prochaines années, notamment du point de vue de la sobriété énergétique. La ville doit également mettre en place une politique relative aux nouveaux établissements scolaires, notamment aux Blanches Fleurs et à Saint-Jacques.

Toutes ces opérations s'inscriront dans un objectif de confort d'enseignement et d'apprentissage, mais tiendront également compte des enjeux économiques et écologiques grandissants.

Le camping municipal

Le Camping des Cent Vignes s'est relevé des difficultés liées à la crise sanitaire. Toutefois, malgré des centaines de milliers d'euros de chiffre d'affaires manquants, le budget autonome conserve une situation financière honorable. Cela s'explique notamment par les économies de gestion réalisées depuis plusieurs années par ce service et grâce auxquelles il a pu constituer des réserves financières qui se sont avérées nécessaires.

Les actions envisagées pour les prochaines années auront pour objectif de conserver le classement 4 étoiles et donc l'attractivité du site. Des investissements seront réalisés en particulier sur l'accessibilité, la végétation et les sanitaires. Le logement du gardien sera également rénové d'ici la fin du mandat.

B) Des actions financées par des recettes estimées de façon réaliste

La section de fonctionnement

Les dépenses courantes sont majoritairement financées par la fiscalité directe locale.

Même sans action sur le levier fiscal, le produit devrait évoluer naturellement compte tenu du coefficient de revalorisation forfaitaire qui sera appliqué. Il devrait être égal à l'inflation constatée entre novembre 2021 et novembre 2022 et sera connu début décembre. Une hypothèse de 7% sera retenue lors de la préparation du budget 2022, la dernière donnée publiée par l'INSEE étant de 7,1% entre octobre 2022 et octobre 2021). Cette hypothèse inclut les mises à jours de bases ainsi que les contribuables devant entrer dans le champ de l'impôt en 2022 suite à une période d'exonérations.

Concernant les dotations de l'Etat, le budget primitif 2022 intègrera une stabilité de la Dotation Forfaitaire et une disparition de la Dotation de Solidarité Urbaine du budget municipal, comme pressenti lors du DOB 2022.

La troisième composante du financement des dépenses de fonctionnement est les produits des services municipaux et du domaine. Pour ce qui est de la fréquentation des services, la Ville budgètera des recettes comme celles escomptées lors d'un exercice normal qui ne serait pas grevé de contraintes particulières d'exécution.

Concernant les tarifs, ils seront fixés pour 2023 à l'occasion du conseil municipal de décembre 2022 via une délibération spécifique. Quelques ajustements localisés ont été proposés au stade de la préparation du budget, notamment en lien avec la hausse des coûts d'exploitation énergétique des services municipaux.

La section d'investissement

Concernant le financement des dépenses d'investissement, un recours à l'emprunt bien supérieur au remboursement annuel en capital de la dette sera prévu au budget 2023. Toutefois, il convient de rappeler que la Ville réduira considérablement ce recours à l'emprunt prévisionnel une fois les résultats excédentaires de 2022 constatés à l'occasion du compte administratif et réintégrés au sein de ses ressources. En effet, le fait de voter le budget primitif d'un exercice donné avant la clôture comptable de l'exercice précédent empêche la Ville de compter sur ses résultats antérieurs et l'oblige donc à prévoir davantage d'emprunt pour équilibrer son budget, dont les recettes doivent être égales aux dépenses à l'euro près. Il s'agit donc d'une mécanique rendue incontournable par le calendrier budgétaire de la collectivité.

La Ville pourra également réduire ce besoin d'emprunt grâce aux éventuelles cessions de patrimoine qui sont envisagées, mais qui ne seront pas inscrites au budget faute d'engagement définitif.

Sur chaque fiche d'investissement votée en Autorisation de Programme figurent les subventions accordées par les tiers. Pour les investissements non gérés en AP/CP, des fonds de concours avec la Communauté d'Agglomération ou des demandes ponctuelles de subventions font l'objet de délibérations spécifiques.

Le Conseil Départemental, la Région, l'Europe (FEDER) ainsi que l'Etat (DSIL) viennent ainsi minorer la charge de l'ensemble des projets. Toutefois, même si la Ville souhaite mobiliser le maximum de cofinancements sur les projets structurels afin d'en optimiser le coût final, elle priorisera toujours les programmes d'investissements en fonction des besoins de la population et de la Ville plutôt qu'en fonction de l'attribution de subventions éventuelles.

Concernant la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne, le BIVB (Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne) cofinance actuellement le projet pour un total de 3 M€. A ce jour, 2 M€ ont déjà été titrés grâce à l'avancée des travaux.

Des cessions de terrains seront également réalisées pour les investisseurs privés souhaitant mettre en valeur des parcelles municipales offrant parfois peu de perspectives à la Ville.

Les grandes orientations de la politique actuellement mise en œuvre ayant été esquissées, abordons maintenant les crédits budgétaires d'investissement envisagés en 2022, ainsi que pour les années suivantes concernant la programmation annuelle des investissements.

L'esquisse pluriannuelle

- **Ajustement d'Autorisations de Programme (AP) existantes :**

En annexe de ce rapport d'orientations budgétaires, vous trouverez des fiches individuelles présentant le financement de chaque AP. Le phasage a été mis à jour en fonction de la réalisation des opérations, à l'occasion de la préparation budgétaire pour 2022. Aucune AP ne voit son montant être modifié.

- **Créations de nouvelles autorisations de programme :**

Il convient également de créer de nouvelles AP pour des projets dont l'ampleur, la durée et les cofinancements possibles rendent l'utilisation de cette méthode de programmation financière efficiente. Les programmes de réalisation seront ensuite affinés ou validés dans les prochains mois. Les inscriptions permettent déjà de se faire accompagner par des prestataires si besoin, de programmer des études ou de lancer certaines consultations dans le cadre des règles de la commande publique. Dans ces nouvelles AP, les recherches de partenariats n'étant pas toujours finalisées, les recettes sont parfois indicatives.

Heureusement, la santé financière de la Ville de Beaune est solide. Les efforts de gestion réalisées depuis des années lui permettront de faire face à la conjoncture économique défavorable, mais pour combien de temps ?

Après avoir diminué plusieurs fois les impôts depuis 27 ans, la ville de Beaune pratique la fiscalité la plus basse des communes de sa strate au niveau régional. Si cette année nous permet encore de pratiquer une neutralité fiscale, en sera-t-il de même l'an prochain ?

DECISION :

Le Conseil municipal, après en avoir débattu,


- **PREND ACTE** des éléments communiqués par le Maire sur la situation financière de la Ville, permettant d'alimenter le débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,
 pour le MAIRE et par délégation
 Le Directeur Général des Services



Mickaël BOITELLE

Envoyé en préfecture le 21/11/2022
 Reçu en préfecture le 21/11/2022
 Publié le 23/11/2022 
 ID : 021-212100549-20221110-CM_22_137-DE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la Ville de Beaune

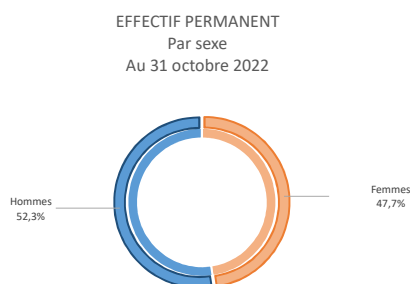
1 - Les effectifs

Les données suivantes sont issues du tableau des effectifs permanents au 31 octobre 2022.

Effectifs permanents

Le nombre d'agents permanents au 31 octobre 2022 est de 281.
Cela comprend 134 femmes (47,7%) pour 147 hommes (52,3%).

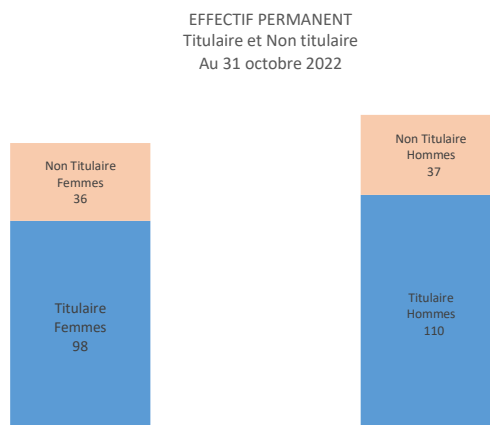
Sexe	Nombre Agents	Pourcentage
Femmes	134	47,7%
Hommes	147	52,3%
Total général	281	100,0%



Effectifs permanents Titulaires et Non Titulaires

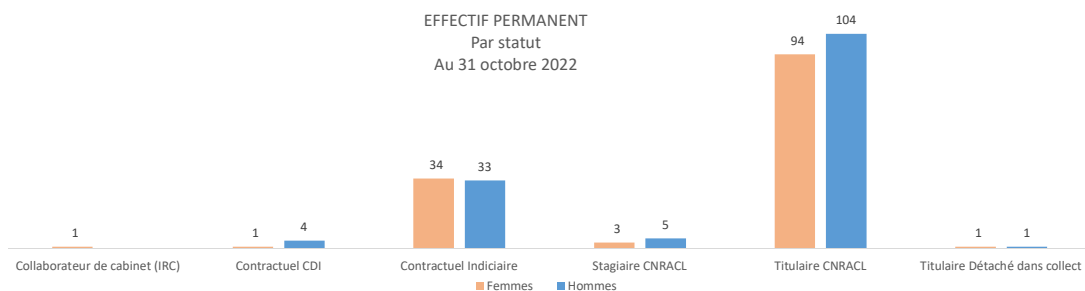
Sur 281 agents permanents, 208 sont titulaires ; soit 74,0 %.
Sur 134 agents femmes, 98 sont titulaires ; soit 73,1%.
Sur 147 hommes, 110 sont titulaires ; soit 74,8 %.

Sexe	Femmes	Hommes	Total
Titulaire	98	110	208
Non Titulaire	36	37	73
Total général	134	147	281



Détail des effectifs permanents par statut :

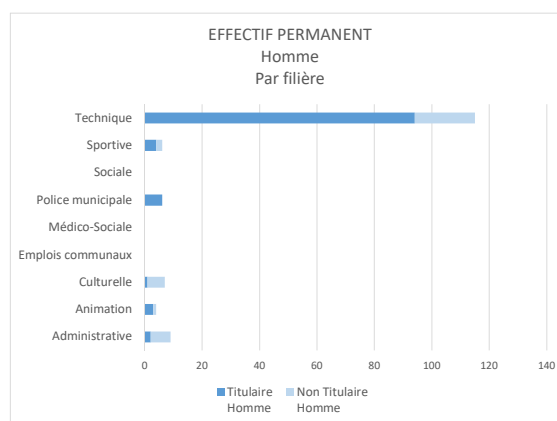
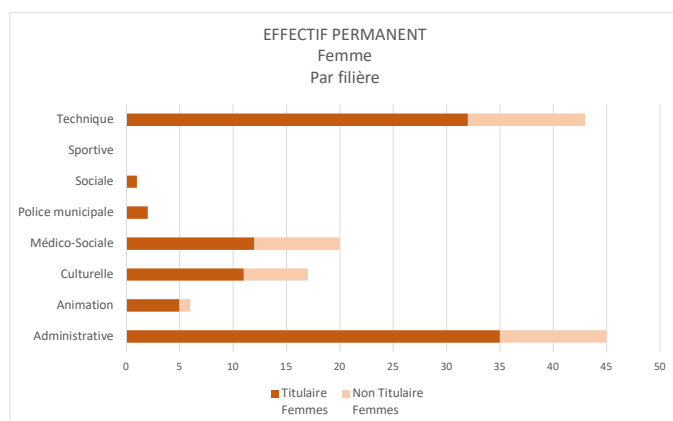
Statuts	Hommes	Femmes	Total général
Collaborateur de cabinet (IRC)		1	1
Contractuel CDI	4	1	5
Contractuel Indiciaire	33	34	67
Stagiaire CNRACL	5	3	8
Titulaire CNRACL	104	94	198
Titulaire Détaché dans collect	1	1	2
Total général	147	134	281

**Effectifs permanents par filière**

Les hommes sont majoritairement affectés dans la filière technique avec 115 agents (soit 78,2 % hommes).

Les femmes sont présentes de façon comparable entre la filière administrative (33,5%) et la filière technique (32,0 %).

Filière	Titulaire Femmes	Non Titulaire Femmes	Titulaire Hommes	Non Titulaire Hommes
Administrative	35	10	2	7
Animation	5	1	3	1
Culturelle	11	6	1	6
Médico-Sociale	12	8		
Police municipale	2		6	
Sociale	1			
Sportive			4	2
Technique	32	11	94	21
Total général	98	36	110	37



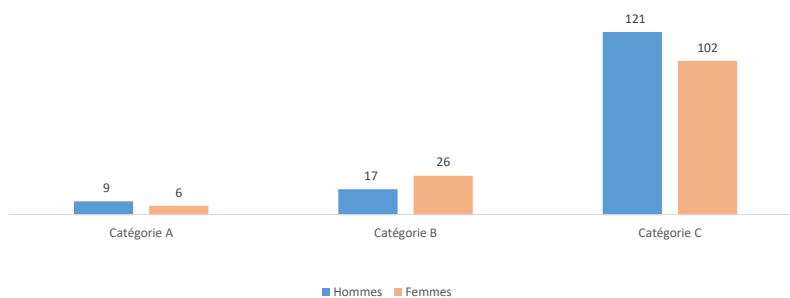
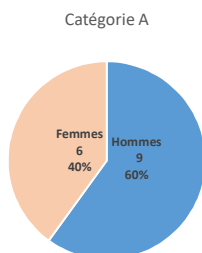
Effectifs par catégorie

Les agents permanents sont majoritairement de catégorie C (79,3%)

Les femmes sont plus nombreuses dans la catégorie B (60,4 %)

Catégories	Hommes	Femmes	Total général
Catégorie A	9	6	15
Catégorie B	17	26	43
Catégorie C	121	102	223
Total général	147	134	281

EFFECTIF PERMANENT
Par catégories
Au 31 octobre 2022

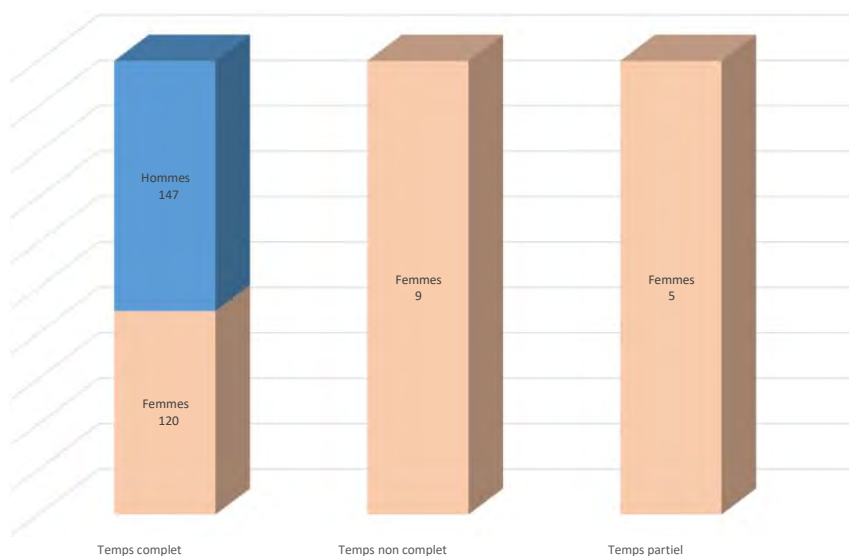
Encadrement**2 - Le Temps de Travail**

Seules les femmes occupent des postes à temps non complet ou à temps partiel (3,9%)

	Temps complet	Temps non complet	Temps partiel	Total général
Femmes	120	9	5	134
Hommes	147			147
Total général	267	9	5	281

	Temps complet	Temps non complet	Temps partiel
Femmes	89,6%	6,7%	3,7%
Hommes	100,0%		

EFFECTIF PERMANENT
Au 31 octobre 2022



3 - La rémunération brute (hors charges patronales) = 7 505 867 €

Les données suivantes sont issues de la paie du **1er janvier 2022 au 31 octobre 2022 tous statuts confondus**

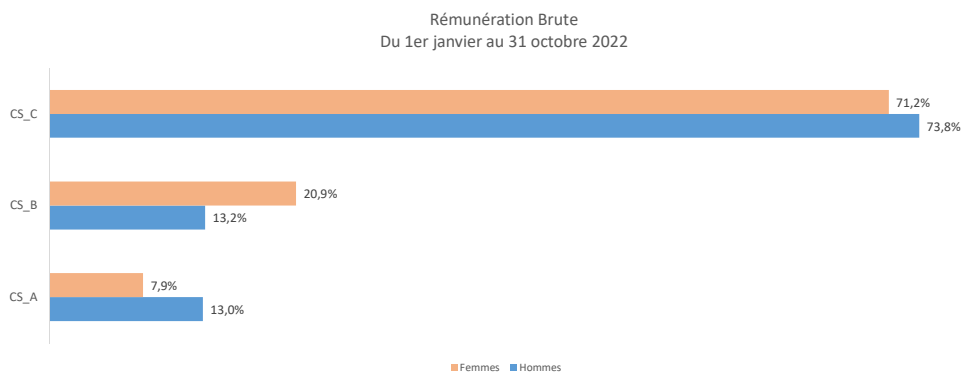
Rémunération brute par catégories

Les agents de catégorie A représentent 10,6 % des dépenses du personnel.
dont 63,7 % d'hommes
et 36,3 % de femmes

Les agents de catégorie B représentent 16,9 % des dépenses du personnel.
dont 40,1 % d'hommes
et 59,9 % de femmes

Les agents de catégorie C représentent 72,5 % des dépenses du personnel.
dont 52,4 % d'hommes
et 47,6 % de femmes

Catégorie	Hommes	Femmes	Total général
CS_A	13,0%	7,9%	10,6%
CS_B	13,2%	20,9%	16,9%
CS_C	73,8%	71,2%	72,5%
Total général	100,0%	100,0%	100,0%

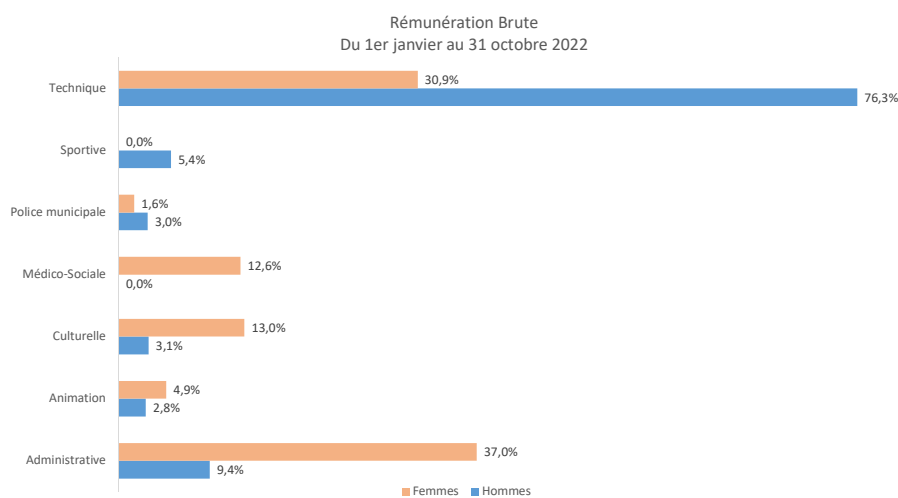


Rémunération brute par filières

En première position, la filière technique : 54,3 % des dépenses du personnel (rémunération brute).
dont 72,4% d'hommes
et 27,6% de femmes

En seconde position, la filière administrative : 22,8 % de dépenses du personnel (rémunération brute)
dont 21,2% d'hommes
et 78,8% de femmes

Filière	Hommes	Femmes	Total général
Administrative	9,4%	37,0%	22,8%
Animation	2,8%	4,9%	3,8%
Culturelle	3,1%	13,0%	7,9%
Médico-Sociale	0,0%	12,6%	6,1%
Police municipale	3,0%	1,6%	2,3%
Sportive	5,4%	0,0%	2,8%
Technique	76,3%	30,9%	54,3%



ANNEXE AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

INFORMATIONS SUR LES DEPENSES DE PERSONNEL

L'application des réformes impacts sur la masse salariale

Sur le volet des Ressources et Relations Humaines, de nombreuses réformes ont impactées le budget 2022 sur une partie de l'exercice. En année pleine, des charges supplémentaires suivantes seront à supporter par la commune :

- le **dégel du point d'indice (+3.5 %)** : soit 217 411 € brut (hors charges patronales)
- l'**augmentation du smic au 1^{er} mai 2022 (+2,65%)** : soit + 17 100 € brut (hors charges patronales)
- les **revalorisations des Catégories B et C**

Des choix visant à favoriser le recrutement et fidéliser les collaborateurs ont été actés :

- revalorisation du régime indemnitaire, en particulier des catégories C pour un coût total annuel de 96 000 €.
- des avancements de grade et des promotions internes dont ont pu bénéficier 19 agents
- 10 recrutements sur créations de poste au cours de l'année 2022, pour un coût supplémentaire brut chargé de 200 065 €.

Au total, ces mesures auront un effet année pleine d'environ 650 K€ bruts chargés.

Dans ce contexte, le budget 2023 doit être contenu tout en poursuivant une politique RH permettant l'adéquation des postes et des effectifs, la qualité du travail, la reconnaissance de l'expérience, le développement des formations, la montée en compétence des collaborateurs, la sécurité et le suivi attentif des indicateurs liés à l'absentéisme.

Le déploiement des LDG (Lignes Directrices de Gestion) mises en place fin 2021 orientera les axes des métiers et compétences en fonction des besoins de la Collectivité et devrait permettre un renforcement de l'attractivité avec une politique salariale permettant une progression affichée.

Compte tenu de ces charges supplémentaires le budget RH 2023 s'élèvera à environ **14 M€** soit **+ 2.28% par rapport au budget 2022**.

Le Régime Indemnitare

Mis en place en 2022, le régime indemnitaire permettra en 2023, à l'issu des entretiens professionnels de valoriser les évolutions de fonctions et les prises de responsabilité.

Une enveloppe de 50 000 € permettra les ajustements nécessaires.

[Les perspectives de dépenses de personnel pour 2023](#)

La poursuite de moyens pour certains marqueurs comme la protection de l'environnement et du cadre de vie ou l'accueil au public a été inscrite pour 72 950 € brut chargé.

Les objectifs de **lutte contre l'absentéisme** et de création d'un environnement de travail, mettant l'accent sur la **prévention, la sécurité et la qualité de vie au travail sont affirmés** par le suivi personnalisé des agents en absence de longue durée (lien avec la collectivité au long du congé maladie et surtout un accompagnement mis en place lors du retour aux fonctions avec la meilleure prise en compte du poste et des possibilités de l'agent. Les reconversions sont accompagnées autant que possible en tenant compte des postes vacants).

Les départs en retraite font l'objet de réflexion préalable à tout renouvellement de poste, cette mesure permettant de déployer une mobilité interne, volontaire ; accompagnée dont les collaborateurs sont des acteurs impliqués.

[Action Sociale](#)

La ville poursuit sa politique d'action sociale en faveur de ses agents :

- Avec l'octroi de titres restaurant 2023 : 14 titres / agents sur 11 mois, soit un pouvoir d'achat supplémentaire de 539 € / an.
- Les chèques multi enseignes, y compris pour le personnel retraité de l'année.
- La mise en place d'une mutuelle, envisagée au 1^{er} janvier 2026.

Annexe - Fiches AP-CP 2022

BÂTIMENTS ET URBANISME

Page 2-10

Cité des vins et des climats de Bourgogne

Page 2

- Bâtiment public
- Aménagement du Parc de la Chartreuse

Page 2

Page 2

Accessibilité des bâtiments municipaux (phase 1)

Page 3

Accessibilité des bâtiments municipaux (phase 2)

Page 4

Construction d'une salle d'activité - Groupe Scolaire Champagne et St Nicolas

Page 5

Théâtre de Verdure

Page 6

Création d'un jardin cinéraire

Page 7

Vestiaires de foot Vignoles

Page 8

Restauration de la toiture St Nicolas

Page 9

Stade Nautique

Page 10

INFRASTRUCTURES

Page 11-14

Contournement de Beaune

Page 11

Poursuite du schéma d'aménagement des pistes cyclables

Page 12

Mobilité Douce: boulevard circulaire

Page 13

Ponts de la Bouzaize

Page 14

Ecopâturage

Page 15

Libellé du projet :

CITES DES VINS ET DES CLIMATS DE BOURGOGNE

Direction /Service

070. Bâtiments et Urbanisme

Date de création des AP

Conseil municipal du 8 novembre 2018

	AP	Crédits de paiement (CP)							
		Montant TTC	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES									
N° 201801 : Bâtiment public, centre d'interprétation	19 184 351	31 851	337 320	1 054 192	5 500 000	11 260 000	1 000 988	2 870	
N° 201805 : Aménagement du Parc de la Chartreuse	4 560 000	28 320	188 567	261 005	960 000	2 935 000	187 109	2 870	
Total du projet	23 744 351	60 171	525 886	1 315 196	6 460 000	14 195 000	1 188 097	5 740	

	AP	Crédits de paiement (CP)						
		Montant TTC	2018	2019	2020	2021	2022	2023
RECETTES								
N° 201801 : Bâtiment public, centre d'interprétation	10 048 104	-	-	1 500 000	4 048 104	3 500 000	1 000 000	-
N° 201805 : Aménagement du Parc de la Chartreuse	1 191 250	-	-	-	10 850	270 800	909 600	-
Total du projet	Page 11-14	-	-	1 500 000	4 058 954	3 770 800	1 909 600	-

	AP	Crédits de paiement (CP)						
		Montant TTC	2018	2019	2020	2021	2022	2023
SOLDES								
N° 201801 : Bâtiment public, centre d'interprétation	9 136 248	31 851	337 320	-	445 808	7 760 000	988	2 870
N° 201805 : Aménagement du Parc de la Chartreuse	3 368 750	28 320	188 567	261 005	949 150	2 664 200	-	2 870
BRUT	#VALEUR!	60 171	525 886	-	184 804	10 424 200	-	5 740
N° 201801 : Bâtiment public, centre d'interprétation	3 147 001	5 225	55 334	172 930	902 220	1 847 090	164 202	471
Ponts de la Bouzaize	748 022	4 646	30 932	42 815	157 478	481 457	30 693	471
FCTVA	3 895 023	9 870	86 266	215 745	1 059 698	2 328 548	194 895	942
N° 201801 : Bâtiment public, centre d'interprétation	Page 15	26 626	281 986	-	618 738	5 912 910	-	2 399
N° 201805 : Aménagement du Parc de la Chartreuse	2 620 728	23 674	157 634	218 189	791 672	2 182 743	-	2 399
NET	#VALEUR!	50 301	439 620	-	400 549	8 095 652	-	4 798

Libellé du projet : ACCESSIBILITE DES BATIMENTS MUNICIPAUX - PHASE 1

Direction /Service	070. Bâtiments et Urbanisme					
Date de création de l'AP	Conseil municipal du 22 septembre 2016					

N°201508	AP	Crédits de paiement (CP)					
		2018 et antérieur	2019	2020	2021	2022	2023
DEPENSES	Montant TTC						
Programme Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée)	532 000	13 851	191 290	24 618	32 000	170 000	100 240
Total du projet	532 000	13 851	191 290	24 618	32 000	170 000	100 240

	AP	Crédits de paiement (CP)					
		2018 et antérieur	2019	2020	2021	2022	2023
RECETTES	Montant TTC						
Programme Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée)	-	-	-	-	-	43 145	-
Total du projet	-	-	-	-	-	43 145	-

	AP	Crédits de paiement (CP)					
		2018 et antérieur	2019	2020	2021	2022	2023
SOLDE	Montant TTC						
Programme Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée)	532 000	13 851	191 290	24 618	32 000	126 855	100 240
Total du projet	532 000	13 851	191 290	24 618	32 000	126 855	100 240

Annexe - Fiches AP-CP 2022

Libellé du projet : ACCESSIBILITE DES BATIMENTS - PHASE 2

Direction /Service	070. Bâtiments et Urbanisme
Date de création de l'AP	Conseil Municipal du 12 novembre 2020

202101	AP	Crédits de paiement (CP)				
		Montant TTC	2021	2022	2023	2024
DEPENSES						
Programme Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée)	940 000		50 000	340 000	550 000	
Total du projet	940 000	-	50 000	340 000	550 000	550 000

AP	Crédits de paiement (CP)				
	Montant TTC	2021	2022	2023	2024
RECETTES					
Programme Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée)	-	-	-	-	-
Total du projet	-	-	-	-	-

AP	Crédits de paiement (CP)				
	Montant TTC	2021	2022	2023	2024
SOLDE					
Programme Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée)	940 000	-	50 000	340 000	550 000
Total du projet	940 000	-	50 000	340 000	550 000

Libellé du projet : CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ACTIVITE GROUPE SCOLAIRE CHAMPAGNE

Direction /Service	070. Bâtiments et Urbanisme			
Date de création de l'AP	Conseil municipal du 27 juin 2019			

N°201901	AP	Crédits de paiement (CP)			
		2019	2020	2021	2022
DEPENSES	Montant TTC	2019	2020	2021	2022
Travaux de construction	950 000	3 108	49 456	9 566	785 000
Total du projet	950 000	3 108	49 456	9 566	785 000
					2 870
					2 870

	AP	Crédits de paiement (CP)			
		2019	2020	2021	2022
RECETTES	Montant TTC	2019	2020	2021	2022
Etat - Dotation de soutien à l'investissement local	175 000	-	-	-	58 333
Conseil départemental – Cap 100% Côte-d'Or	233 200	-	-	-	46 640
Total du projet	408 200	-	-	-	104 973
					303 227
					116 667
					186 560
					-

	AP	Crédits de paiement (CP)			
		2019	2020	2021	2022
SOLDES	Montant TTC	2019	2020	2021	2022
Brut	541 800	3 108	49 456	9 566	680 027
FCTVA	155 838	510	8 113	1 569	128 771
NET	385 962	2 598	41 343	7 997	551 255
					2 19 631
					-
					203 227
					2 870
					471
					2 399

Annexe - Fiches AP-CP 2022

Libellé du projet : THEATRE DE VERDURE

Direction /Service	070. Bâtiments et Urbanisme		
Date de création de l'AP	Conseil municipal du 7 novembre 2019		

202001	AP	Crédits de paiement (CP)		
		2019	2020	2021
DEPENSES	Montant TTC	2019	2020	2021
Restructuration et aménagement d'un espace culturel atypique dédié au spectacle vivant	938 235	-	6 468	41 451
Total du projet	938 235	-	6 468	41 451
				27 049

	AP	Crédits de paiement (CP)		
		2019	2020	2021
RECETTES	Montant TTC	2019	2020	2021
Total du projet	368 400	-	-	-
				259 200
				109 200

	AP	Crédits de paiement (CP)		
		2019	2020	2021
SOLDES	Montant TTC	2019	2020	2021
Brut	569 835	-	6 468	41 451
FCTVA	153 908		1 061	6 800
NET	415 927	-	5 407	34 651
				462 457
				- 86 588

Annexe - Fiches AP-CP 2022

Libellé du projet :

CREATION D'UN JARDIN CINERAIRE

Direction /Service

070. Bâtiments et Urbanisme

Date de création de l'AP

Conseil municipal du 7 novembre 2019

202002	AP	Crédits de paiement (CP)				
		2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES	Montant TTC					
Aménagement cimetière communal	140 000	-	40 000	29 000	40 000	31 000
Total du projet	140 000	-	40 000	29 000	40 000	31 000

	AP	Crédits de paiement (CP)				
		2020	2021	2022	2023	2024
RECETTES	Montant TTC					
Aménagement cimetière communal	-	-	-	-	-	-
Total du projet	-	-	-	-	-	-

	AP	Crédits de paiement (CP)				
		2020	2021	2022	2023	2024
SOLDE	Montant TTC					
Aménagement cimetière communal	140 000	-	40 000	29 000	40 000	31 000
Total du projet	140 000	-	40 000	29 000	40 000	31 000

Annexe - Fiches AP-CP 2022

Libellé du projet :

VESTIAIRES DE FOOT - STADE VIGNOLES

Direction /Service

070. Bâtiments et Urbanisme

Date de création de l'AP

Conseil Municipal du 12 novembre 2020

202102	AP	Crédits de paiement (CP)			
		Montant TTC	2021	2022	2023
Travaux	415 000	13 000	297 000	100 000	5 000
Total du projet	415 000	13 000	297 000	100 000	5 000

RECETTES

AP	Crédits de paiement (CP)				
	Montant TTC	2021	2022	2023	2024
Total du projet	228 250	-	63 250	100 100	64 900

SOLDE

AP	Crédits de paiement (CP)				
	Montant TTC	2021	2022	2023	2024
Brut	186 750	13 000	233 750	-	59 900
FCTVA	68 077	2 133	48 720	16 404	820
NET	118 673	10 867	185 030	16 504	60 720

Annexe - Fiches AP-CP 2022

Libellé du projet :	RESTAURATION TOITURE EGLISE SAINT NICOLAS		
Direction /Service	070. Bâtiments et Urbanisme		
Date de création de l'AP	Conseil Municipal du 12 novembre 2020		

202103	AP	Crédits de paiement (CP)		
		2021	2022	2023
DEPENSES	Montant TTC	2021	2022	2023
Travaux	110 000	-	20 000	90 000
Total du projet	110 000	-	20 000	90 000

	AP	Crédits de paiement (CP)		
		2021	2022	2023
RECETTES	Montant TTC	2021	2022	2023
Subventions	35 000	-	-	17 500
Total du projet	35 000	-	-	17 500

	AP	Crédits de paiement (CP)		
		2021	2022	2023
SOLDE	Montant TTC	2021	2022	2023
Total du projet	75 000	-	20 000	72 500
				17 500

Annexe - Fiches AP-CP 2022

Libellé du projet : STADE NAUTIQUE - ETUDES

Direction /Service	070. Bâtiments et Urbanisme		
Date de création de l'AP	Conseil municipal du 7 novembre 2019		

202003	AP	Crédits de paiement (CP)		
		2020	2021	2022
DEPENSES	Montant TTC	2020	2021	2022
Etudes - Rénovation	300 000	-	20 000	150 000
Total du projet	300 000	-	20 000	150 000

	AP	Crédits de paiement (CP)		
		2020	2021	2022
RECETTES	Montant TTC	2020	2021	2022
-	-	-	-	-
Total du projet	-	-	-	-

	AP	Crédits de paiement (CP)		
		2020	2021	2022
SOLDE	Montant TTC	2020	2021	2022
-	300 000	-	20 000	150 000
Total du projet	300 000	-	20 000	150 000

Libellé du projet : CONTOURNEMENT DE BEAUNE

Direction /Service : 081. Infrastructures
 Date de création de l'AP : Conseil municipal du 17 janvier 2013

N°201301	AP	Crédits de paiement (CP)									
		2018 et antérieur	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
DEPENSES	Montant TTC										
Fonds de concours au Conseil Départemental de la Côte d'Or	7 913 339	3 099 419	771 546	310 723	600 874	600 874	2 870	600 874	600 874	727 279	
Total du projet	7 913 339	3 099 419	771 546	310 723	600 874	600 874	2 870	600 874	600 874	727 279	

AP	Crédits de paiement (CP)									
	2018 et antérieur	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
RECETTES										
Montant TTC										
Total du projet	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

AP	Crédits de paiement (CP)									
	2018 et antérieur	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
SOLDE										
Montant TTC										
-	3 099 419	771 546	310 723	600 874	600 874	600 874	2 870	600 874	727 279	
Total du projet	3 099 419	771 546	310 723	600 874	600 874	600 874	2 870	600 874	727 279	

Annexe - Fiches AP-CP 2022

Libellé du projet :		POURSUITE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT DES PISTES CYCLABLES					
Direction /Service		081. Infrastructures					
Date de création		Conseil municipal du 8 novembre 2018					

N°201803	AP	Crédits de paiement (CP)				
		Montant TTC	2019	2020	2021	2022
DEPENSES						
Phases de travaux	860 000	999	355 938	446 748	51 000	5 315
Total du projet	860 000	999	355 938	446 748	51 000	5 315

	AP	Crédits de paiement (CP)				
		Montant TTC	2019	2020	2021	2022
RECETTES						
Total du projet	666 720	-	-	352 000	314 720	-

	AP	Crédits de paiement (CP)				
		Montant TTC	2019	2020	2021	2022
SOLDES						
Brut	193 280	999	355 938	94 748	-	263 720
FCTVA	141 074	164	58 388	73 285	8 366	872
NET	52 205	835	297 550	21 463	-	272 086
						4 443

Libellé du projet :

MOBILITE DOUCE - BOULEVARD CIRCULAIRE

Direction /Service

081. Infrastructures

Date de création

Conseil Municipal du 4 novembre 2021

202201	AP	Crédits de paiement (CP)				
		2021	2022	2023	2024	2025
DEPENSES	Montant TTC					
Phases de travaux	1 500 000	-	380 000	290 000	420 000	410 000
Total du projet	1 500 000	-	380 000	290 000	420 000	410 000

	AP	Crédits de paiement (CP)				
		2021	2022	2023	2024	2025
RECETTES	Montant TTC					
Subventions	600 000	-	150 000	150 000	150 000	150 000
Total du projet	600 000	-	150 000	150 000	150 000	150 000

	AP	Crédits de paiement (CP)				
		2021	2022	2023	2024	2025
SOLDES	Montant TTC					
Brut	900 000	-	230 000	140 000	270 000	260 000
FCTVA	246 060	-	62 335	47 572	68 897	67 256
NET	653 940	-	167 665	92 428	201 103	192 744

Annexe - Fiches AP-CP 2022

Libellé du projet : Ponts de la Bouzaize

Direction /Service : 081. Infrastructures
 Date de création : Conseil Municipal du 30 Juin 2022

202202	AP	Crédits de paiement (CP)		
		2021	2022	2023
DEPENSES	Montant TTC	2021	2022	2023
Phases de travaux	450 000	-	69 000	364 000
Total du projet	450 000	-	69 000	364 000
				17 000
				17 000

AP	Crédits de paiement (CP)			
	2021	2022	2023	
RECETTES	Montant TTC	2021	2022	2023
Subventions	-	-	-	-
Total du projet	-	-	-	-

AP	Crédits de paiement (CP)			
	2021	2022	2023	
SOLDES	Montant TTC	2021	2022	2023
Brut	450 000	-	69 000	364 000
FCTVA	73 818	-	11 319	59 711
NET	376 182	-	57 681	304 289
				14 211

Annexe - Fiches AP-CP 2022

Libellé du projet :		ECOPATURAGE			
Direction /Service		090. Parcs et jardins			
Date de création		Conseil municipal du 7 novembre 2019			

202004	AP	Crédits de paiement (CP)		
		2020	2021	2022
DEPENSES	Montant TTC	2020	2021	2022
Projet Ecopaturage	121 500	30 947	42 673	20 000
Total du projet	121 500	30 947	42 673	20 000
				27 880

AP	Crédits de paiement (CP)			
	2020	2021	2022	
RECETTES	Montant TTC	2020	2021	2022
Subvention NATURA 2000	80 000	45 000	35 000	
Total du projet	80 000	45 000	35 000	-

AP	Crédits de paiement (CP)			
	2020	2021	2022	
SOLDE	Montant TTC	2020	2021	2022
-	41 500	30 947	-	2 327
Total du projet	41 500	30 947	-	2 327
				15 000
				27 880

Séance du : 10 NOVEMBRE 2022

Délibération n° CM-22-138

Envoyé en préfecture le 21/11/2022
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 021-212100549-20221110-CM_22_138-DE

Date d'envoi de la convocation : 4 Novembre 2022

Présidence de : M. SUGUENOT,
Maire

Présents : Mmes, MM BOLZE, BECQUET, CAILLAUD, COSTE,
PUSSET, DAHLEN, LEVIEL, LEFAIX,
Adjoints

Mmes, MM BOUILLET, BRAVARD, BRUNEL, BYNEN,
CHAMPION, CHATEAU, DIERICKX, FALCE, FEVRE,
LABEAUNE, LONGIN, PAGNOTTA, PELLETIER,
ROUXEL-SEGAUT, VION,
Conseillers municipaux,

Secrétaire : Mme FOUGERE,

Ont donné pouvoir :

⇒ **Pour toute la séance :**

M. BLANC à M. COSTE,
Mme CHAMPANAY à Mme PUSSET,
Mme JEUNET-MANCY à M. BRUNEL,
M. PIERRON à M. BECQUET,
M. REPOLT à M. CHAMPION,
Mme REZIGUE à Mme FOUGERE,

⇒ **Après son départ :**

Mme. BERNHARD à M. BOUILLET,
M. GLOAGUEN à Mme CAILLAUD,

⇒ **Jusqu'à son arrivée :**

M. FAIVRE à Mme DIERICKX,

Absent(e)s- excusé(e)s :

M. MONNOT,

VŒU SUR LA FLAMBÉE DU PRIX DE L'ÉNERGIE
RAPPORTEUR : M. SUGUENOT

Entre 30% et 300%. Telle est l'augmentation du prix de l'énergie pour les collectivités locales. Une charge qui apparaît insurmontable pour nos communes.

Le risque de banqueroute des collectivités, en particulier les plus fragiles, est réel et aura des conséquences terribles sur la vie des Français puisque des services essentiels comme le chauffage dans les écoles et crèches ne pourront plus être pris en charge normalement.

Ce surcoût astronomique viendra siphonner l'autofinancement des Communes et EPCI déjà fragilisés depuis 10 ans par la péréquation et la baisse des dotations.

Mais quid dans les prochaines semaines pour faire face à l'explosion du coût ? Vous le savez, les leviers à notre disposition ne sont pas nombreux et ne constituent que des mauvais choix que nous, élus locaux, devons directement assumer devant nos administrés. Par exemple, des fermetures d'équipements ou des périodes de chauffage différées.

Bien entendu, nous faisons face aux conséquences combinées de deux crises dont personne n'a voulu. Mais elles apparaissent particulièrement injustes pour des élus qui, années après années, font le maximum avec les budgets qui sont les leurs, bien souvent amputés indirectement ou directement par l'Etat, pour rénover les bâtiments communaux et innover pour réduire la consommation d'énergie.

Pour faire suite à une question écrite qui a été adressée au Gouvernement, dès février dernier, le Sénat a publié le 27 juillet dernier un rapport sur ce sujet. Il préconise, notamment, à raison :

- d'augmenter la dotation globale de fonctionnement (DGF), actuellement de 26 milliards d'euros ;
- de mettre en place un bouclier tarifaire pour toutes les collectivités qui le souhaitent, indépendamment de leur taille (depuis 2021, seules certaines petites communes sont éligibles aux tarifs réglementés de vente et peuvent bénéficier du bouclier tarifaire qui limite la hausse à 4%),
- ou encore, d'augmenter le plafond de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh) à 160 TWh par an.

Le Parlement, lors du vote de la loi d'urgence pour le pouvoir d'achat, a préféré opter pour un gel du plafond de l' Arenh à 120 TWh et un relèvement du prix de vente du megawattheure à 49,50 euros.

Ce ne sont pas les 430 millions d'euros votés lors de la loi de finances rectificatives en 2022 ou l'allègement, d'ailleurs insuffisant, de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) qui vont suffire à nos collectivités locales pour leur permettre de faire face à cette augmentation sans précédent. Ces « mesurette » ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Une compensation par l'Etat s'avère donc indispensable pour parer à cette situation d'une exceptionnelle gravité.

Nous souhaitons donc par ce vœu interpeller Madame la Première Ministre, au-delà des clivages partisans et des postures, afin qu'elle fasse prendre les mesures nécessaires, et notamment de mettre en place une compensation par l'Etat, compensation qui s'avère indispensable pour parer à une situation d'une exceptionnelle gravité.

Il y a urgence à prendre la mesure des enjeux qui vont se jouer dans les jours qui viennent.

DECISION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le vœu concernant la flambée des prix de l'énergie,
- SOLLICITE Madame La Première Ministre, afin que l'Etat prenne des mesures de soutien à destination des Collectivités Locales et Intercommunalités, pour faire face à cette situation d'une exceptionnelle gravité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,
pour le MAIRE et par délégation
Le Directeur Général des Services

<p>Envoyé en préfecture le 21/11/2022 Reçu en préfecture le 21/11/2022 Publié le 23/11/2022 ID : 021-212100549-20221110-CM_22_138-DE</p>
--



Mickaël BOITELLE



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Séance du : 10 NOVEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 021-212100549-20221110-CM_22_139-DE

Délibération n° CM-22-139

Date d'envoi de la convocation : 4 Novembre 2022**Présidence de** : M. SUGUENOT,
Maire**Présents** : Mmes, MM BOLZE, BECQUET, CAILLAUD, COSTE,
PUSSET, DAHLEN, LEVIEL, LEFAIX,
*Adjoints*Mmes, MM BOUILLET, BRAVARD, BRUNEL, BYNEN,
CHAMPION, CHATEAU, DIERICKX, FALCE, FEVRE,
LABEAUNE, LONGIN, PAGNOTTA, PELLETIER,
ROUXEL-SEGAUT, VION,
*Conseillers municipaux,***Secrétaire** : Mme FOUGERE,**Ont donné pouvoir** :⇒ **Pour toute la séance** :M. BLANC à M. COSTE,
Mme CHAMPANAY à Mme PUSSET,
Mme JEUNET-MANCY à M. BRUNEL,
M. PIERRON à M. BECQUET,
M. REPOLT à M. CHAMPION,
Mme REZIGUE à Mme FOUGERE,⇒ **Après son départ** :Mme. BERNHARD à M. BOUILLET,
M. GLOAGUEN à Mme CAILLAUD,⇒ **Jusqu'à son arrivée** :

M. FAIVRE à Mme DIERICKX,

Absent(e)s- excusé(e)s :

M. MONNOT,

VŒU DE DEFENSE DE L'IMPORTANCE DE LA VIGNE ET DU VIN POUR LA FRANCE ET SES TERRITOIRES

RAPPORTEUR : M. SUGUENOT

La vigne et le vin sont indissociables de la culture et de l'histoire de notre pays.

Depuis des siècles, le travail des vignerons façonne notre terre et sculpte nos paysages. Notre patrimoine tout entier, historique, culturel, gastronomique, porte l'empreinte de la viticulture, que le monde entier souhaite découvrir. Qu'ils soient anciens ou plus récents, nos terroirs font la fierté de nos territoires.

Au cœur de l'économie de notre pays, la vigne et le vin sont pourvoyeurs de plus de 500 000 emplois directs et indirects, des vignerons aux négociants, en passant par les ouvriers agricoles, les pépiniéristes, les cavistes, les œnologues ou encore les sommeliers.

Face aux aléas climatiques, aux tensions internationales, aux évolutions sociétales et environnementales ... la résilience et la détermination des femmes et des hommes qui font face à ces défis forcent notre admiration.

Pourtant la tentation est grande pour certains de réduire le vin à l'alcool qu'il contient, de le rendre responsable de tant de maux, de le désigner comme le nouveau péril pour la santé publique et en conséquence d'inciter à l'abstinence. Une vision radicale qui est aussi un projet mortifère pour la vigne et le vin, pour la culture qui nous lie.

A cette sinistre vision, nous, élus des territoires viticoles, opposons notre conviction, forgée par notre connaissance du monde viticole et des aspirations de nos concitoyens : toujours avec modération, le vin est le symbole du partage et de la convivialité, il est indissociable de notre art de vivre, de notre gastronomie et de notre diplomatie.

Quand certains s'échinent à remettre en cause la place du vin dans notre pays, il est ainsi de notre devoir de rappeler ce que sont la vigne et le vin pour nos territoires : une richesse, une source de vitalité, notre passé et notre avenir, un joyau qu'il nous faut préserver. Plusieurs de nos vignobles ont vu leurs paysages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.


DECISION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- RECONNAIT le caractère essentiel de la culture de la vigne et du vin dans la vitalité et l'identité de notre territoire,
- RECONNAIT le rôle de des hommes et des femmes de la vigne et du vin dans la perpétuation de l'art de vivre à la française, empreint de partage et de convivialité, mais aussi de responsabilité
- APORTE son entier soutien aux acteurs du secteur vitivinicole en cette période de vents contraires ;
- APPELLE le Président de la République et l'ensemble des acteurs politiques du pays, à ne pas soutenir des initiatives stigmatisantes à l'encontre des femmes et des hommes de la vigne et du vin, mais à engager un véritable projet de soutien de la filière vitivinicole, à travers une politique ambitieuse et équilibrée.

**VŒU DE DEFENSE DE L'IMPORTANCE DE LA VIGNE ET DU VIN POUR LA
FRANCE ET SES TERRITOIRES**
RAPPORTEUR : M. SUGUENOT

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Envoyé en préfecture le 21/11/2022
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Publié le 23/11/2022 
ID : 021-212100549-20221110-CM_22_139-DE

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,
pour le MAIRE et par délégation
Le Directeur Général des Services


Mickaël BOITELLE



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.